



République du Sénégal
Ministère des Mines et de la Géologie



**Stratégie Nationale de
Développement du Contenu
Local dans le Secteur Minier**

Réalisée par RCL Consulting

Remerciements

L'Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement du Contenu local dans le secteur minier a été initiée par le Ministère des Mines et de la Géologie, conformément aux recommandations communautaires de la CEDEAO, de la Vision du Régime Minier pour l'Afrique et du Plan Sénégal Émergent. Elle constitue un tournant décisif dans la mise en œuvre de la volonté du Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, de faire du secteur minier, un levier de la croissance économique, durable.

Le Cabinet RCL Consulting, mandaté pour accompagner le Ministère dans ce processus, a pris le soin de mener de larges consultations avec l'ensemble des parties prenantes, afin de produire un document national, fruit d'un travail fouillé et inclusif.

Ainsi l'équipe de RCL entend remercier toutes les parties prenantes qui ont contribué à la production du présent document de stratégie, depuis le lancement des travaux, jusqu'à l'adoption de la version finale. A ce titre, nous exprimons toute notre reconnaissance à l'équipe du Ministère des Mines et de la Géologie notamment, l'ancienne Ministre, Madame Sophie GLADIMA, son successeur Monsieur Omar SARR, le Secrétaire Général Monsieur Ibrahima GUEYE, la Directrice de la Prospection et de la Promotion Minière, Docteur Rokhaya Samba DIENE ainsi que toute l'équipe technique chargée du suivi du contenu local, pour leur confiance et leurs contributions magnifiées et reconnues.

La contribution de l'IGF, partenaire du Ministère des Mines de la Géologie sur le présent projet, a été aussi d'un apport appréciable, tant pour la documentation fournie que pour les commentaires et inputs partagés.

L'équipe de Consultants se réjouit également de la collaboration des différentes parties prenantes impliquées dans les consultations, en l'occurrence les administrations, les établissements de formation, les sociétés minières, les acteurs de la société civile, les entreprises de fournisseurs et leurs réseaux respectifs à Thiès, à Tambacounda, à Kédougou et à Dakar. Ces derniers ont tous apporté un soutien de qualité à cette initiative en dépit d'un contexte sanitaire peu favorable.

Le cabinet RCL Consulting remercie ses collaborateurs et toutes les personnes ressources qui se sont mobilisées dans le cadre de cette mission.

Nous espérons que ce document fera l'objet d'une bonne appropriation pour une mise en œuvre coordonnée et cohérente des différentes interventions proposées.

Facilitation et orientation technique

Nom	Organisation	Fonction
M. Ibrahima GUEYE	Ministère des Mines et Géologie	Secrétaire Général
Dr Rokhaya Samba DIENE	Direction de la Prospection et de la Promotion Minière	Directrice
Mme Isabelle Ramdoo	Forum Inter-gouvernemental (IGF)	Directrice Générale Adjointe
Tous les membres du Comité Interne de Suivi du Contenu Local MMG	Ministère des Mines et Géologie	

Consultants et experts de RCL

Nom	Fonction
Cheikh Tidiane TOURE	Expert en Gouvernance des Ressources Extractives, Chef de mission
Sokhna DIOP SECK	Ingénieur Géologue
Bernard Moise KANE	Expert Logistique & Supply Chain
Souleymane SENE	Expert Junior/ Juriste Fiscaliste
El Hadji Abdoulaye DIENG	Expert Junior/ Environnementaliste

Table des matières

RESUME EXECUTIF	5
I. DEFINITION DES CONCEPTS	8
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	10
2.1 Règlementation favorable au Contenu Local	11
2.1.1 Les textes communautaires encadrant le contenu local	11
2.1.2 Les textes internes ou nationaux encadrant le contenu local dans le secteur minier	12
2.2 Cadre institutionnel et parties prenantes du Contenu Local	14
2.2.1 Les départements ministériels	14
1.1.1 Autres structures et institutions	15
1.1.2 Acteurs privés	16
1.1.3 Les organisations de la société civile	17
1.1.4 Les Partenaires Techniques et Financiers	17
II. ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX DU CONTENU LOCAL AU SENEGAL	17
2.1 Analyse SWOT	17
2.2 Principaux défis à relever	23
2.3 Priorités retenues pour un Sénégal industrialisé à l'horizon 2035	27
III. CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION	28
3.1 Vision et Objectifs	28
3.2 Principes directeurs	28
3.3 Domaines et axes d'intervention	30
IV. PLAN DE MISE EN ŒUVRE	109
4.1 Cadre institutionnel	109
1.1 Suivi et Evaluation de la Stratégie	111
1.2 Système de reporting	112
1.3 Sanctions et Pénalités en cas de non-respect	112
1.4 Mise en place d'un Fonds d'appui au développement du contenu local	112
1.5 Calendrier d'exécution	113

RESUME EXECUTIF

Contexte

L'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement du Contenu Local (SNDCL) est devenue un impératif pour le secteur minier, au regard des priorités définies dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE) et des progrès remarquables enregistrés dans la diversification des projets et de l'activité minière au cours de ces dernières années. Le gouvernement du Sénégal, ayant senti la nécessité d'optimiser les retombées issues de l'exploitation minière, en particulier dans un contexte de crise sanitaire ayant entraîné à la fois, une perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, mais aussi une baisse des moyens d'intervention de l'Etat, a décidé d'œuvrer pour un « *renforcement de nos capacités productives ainsi que la consolidation du caractère endogène, inclusif et équitable de la croissance économique grâce à une valorisation plus soutenue du contenu local et l'ancrage durable d'une « culture du produire et consommer sénégalais* ».

Aussi, la transformation technologique vers une industrie 4.0, s'est désormais accélérée avec la survenue de la pandémie COVID19, occasionnant ainsi de profonds changements dans les plans de recrutement, les modes d'approvisionnement en biens et services, sur l'ensemble des chaînes de valeurs.

Que peut-on retenir de la politique de contenu local dans le secteur minier ?

Les Codes Miniers de 2003 et 2016, leurs décrets d'application et les conventions minières signées sous leur empire, ont tous prévu des dispositions favorisant le contenu local notamment la promotion de l'emploi local et la participation des entreprises nationales, pour ne citer que celles-là. Cependant, les analyses effectuées dans notre état des lieux, indiquent que les sociétés minières ont une sensibilité variable par rapport aux problématiques de contenu local, en particulier, des achats locaux en fonction de leur stature internationale, des substances qu'elles exploitent et des pressions exercées par les communautés riveraines sur la stabilité de leurs opérations.

L'absence d'un cadre harmonisé et des outils de suivi permettant d'encadrer les procédures et les attentes en termes de « *participation locale* », a favorisé une prise en charge très variée des problématiques de contenu local.

En outre, les pratiques d'approvisionnement mises à jour au sein de plusieurs entreprises minières ne s'inscrivent pas toujours dans une logique d'optimisation des retombées pour l'économie nationale. Aussi, les nombreuses difficultés rencontrées par les PME sénégalaises pour participer à l'approvisionnement local (accès à l'information sur les besoins des sociétés minières, faiblesse de l'infrastructure, difficultés d'accès au financement, cherté des conditions d'accès à l'énergie, fiscalité, etc.) ont contribué au bilan mitigé de la politique de contenu local.

Au final, on a pu conclure à l'inefficacité des politiques et des instruments d'application du contenu local en vigueur jusque-là. Cette situation se traduit comme suit :

- La participation des entreprises locales – dont le capital est détenu majoritairement par des sénégalais – aux activités de l'industrie minière est encore faible. Au total, **216.492.618.657 F. CFA** ont été payés en 2019 aux fournisseurs locaux sur un total de **890.686.205.544 F. CFA** soit 24 % (*Source : Rapport ITIE 2019*) ;
- La prise de participation des investisseurs sénégalais dans le capital des grands projets miniers en phase d'exploitation, n'est pas encore effective ;
- Les mesures de transparence introduites dans le code minier de 2016, à travers l'exigence de publication des plans de passation de marchés, ne sont pas appliquées ;
- Les mesures incitatives^[1] destinées à encourager le traitement et la transformation des minerais localement, ne sont pas suivies d'effet.
- La valorisation du personnel sénégalais à travers un traitement salarial équitable et la mise en œuvre de plans de succession et de promotion des cadres sénégalais, la prise en compte de la question du genre, ne sont pas toujours rigoureusement suivies.

Autant de défis qui laissent penser qu'il y a une certaine déconnexion entre l'activité minière et l'économie sénégalaise ou le projet d'industrialisation de l'Etat. Si des efforts appréciables sont notés çà et là, un meilleur encadrement et un renforcement du dispositif s'imposent :

Quelle solution ?

La stratégie proposée repose sur une vision d'« *une exploitation minière, intégrée à l'économie sénégalaise et qui contribue à la compétitivité des PME/ PMI et aux performances nationales en matière de développement durable* ».

Pour y arriver, les interventions proposées s'articulent autour de quatre axes majeurs lesquels sont parfaitement alignés sur les objectifs du Plan Sénégal Emergent :

- I. « INTEGRATION DURABLE DE L'EXPLOITATION MINIERE DANS L'ECONOMIE NATIONALE ET LOCALE » : Elle vise à renforcer les mécanismes de « *participation locale* » qui constituent la pierre angulaire de la stratégie, et le soutien à la valorisation des substances pour plus de valeur ajoutée dans l'économie. Parmi les innovations consacrées, figure **une clause de 5% de participation effective et symbolique** des investisseurs nationaux ; laquelle revêt un caractère rédhibitoire en phase d'exploitation et ; l'introduction de quotas à définir aussi bien pour les fournisseurs situés dans les zones impactées (FZI) que pour les autres fournisseurs locaux.
- II. « AMELIORATION DES FACTEURS DE COMPETITIVITE TERRITORIALE DANS LES REGIONS MINIERES » : Elle constitue un axe transversal qui fait intervenir plusieurs secteurs, de l'énergie, aux infrastructures, en passant par le transport, les équipements logistiques, etc. Il est en effet question, à la faveur de l'exploitation prochaine du pétrole et du gaz, de sécuriser la fourniture d'énergie à des coûts abordables, aussi bien pour les sociétés minières que pour leurs potentiels fournisseurs locaux qui pourraient s'installer dans les régions minières.

La problématique de la compétitivité est aussi abordée à travers la matérialisation d'une vision en faveur du hub minier régional complété par les initiatives structurantes de l'Etat, qui prévoit entre autres, la réhabilitation du réseau ferroviaire sur l'axe Dakar – Tambacounda, la construction du nouveau port de Ndayane dont le lancement a été effectué.

Enfin, l'ouverture de zones franches au niveau des zones minières (espaces aménagés bénéficiant d'une infrastructure adaptée, pouvant accueillir les micro, petites et moyennes entreprises et les PME) offrant des prestations diverses, grâce à des investissements structurants de l'Etat et des Collectivités territoriales (électricité, foncier, services télécoms, et d'équipements logistiques). Les zones franches offrirait l'opportunité d'un partenariat avec les collectivités territoriales, pour le développement des chaînes de valeurs manufacturières, agro-industrielles, et diverses catégories de services.

III. DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES/ INNOVATION/ RECHERCHE-DEVELOPPEMENT : Cet axe comprend les interventions de soutien, en l'occurrence le développement des capacités, aussi bien à travers la formation que par le transfert de technologies dans des domaines ciblés. La question des capacités permettra de prendre en charge les mises à niveau des administrations, ainsi que la promotion de l'innovation, la digitalisation et les services high-tech, nécessaires pour accompagner la digitalisation des opérations et l'automatisation des services et des opérations.

IV. RENFORCEMENT DU CADRE DE GOUVERNANCE ET DES MECANISMES DE SUIVI : Il constitue le levier direct sur lequel devra agir le Ministère des Mines et de la Géologie pour assurer la mise en œuvre efficace de la Stratégie. Les interventions clés concernent la mise à niveau du cadre réglementaire, l'élaboration d'outils d'harmonisation et d'un référentiel pour la passation de marchés, ainsi que la mise en place d'un organe de supervision ou agence spécifiquement dédiée au suivi et à l'évaluation des progrès en matière de contenu local.

Le succès de telles interventions suppose un cadre institutionnel approprié et une bonne gestion de l'intersectorialité.

I. DEFINITION DES CONCEPTS

Le contenu local : Selon la loi 2019-04 du 1er février 2019 portant contenu local dans le secteur des hydrocarbures, « *le contenu local dans le secteur des hydrocarbures renvoie à l'ensemble des initiatives prises en vue de promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux, ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre, de la technologie et du capital nationaux dans toute la chaîne de valeurs de l'industrie pétrolière, gazière* ». Ainsi, dans le souci d'harmoniser les textes, il est proposé d'étendre cette définition au secteur minier afin de maintenir une cohérence d'ensemble, dans l'entendement des administrations et dans l'esprit des investisseurs.

Toutefois, compte tenu des différences notoires observées entre les secteurs pétrolier et gazier et celui des mines au Sénégal et ; dans le but de faciliter la prise en compte des spécificités du secteur minier, des décrets d'application viendront préciser les modalités de mise en œuvre du contenu local dans ledit secteur.

«**Local**» : En raison de l'indivisibilité du territoire consacrée par la Constitution, le terme local est utilisé ici pour désigner la contrepartie sénégalaise dans les projets. Il n'empêche cependant pas la possibilité d'opérer une distinction entre le « local – national », le « local – régional » et le « local – communautaire ».

« **Contenu** » : Le terme « contenu » fait référence à l'origine des intrants ou des ressources utilisés. Il peut ainsi s'appliquer à l'emploi, à l'approvisionnement, au transfert de technologie, à la Recherche - Développement, au capital utilisé, à la valorisation ou la transformation locale des minerais, au renforcement des capacités nationales, etc.

« **Participation locale** » : Le gouvernement du Sénégal souhaite maximiser le niveau de participation de sa population (propriétaire de la ressource naturelle)¹, de ses entreprises, de sa technologie et de son capital grâce au développement et à l'utilisation croissante des entreprises locales, du financement local et des capacités humaines dans la conduite de toutes les activités liées à l'exploitation minière, tout au long de sa chaîne de valeurs, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. « *La participation locale est le niveau contribution en intrants par des citoyens sénégalais dans le processus de mise en œuvre des projets. Cette participation se mesure en capital, main d'œuvre, technologie acquise ou formation reçue, prestations de services, biens et équipements fournis ou vendus, etc.* »

« **Entreprise locale** » signifie une entreprise ou une entité exécutant des travaux, des services et / ou fournissant des biens et des matériaux dans le cadre de l'activité minière, dont le capital est détenu à 51% et qui est effectivement contrôlée par des personnes de nationalité sénégalaise².

Fournisseur local : Toute personne physique ou morale de nationalité sénégalaise susceptible de fournir des services, biens ou équipements dans le cadre de l'exploitation minière.

Biens locaux : signifie « matériaux et / ou équipements extraits, cultivés ou produits au Sénégal, soit par la fabrication, la transformation ou l'assemblage. Un article, qui est produit par fabrication, transformation ou assemblage, doit différer substantiellement dans ses caractéristiques de base, sa destination ou son utilité de l'un de ses composants importés. Les

¹ L'article 25-1 de la Constitution stipule : « *les ressources naturelles appartiennent au Peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie* »

² Cf. article 2 du décret n°2020 2065 du 28 Octobre 2020 fixant les modalités de participation des investisseurs sénégalais dans les entreprises intervenant dans les activités pétrolières.

produits manufacturés sont considérés comme d'origine locale si le coût des matériaux locaux, de la main-d'œuvre et des services utilisés pour fabriquer l'article ou leur cumul, ne représente pas moins de (50%) du coût du produit fini.

Pour calculer la part de contenu local dans les produits, les composants/ matériaux/ services à utiliser dans la fabrication, on peut considérer la formule suivante :

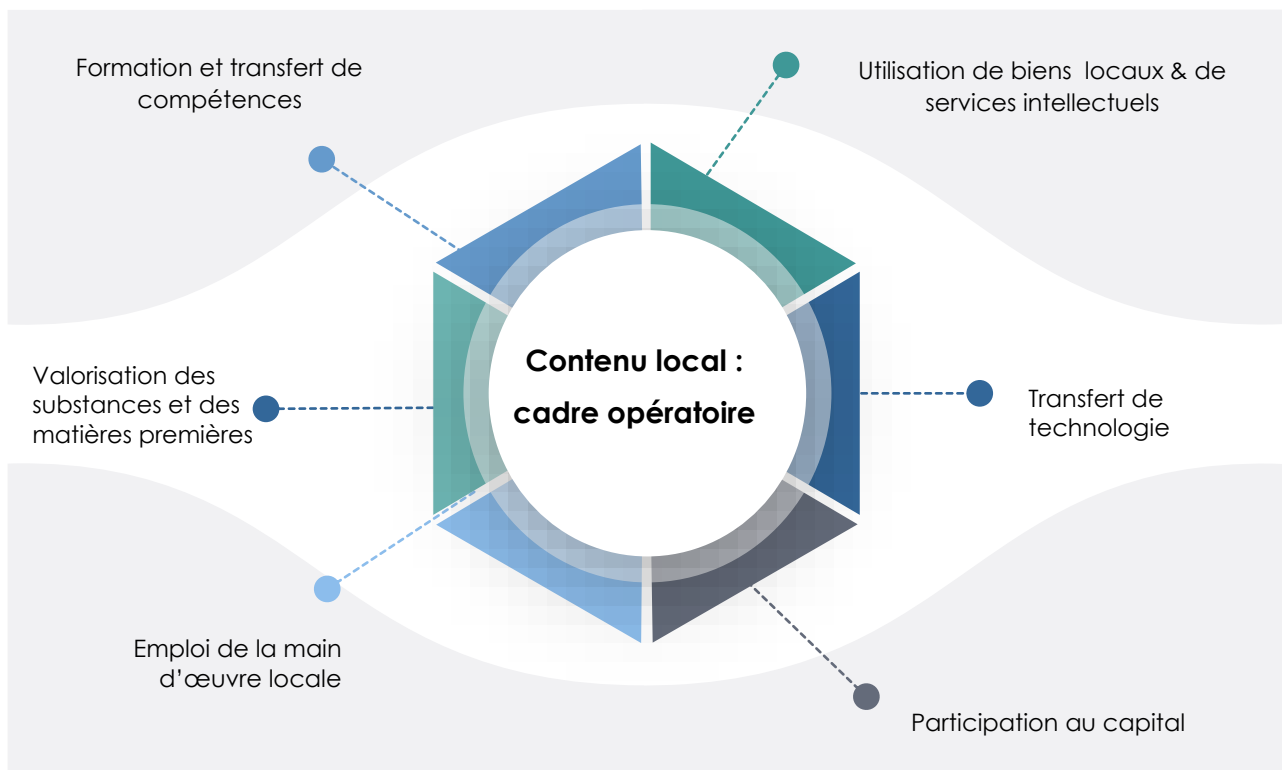
$$\% \text{ de contenu local} = \frac{(\text{Total de la valeur produite} - \text{valeur de la composante importée}) * 100}{\text{Total de la valeur produite}}$$

Champ d'application

Les propositions contenues dans le présent document s'appliquent à toutes les activités, sur le territoire de la République du Sénégal, directement ou indirectement, liées :

- À la prospection, la recherche et l'exploitation des gîtes de substances minérales ainsi que le traitement, le transport, la transformation et la commercialisation des substances minérales;
- À la valorisation des produits miniers.

Les domaines d'application de la stratégie sont représentés dans le graphique ci-après :



II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La survenue de l'épidémie à coronavirus vient rappeler aux Etats l'impérieuse nécessité d'adopter une approche de mise en œuvre du développement, qui renforce les systèmes et les institutions du pays et qui se concentre davantage sur la mobilisation des ressources intérieures, des capacités et compétences nationales, pour réduire la dépendance à l'égard de l'extérieur, dans leurs systèmes d'approvisionnement.

Au Sénégal, le Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Macky SALL a exhorté le Gouvernement à asseoir, avec le soutien de toutes les forces vives de la Nation, *le renforcement de nos capacités productives ainsi que la consolidation du caractère endogène, inclusif et équitable de la croissance économique, grâce à une valorisation plus soutenue du contenu local et l'ancrage durable d'une « culture du produire et consommer sénégalais ».*

Dans ce contexte de crise sanitaire mondiale, le Gouvernement vient aussi, de boucler les évaluations de la première phase de mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent et de consacrer le début de la mise en œuvre du second Plan d'Action Prioritaire (PAP2) qui reconnaît, la **nécessité de relever les défis liés à la compétitivité et à la résilience, par la promotion d'un leadership privé national et international dans le financement du développement, et le renforcement du capital humain.**

Pilier de l'économie sénégalaise, considéré comme un levier de croissance dans le Plan Sénégal Emergent (PSE), le secteur minier devrait jouer un rôle stratégique dans la poursuite du développement social et économique du pays. En effet, l'évolution économique du secteur minier, marqué par une intensification de la recherche sur plusieurs périmètres, la diversification des découvertes et l'arrivée à maturité de plusieurs projets, offre aux investisseurs des possibilités d'agir collectivement sur les chaînes d'approvisionnement, afin de rendre disponibles certaines catégories de biens et services au niveau national et à proximité des sites d'opérations.

C'est ainsi que pour assurer un meilleur partage des retombées issues des ressources naturelles, la révision constitutionnelle de 2016 consacre en son article 25-1 « *l'appartenance des ressources naturelles au Peuple* » et non plus à l'Etat comme stipulé dans la Constitution de 2001. En tant que tel, « *elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie* ». Ce changement d'orientation est intervenu dans une période marquée par d'importantes découvertes de pétrole et de gaz qui modifient les perspectives de développement du pays.

Pour préserver les intérêts du peuple sénégalais, le gouvernement s'est doté d'une loi relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures, suivie de décrets d'application qui viennent d'être approuvés.

La présente Stratégie Nationale de Développement du Contenu Local dans le secteur minier s'inscrit dans ce sillage. Elle vise à réaffirmer, voire renforcer le dispositif déjà mis en place dans les différents codes miniers, leurs décrets d'application et les conventions signées avec les investisseurs.

2.1 Règlements favorables au Contenu Local

La mise en valeur des substances de mines et de carrières fait l'objet d'un double encadrement. Elle est régie d'une part par des textes communautaires, et d'autre part, par des textes internes.

2.1.1 Les textes communautaires encadrant le contenu local

Plusieurs instances africaines ont produit des corps de règles juridiques qui tendent à réglementer l'exploitation des ressources minières en fixant les orientations générales. Parmi celles-ci, on peut citer :

- L'Union Africaine, à travers la Vision du Régime Minier de l'Afrique ;
- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à travers la loi modèle sur l'Exploitation Minière et le Développement des ressources minérales et la Directive C/DIR 3/05/09 portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier ;
- L'UEMOA, à travers le Code Minier Communautaire (2003).

2.1.1.1 La Vision du Régime Minier de l'Afrique

La Vision du Régime Minier de l'Afrique vise l'intégration du secteur minier dans les économies locales à travers la création d'une corrélation essentielle par une série de stratégies et d'interventions appropriées. Ces stratégies vont de (i) l'amélioration et de l'implication de l'industrie dans l'enseignement et la formation comme c'est le cas au Canada, en Australie, en Afrique du Sud, à (ii) l'intensification de la diversification des ressources par la création de liens en amont et en aval, la recherche de valeur ajoutée, notamment la semi-transformation et les regroupements, et (iii) l'investissement dans d'autres secteurs des rentes ou capitaux générés par les ressources naturelles pour améliorer la chaîne des valeurs et maximiser la diversification des économies.

2.1.1.2 Loi Modèle de la CEDEAO sur l'Exploitation Minière et le Développement des Ressources Minérales (EMMDA)

Le contenu local figure en bonne place dans la Loi modèle de la CEDEAO sur l'exploitation minière et le développement des ressources minérales. En effet, la CEDEAO établit des obligations aussi bien pour les Etats que pour les investisseurs que nous résumons brièvement.

Les Etats, en ce qui les concerne doivent (i) veiller à une coexistence pacifique entre les Grandes Entreprises et les Micro, Petites et Moyennes Entreprises dans les opérations minières, (ii) prendre les dispositions pour adopter la législation appropriée en vue de veiller à la participation des Micro et PME aux opérations minières, (iii) s'assurer de l'utilisation du personnel local, du renforcement de leurs capacités ainsi que de la mise en œuvre des sanctions prévues en cas de non-respect.

Pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, il est requis la désignation d'une institution pour servir d'Agence nationale pour le développement du contenu local.

Quant aux compagnies minières ou titulaires de titre minier, les exigences de la CEDEAO concernent les éléments suivants :

- Soumettre à l'autorité compétente pour approbation, un programme détaillé de recrutement, transfert de technologies et formation du personnel local ;

- Mettre en place une politique d'approvisionnement qui privilégie les matériaux et produits et les agences de services situés dans un état-membre ou d'origine communautaire ;
- Privilégier l'emploi des citoyens des Etats-membres, particulièrement ceux des communautés affectées et des femmes dans la mesure du possible.

2.1.1.3 La Directive C/DIR 3/05/09 en date du 27 mai 2009 portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier

La Directive sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier, commence d'abord par reconnaître le caractère essentiel de l'exploitation minière et la transformation sur place en produits finis, pour le développement socio-économique des Etats membres.

Ensuite, elle fixe aux titulaires de droits ou titres miniers plusieurs exigences relatives à l'emploi, à l'utilisation des intrants locaux, au transfert de technologie et à la formation du personnel local dans le cadre d'une politique dite de « **localisation des opérations minières** » (article 11). Pour ce faire, un programme détaillé exposant les conditions de recrutement, doit être soumis et agréé par les autorités.

2.1.1.4 Le Code minier communautaire de l'UEMOA

Au niveau de l'UEMOA, le Règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003 portant Code minier communautaire, contient plusieurs dispositions relatives à l'approvisionnement local et au recrutement. La législation minière de l'UEMOA enjoint les titulaires de titres miniers :

- D'utiliser autant que possible les services et matières d'origine communautaire, les produits fabriqués ou vendus dans l'Union à des conditions compétitives de prix, qualité, garantie et délai de livraison (article 14) ;
- D'accorder la préférence en cas de recrutement, à qualifications égales, aux ressortissants de l'Union(article 16).

L'analyse de ces différents textes permet de constater que le code minier communautaire fait de la participation du secteur privé aux opérations minières par l'approvisionnement et l'emploi local, une préoccupation fondamentale, même si certaines questions telles que la participation au capital des sociétés d'exploitation sont occultées.

2.1.2 Les textes internes ou nationaux encadrant le contenu local dans le secteur minier

La réglementation en matière de contenu local est présente dans les différents codes miniers qui se sont succédés tour à tour depuis 1988, et dans leurs décrets d'application. Outre ces derniers, les conventions minières contiennent des dispositions relatives à la préférence nationale à travers l'emploi, la participation des entreprises sénégalaises, la mise en place de programmes de perfectionnement du personnel sénégalais, la prise de participation des nationaux dans le capital des sociétés minières, etc.

⇒ **Loi 2016-32 du 08 Novembre 2016 portant Code minier**

La loi 2016-32 du 08 Novembre 2016 contient des dispositions qui font état de règles tendant à associer le personnel et les entreprises locaux dans les opérations minières. En effet, la loi minière, prévoit la participation du privé local dans les opérations minières à travers l'approvisionnement local. A ce titre, les titulaires de titres miniers, leurs fournisseurs et leurs sous-traitants sont encouragés à utiliser « *autant que possible des services et matières d'origine du Sénégal, des produits fabriqués ou vendus au Sénégal dans la mesure où ces services et produits sont disponibles à des conditions compétitives de prix, qualité, garanties et délais de livraison* ». Ainsi pour favoriser l'accès des entreprises sénégalaises à l'offre des compagnies minières, obligation est faite à ces dernières d'élaborer et de publier annuellement un plan de passation des marchés.

Il en est ainsi de la participation du secteur privé national au capital. En effet, la législation minière permet à l'Etat, en sus de sa participation gratuite au capital de « *négozier pour lui et/ou le secteur privé national, à titre onéreux, une participation supplémentaire jusqu'à hauteur de vingt-cinq (25%), au capital de la société d'exploitation, selon les modalités habituelles en vigueur en la matière* », art. 31. En ouvrant au privé national la possibilité de prendre des parts dans le capital de la société d'exploitation jusqu'à vingt-cinq pour cent du capital, le législateur pose les jalons d'une participation des investisseurs locaux aux opérations minières.

Cependant, sans tenir compte de la mise en œuvre, des limites ont été identifiées dans la formulation des textes qui soulèvent une certaine ambiguïté. En effet, après avoir demandé la publication des plans de passation de marchés et encouragé la participation des entreprises sénégalaises, il est reconnu aux sociétés minières « *le libre choix des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants* ».

En ce qui concerne l'emploi et la formation, le code minier sénégalais assujettit les titulaires de titres miniers et leurs sous-traitants à plusieurs obligations :

- Accorder la préférence, à qualification égale au personnel sénégalais ;
- Mettre en œuvre un plan de formation et de promotion du personnel sénégalais de l'entreprise en vue de son utilisation dans toutes les phases de l'activité minière ;
- Promouvoir l'égalité des chances à l'emploi entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle ;
- Garantir l'équité salariale entre les employés féminins et masculins à qualification égale ;
- Former le personnel sénégalais de l'entreprise.

Le code minier reconnaît aussi à l'autorité administrative le pouvoir de « *déterminer, en fonction des nécessités économiques, démographiques et sociales, les possibilités d'embauchage des titulaires de titres miniers et de leurs sous-traitants* ». L'administration peut « *en vue du plein emploi de la main d'œuvre nationale, interdire ou limiter l'embauchage des travailleurs étrangers, pour certaines professions ou certains niveaux de qualification* ».

En ce qui concerne les modalités de participation des investisseurs à la formation, elles sont définies par l'article 109 dernier alinéa, qui dispose que « *les titulaires de titres miniers doivent contribuer, sur la base d'un protocole d'accord conclu avec le Ministère chargé des Mines, à l'appui institutionnel à la formation continue du personnel, à la promotion et au développement du secteur minier au Sénégal* ».

En outre, il faut relever que dans le but de favoriser la transformation des ressources extraites dans le cadre de l'exploitation, il est prévu un régime d'imposition plus élevé sur les redevances minières pour les produits bruts. A titre d'exemple, pour l'or, un taux de redevance minière de

3,5 % s'applique s'il est raffiné au Sénégal, contre 5% pour le brut. Pour les métaux de base et substances radioactives, le taux est 2% pour le minerai destiné à une transformation locale en acier contre 5% pour le minerai concentré.

Pour conclure, on retiendra que le législateur sénégalais, dans la perspective de se conformer à l'ordre juridique communautaire, a pris un certain nombre de dispositions pour favoriser l'utilisation tant des intrants locaux, que de la main d'œuvre locale. Cependant, il faut remarquer que cet objectif est loin d'être atteint dans la pratique en raison de l'imprécision de certaines dispositions et du défaut de sanctions.

2.2 Cadre institutionnel et parties prenantes du Contenu Local

Une mise en œuvre réussie des politiques de contenu local suppose une bonne coordination avec plusieurs ministères, les acteurs privés, les partenaires au développement et les organisations de la société civile. Les rôles et responsabilité des différentes parties sont rappelés brièvement dans la présente section.

2.2.1 Les départements ministériels

Ministère des Mines et de la Géologie : Le Ministère des mines et de la Géologie assure la tutelle du secteur minier, et coordonne l'ensemble des politiques, stratégies et opérations minières dans le pays. Pour faire face à la diversification et à l'intensification des activités minières, il a subi quelques mutations au cours des dernières années, qui ont conduit à :

- L'érection d'une Direction Générale des Mines qui centralise plusieurs directions organisées en sous-activités
 - i. La création d'une Direction de la Géologie, pour une meilleure définition, le suivi et l'application d'une nouvelle politique nationale incarnée par la mise en place d'un service géologique National
 - ii. Le renforcement des compétences de contrôle et de la surveillance des opérations minières pour une optimisation du dispositif de surveillance
 - iii. La mise en place de plusieurs cellules, dont celle chargée du suivi du contenu local pour optimiser la participation du secteur privé national dans (toute la chaîne de valeurs de l'industrie minière).

Placée sous la supervision directe du Cabinet, la Cellule de Suivi du Contenu Local aura en charge la coordination et la supervision de la mise en œuvre de la Stratégie. Elle pourra s'appuyer sur les différentes directions ainsi que le secrétariat général du Ministère qui a été au cœur de l'élaboration de la présente stratégie.

Ministère de l'Industrie et des PME : Il vient de publier la stratégie d'industrialisation du Sénégal 2021-2035 dont les orientations pour le secteur minier épousent les axes de la SNDCL. Il sera chargé du suivi et de la mobilisation des financements pour certains projets majeurs qui contribuent à la compétitivité des territoires tels que les plateformes industrielles, ou le développement des industries à haute intensité technologique et l'innovation. Le Ministère a obtenu de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Japon et de l'Autriche un financement pour la mise en place d'un Fonds d'Appui au Secteur privé Africain (FAPA).

Ministère du Pétrole et des Energies : Du fait des similitudes tant du point de vue des exigences que des instruments de mise en œuvre utilisés, une collaboration soutenue peut être attendue avec ce ministère, afin de partager leurs informations sur les bases de données sur les

fournisseurs locaux, les bonnes pratiques en matière de fourniture locale, de développement du capital humain et de transfert de technologie. En outre, le Ministère du pétrole et des énergie pourrait à travers sa stratégie « gas to power » faciliter aux différents projets miniers l'accès à une énergie dans des conditions plus ou moins compétitives.

Ministère Chargé de la Formation Professionnelle et Technique : Le Ministère en charge de la Formation Technique et Professionnelle aura un rôle déterminant à jouer dans l'encadrement de la formation technique et le développement du capital humain. La création de nouvelles filières de formation, la promotion du partenariat entre sociétés minières et les établissements de formation technique et professionnelle et le financement de certains projets sont autant de pistes à explorer dans le cadre de l'exécution de la Stratégie.

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement : il sera le point focal dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures qui contribuent à la compétitivité des territoires. Il s'agit notamment de la réhabilitation de l'axe ferroviaire Dakar-Tambacounda, qui sera accompagné d'un hub logistique et d'un port sec à Tamba. La coordination avec ce ministère permettra de garantir une bonne prise en compte des préoccupations des industries minières présente dans la zone.

1.1.1 Autres structures et institutions

Comité National de Suivi du Contenu Local (CNSCL) : La loi n° 2019-04 l'a érigé en organe phare chapeautant l'ensemble de la procédure de passation des marchés. Ainsi, tout contractant, fournisseur, sous-traitant, prestataire de service exerçant une activité dans le cadre d'un projet pétrolier doit soumettre au CNSCL un plan de contenu local (PLC). Son contenu et mode de soumission sont définis par des lignes directrices du CNSCL. Le PLC doit être mis à jour chaque année et doit contenir notamment : un rapport détaillant les réalisations de l'entreprise en vue de promouvoir le contenu local au cours des douze (12) derniers mois, le descriptif des prévisions de l'entreprise concourant à la promotion du contenu local durant les douze (12) mois à venir, un rapport présentant les efforts financiers et techniques consentis en vue de diminuer graduellement le recours au personnel, le capital, la technologie, les biens et services ou prestations ne provenant pas du Sénégal.

Le CNSCL analyse le plan de contenu local dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant sa réception et transmet à la société soumissionnaire ses commentaires et observations pour prise en charge afin de se conformer. Aujourd'hui, un décret élargissant la réglementation en matière de contenu local au secteur minier est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait par conséquent, étendre les prérogatives du CNSCL au secteur minier.

Le CN-ITIE : L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a pour objectif de renforcer la bonne gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles en mettant à la disposition du public, toutes informations relatives aux versements effectués par les sociétés minières, pétrolières et gazières. Le CN-ITIE produit des données de plus en plus désagrégées sur les emplois nationaux, les volumes de commande locale, l'identité des bénéficiaires qui exercent un contrôle sur toute société travaillant dans le secteur extractif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le CN-ITIE peut s'assurer que les modalités d'attribution des marchés sont conformes aux meilleures exigences de transparence dans le domaine.

Le Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent (BOS-PSE) : Placé sous la Tutelle du Ministre en charge du Suivi du PSE (MSPSE), le BOS – PSE est une unité logée au niveau de la Présidence, chargée de suivre l'exécution des projets et réformes phares du PSE, d'évaluer périodiquement leur état d'avancement, d'apporter un appui technique aux structures d'exécution et de soumettre au Président de la République des propositions de décisions.

Le BOS collabore étroitement avec le ministère en charge des mines dans le cadre du suivi du Plan Sénégal Emergent. Il assure la coordination du projet hub minier régional financé par la BAD et s'assure de la bonne mise en œuvre des mesures critiques, y compris certains aspects du Contenu Local.

Le COS PETROGAZ : Placé auprès du Président de la République, le COS-PETROGAZ est une structure de pilotage et de coordination et de suivi du développement des projets pétroliers et gaziers afin de mieux assister le Président et le gouvernement dans la définition, la supervision et la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des ressources énergétiques nationales. Le COS-PETROGAZ préside le comité de pilotage du Comité National de Suivi du Contenu Local. A ce titre, il pourrait étendre ses interventions au secteur minier si les prérogatives du CNSCL venaient à s'étendre au secteur minier. Dans cette perspective, des consultations ont été organisées entre les équipes du ministère des mines et de la géologie et le COS-PETROGAZ

1.1.2 Acteurs privés

La Chambre des Mines du Sénégal : Il s'agit de l'instance qui regroupe une trentaine de sociétés minières et sous-traitants agissant dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation. Sa mission est :

- D'encourager, de promouvoir et de protéger les investissements miniers au Sénégal.
- De favoriser l'émergence d'un secteur minier dynamique et structuré
- De créer les conditions favorables d'une expansion durable du secteur et de l'économie nationale.
- De défendre les intérêts communs de ses membres devant les instances administratives publique

Pour améliorer sa collaboration avec les fournisseurs, la « *Commission Environnement et Développement Durable* » de la CMDS a organisé les 7 et 8 Octobre 2019 un *Atelier Régional sur les Achats Locaux dans la région de Kédougou*. Cet atelier a vu la participation des réseaux de fournisseurs du secteur minier, de l'Etat et des compagnies aurifères intervenant dans la région. La CMDS est un interlocuteur essentiel pour dialoguer avec l'industrie minière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de contenu local.

Les organisations patronales : les organisations patronales du Sénégal sont bien positionnées dans le dialogue sur le contenu local, en particulier dans le secteur pétrolier. A côté des organes traditionnels, il y a le club des investisseurs qui a été créé afin de servir de cadre d'échange avec l'Etat sur les problématiques liées à la prise de participation et à la fourniture de services. Ce dialogue pourrait s'étendre au contenu local dans le domaine minier afin d'améliorer les niveaux de participation de secteur privé sénégalais dans les projets miniers.

Les réseaux de fournisseurs : Plusieurs réseaux de fournisseurs ont été créés depuis quelques années pour faciliter le dialogue avec les sociétés minières. S'ils sont structurés et

accompagnés, les réseaux de fournisseurs peuvent valablement servir de porte-d'entrée pour les interventions futures en termes de renforcement des capacités des PME/PMI intervenant dans le domaine minier

1.1.3 Les organisations de la société civile

Plusieurs Organisations de la société civile sénégalaise ont développé des programmes et initiatives de dialogue et de plaidoyer pour accompagner la mise en œuvre des politiques de contenu local à l'échelle nationale et locale.

Parmi celles-ci, on peut citer la Coalition Publiez Ce que Vous Payez, l'ONG Enda LEAD, le Forum Civil, OSIDEA, Gorée Institute. Les acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle décisif dans le suivi des obligations des sociétés minières et dans le financement de certaines actions de sensibilisation et de mobilisation en direction des communautés. Par ailleurs, un potentiel de recherche existe également avec les universitaires et les think tanks actifs dans le secteur.

1.1.4 Les Partenaires Techniques et Financiers

Le secteur minier sénégalais présente un certain intérêt pour les partenaires techniques et financiers en raison de son dynamisme. Parmi les intervenants à ce jour, on peut citer l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Organisation des Nations – Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ; la Banque Mondiale ; le Bureau International du Travail (BIT) ; le Forum Intergouvernemental ; la Coopération Allemande (KWF) ; la Coopération Canadienne, la Délégation de l'Union européenne. En outre, il existe d'autres partenaires au développement dont les interventions touchent indirectement le secteur minier et avec lesquels il est possible de créer des synergies pour une meilleure rationalisation des ressources. C'est le cas de la Coopération Allemande au Développement (GIZ) qui met en place des programmes au profit du développement des PME en général et des fournisseurs en particulier.

II. ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENJEUX DU CONTENU LOCAL AU SENEGAL

Une synthèse de l'état des lieux qui fait l'objet d'un rapport détaillé est présenté dans les pages suivantes :

2.1 Analyse SWOT

Un aperçu des principales Forces, Faiblesses, des Opportunités et Menaces (FFOM ou SWOT en anglais) permet de comprendre les priorités et les défis majeurs auxquels la présente stratégie devra apporter des réponses.

2.1.1 Forces

Des références disponibles dans les lois successives (2003, 2016) et dans plusieurs conventions signées avant et après 2000.

L'existence de références claires en faveur de la préférence nationale en matière d'emplois et de fourniture de biens et services dans la loi, constitue un atout non négligeable. Elle permet de garantir une certaine continuité et une relative stabilité des conditions juridiques et économiques des conventions. Pour l'essentiel, les innovations introduites en 2016 en rapport

avec la transparence n'affectent pas les équilibres économiques et financiers des projets miniers en cours d'exécution.

Une volonté affichée de part et d'autre d'accroître la commande locale

Depuis plusieurs années, les sociétés minières, en particulier celles opérant dans le sous-secteur aurifère, dans la cimenterie et dans le zircon mettent en œuvre des politiques volontaristes pour accroître la commande locale. Après avoir mené plusieurs sessions de mise à niveau et accordé des contrats à des fournisseurs situés dans les zones impactées (FZI), certaines entreprises minières ont jugé opportun de travailler en synergie via la Chambre des Mines du Sénégal (CMDS) pour accroître leur impact.

De leur côté, les organisations de la société civile et l'ITIE ont développé plusieurs initiatives pour obtenir des données sur les achats locaux, et pour accompagner les micros et petites et moyennes entreprises (MPME) et les organisations de producteurs à travers la formation sur la passation de marchés, etc.

Existence de réseaux structurés de fournisseurs au niveau national et dans certaines régions minières

Pour mieux défendre leurs intérêts et coordonner leurs actions, des réseaux de fournisseurs locaux se sont créés dans les régions minières et à l'échelle nationale. Il s'agit des réseaux PLAFOMINE et de l'ASFIM qui peuvent servir de point d'ancrage pour des actions de renforcement des capacités.

2.1.2 Faiblesses

Faiblesse de l'accès à l'information :

Le manque de transparence dans les pratiques d'approvisionnement des compagnies a été identifié comme une faiblesse majeure qui se traduit par :

- Un défaut d'accès à l'information sur les opportunités de marchés des compagnies ; les fournisseurs dans leur majorité ne pouvant ni participer ni intégrer les besoins des compagnies minières dans leur planification.
- Des procédures de sélection des fournisseurs qui ne favorisent pas une pleine compétition. Les entreprises sont souvent saisies individuellement par les sociétés minières qui ont des bases de données tenues en interne. Ainsi les sociétés minières en recourant à leurs bases de données, excluent de facto de potentiels fournisseurs qui voudraient bien participer à la fourniture de services.

Absence d'instruments de suivi de la mise en œuvre

L'absence d'un cadre harmonisé et des outils de suivi permettant d'encadrer les procédures et les attentes en termes de « *participation locale* », a favorisé une prise en charge très variée de ces questions de contenu local.

L'accès au financement

Lorsqu'ils sont sélectionnés, les fournisseurs éprouvent beaucoup de peine à exécuter leur mission du fait d'une obligation de préfinancement. Selon nos interlocuteurs, les entreprises minières, n'accordent pas généralement des avances de démarrage pour l'exécution des prestations. Par conséquent, les fournisseurs ont recours aux institutions financières pour accéder au crédit. Là également, ils sont confrontés à des difficultés d'ordre juridique, administratif, financier (taux d'intérêts élevés, etc.).

Un environnement institutionnel peu propice à la participation locale

Dans les bonnes pratiques du contenu local, les Etats ont réussi à créer un écosystème vertueux qui facilite la promotion de champions. A titre d'exemple, en Norvège, il existait au sein du Ministère de l'Energie, un Bureau chargé de la promotion du fournisseur et qui, à la réception des dossiers de l'investisseur, lui présentait plusieurs compagnies présentant un profil similaire à celui du sous-traitant proposé à l'agrément. De même, les fournisseurs internationaux ont souvent accès à un soutien institutionnel (accès au financement à des taux abordables, facilitation de l'ambassade pour surmonter les obstacles qui se dressent à l'étranger, etc.).

Pendant ce temps, les fournisseurs locaux doivent faire face à plusieurs écueils d'ordre financier, juridique, normatif, administratif (fiscal et douanier), technique avant d'exécuter un marché confié par des compagnies minières. Or la notion de participation locale, suppose entre autres, que de tels obstacles d'ordre structurel puissent être atténués voire éliminés.

Incertitudes juridiques sur l'application de l'obligation de publication des plans de passation de marchés

Sur le plan juridique, la question qui reste à élucider est celle de l'opposabilité de nouvelles obligations introduites par le code de 2016 en ce qui concerne la publication des plans de passation des marchés. En d'autres termes il s'agit de voir si la stabilité des clauses contractuelles s'étend aux exigences en matière de contenu local.

Cependant, il importe de souligner que selon la doctrine, les questions environnementales et celles relatives à la gouvernance, en particulier la transparence, échappent au périmètre de la stabilité.

Analyse SWOT

Forces

Références au CL disponibles dans la réglementation antérieure

- Les codes miniers, les décrets d'application et les conventions minières ont souvent évoqué l'idée de Contenu local à travers la préférence nationale en matière d'emploi, de fourniture de biens et services et à travers la participation des nationaux dans le capital des sociétés minières

Volonté affichée des sociétés minières

- Plusieurs sociétés minières ont des initiatives internes pour booster la commande locale
- Les compagnies aurifères de la Chambre des Mines ont organisé un dialogue constructif avec les fournisseurs et défini des feuilles de route pour améliorer leur collaboration avec les PME sénégalaises

Existence de réseaux structurés des fournisseurs

- Réseaux de fournisseurs structurés au niveau des zones minières (Plafomine, REDS, ...)
- Association Sénégalaise des Fournisseurs aux Industries Minérales

Faiblesses

Accès à l'information

- Non publication des Plans de passation de marchés (PPM) par les sociétés minières
- Pas de communication sur les besoins, ce qui limite leur prise en compte dans la planification des approvisionnements
- Procédures de sélection des fournisseurs qui ne favorisent pas une pleine compétition.
- Absence d'un cadre harmonisé pour la publication des PPM
- Pas de feedback systématisés, absence de retour sur les critères d'évaluation qui ne permet pas aux fournisseurs d'améliorer ou d'ajuster leurs offres pour l'avenir
- Manque d'informations orientées sur le genre pour faciliter l'accès aux marchés

Performance/ capacité des fournisseurs

- Capacités logistiques limitées du fait de la faiblesse et de la qualité des équipements
- Problèmes organisationnels et de formalisation
- Faiblesse de la formation professionnelle en faveur des femmes
- Faible proactivité des fournisseurs, qui sont dans une « logique de comptoir »
- Absence de certification ou de culture de la qualité

Efficacité de la politique

- Absence d'instruments de suivi des engagements
- Absence de référentiel pour l'évaluation des sous-traitants internationaux
- Mise en œuvre passive du contrôle avant approbation des agréments contrairement aux bonnes pratiques (Norvège, Royaume Uni, etc.)
- Capacités et moyens limités des administrations en charge du contrôle

Accès au financement

- Les avances de démarrage sont plutôt rares pour les fournisseurs locaux
- Conditions difficiles d'accès au financement
- Taux d'intérêts élevés
- Bons de commande considérés comme juridiquement inadaptés par les banques
- Difficultés pour l'obtention d'une domiciliation de paiement irrévocable
- Impact encore faible des fonds de garanties sur le financement des PME
- Absence de mesures d'accompagnement pouvant faciliter l'accès des femmes au financement

Opportunités

Démarrage prochain de l'exploitation du pétrole et du gaz

- Opportunité pour relever le niveau de compétitivité de l'économie sénégalaise et d'impacter positivement le développement des projets miniers
- Disponibilité de l'énergie à coûts abordables, offre des perspectives de valorisation du fer à travers un complexe sidérurgique minier,
- Mise en marche prochaine d'un nouveau port à Ndayane qui va beaucoup contribuer à renforcer la « supply base » pour l'industrie minière

Diversification des projets miniers et des découvertes

- Elle confirme l'existence d'une demande et d'un marché à satisfaire, avec des pôles de concentration qui peuvent justifier des investissements mutualisés des sociétés minières
- Possibilité de faire des économies d'échelle tout en créant de la valeur ajoutée pour les économies locales et régionales
- Capitaliser les effets multiplicateurs de leurs investissements via l'implication de leurs sous-traitants qui peuvent se rapprocher des sites d'opérations

Etablissement de liens avec d'autres secteurs pour l'approvisionnement

- Lier les besoins du secteur minier à ceux d'autres secteurs afin de promouvoir une spécialisation, et la fourniture de services au-delà du niveau national. Ex : dans le textile (uniformes pour les miniers, les pétroliers, les militaires, les pompiers, etc.)

Menaces

Vision restrictive de la notion de local

- Les fournisseurs des zones impactées qui se voient comme victimes de l'activité minière peuvent avoir une vision limitative de la notion de local, qui exclut les autres PME

Zone de Libre Echange Continentale (ZLECA)

- Sans une stratégie claire et une préparation conséquente, la ZLECA peut constituer une menace pour les fournisseurs sénégalais dont l'expérience minière est encore limitée comparée à ceux du Ghana, du Burkina, ...

Tendance à l'automatisation/ Revolution 4.0

- L'introduction de nouvelles technologies dans les processus de production minière et surtout pour la sécurisation des chaînes d'approvisionnement dans le contexte de COVID19 risque d'affecter les emplois communautaires, la main d'œuvre et la participation des nationaux dans l'approvisionnement, qui intègre de plus en plus des solutions digitales

Financement de la formation technique et professionnelle

- Meilleure prise en charge de la formation initiale et continue des travailleurs des entreprises et des organisations professionnelles, des jeunes en quête de qualification, par des agences et programmes spécifiques
- Mise sur le marché d'une main d'œuvre bien formée pour travailler directement ou indirectement avec le secteur minier.

Nouvelles technologies et connectivité

- Opportunité de profiter de la digitalisation des projets miniers pour le développement d'une industrie high-tech, compte tenu de la position avantageuse du Sénégal dans ce domaine

Transition vers une économie verte

- Besoin de valorisation de certains minerais pour une utilisation dans le secteur de la construction, recherche sur les matériaux pour stimuler l'efficacité énergétique

Régime fiscal et douanier/

- Rôle des traités bilatéraux d'investissement en termes de suspension de taxes, crée une rupture d'égalité entre fournisseurs/prestataires étrangers vs. nationaux
- Procédures douanières jugées pénalisantes pour le respect des délais de livraison par les fournisseurs nationaux

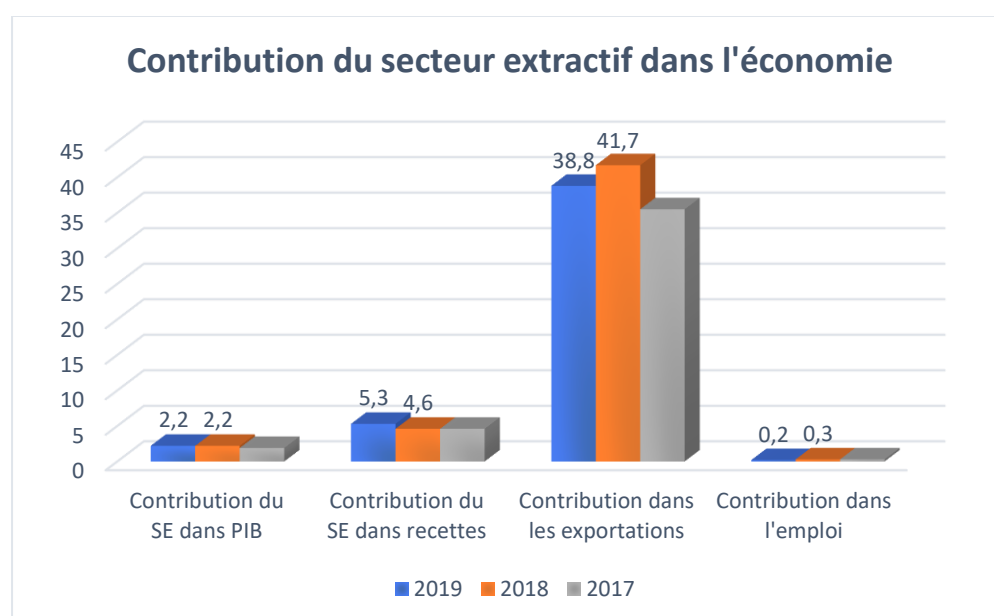
2.2 Principaux défis à relever

2.2.1 Manque d'intégration entre l'activité minière et l'économie nationale et locale

L'analyse du contexte menée par l'équipe de RCL a révélé un faible niveau d'intégration de l'activité minière dans l'économie nationale. Cette situation peut s'apprécier à travers (1) une faible valorisation des minerais de base dans le pays, (2) une faible participation des PME/ PMI sénégalaises dans les chaînes de valeurs de l'industrie, (3) une faible utilisation du potentiel d'investissement du secteur privé national et des institutions sénégalaises dans le capital des grands projets miniers.

2.2.1.1 Faible valorisation du minerai de base

Le secteur minier qui représente plus de deux tiers de la contribution du secteur extractif sénégalais, continue d'avoir un faible apport dans les recettes de l'Etat, dans le PIB et les chiffres de l'emploi dans le pays (cf. graphique).



Source de données : Rapports ITIE 2017, 2018, 2019

En effet, à l'exception du phosphate (transformé en partie) et de la cimenterie, la chaîne de valeurs de l'exploitation minière est dominée par les activités d'amont ; ce qui limite sensiblement la contribution du secteur pour l'économie.

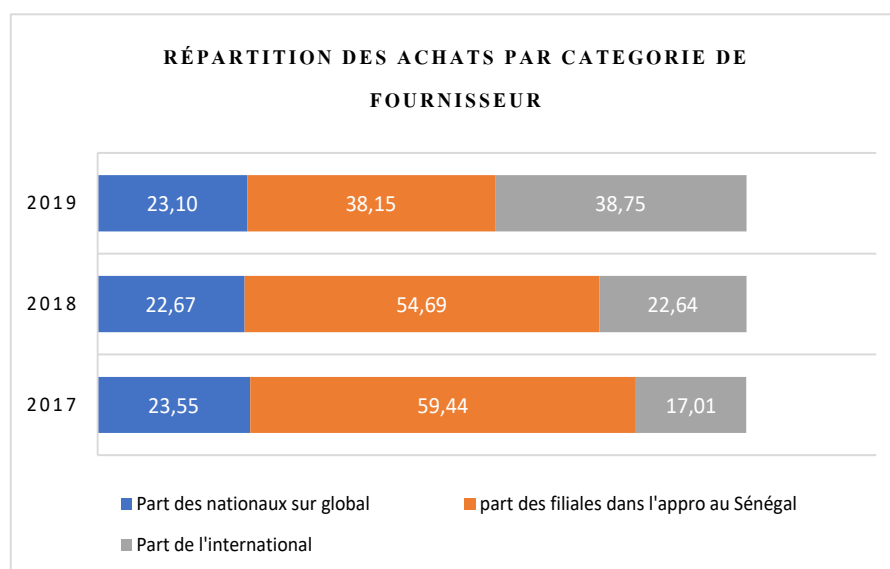
Par ailleurs, on note un faible niveau de valorisation des substances et de transformation des produits bruts dans le circuit économique et industriel du pays. C'est le cas pour l'or et les sables minéralisés qui sont directement exportés sans aucune valeur ajoutée pour le pays.

De même, la production d'or issue du secteur artisanal n'est ni commercialisée ni transformée dans le pays ; elle serait directement exportée vers les pays limitrophes. Par conséquent, l'exploitation artisanale ne s'intègre pas dans une chaîne de valeurs formelle qui permettrait d'assurer une traçabilité de l'or extrait ou d'organiser sa commercialisation et sa transformation localement.

Au demeurant, les rejets (basalte, silex, schlamm, phosphogypse, etc.) issus des processus d'exploitation de certains minerais tels que le phosphate ou l'or et qui peuvent servir comme matériau dans la construction, ne sont pas toujours recyclés ou valorisés. Quelques initiatives naissantes tardent à trouver un financement adéquat au niveau des laboratoires de recherche spécialisés.

2.2.1.2 Faible niveau de « participation » des PME/ PMI dans la chaîne de valeurs de l'exploitation des ressources minières du pays

Pour diverses raisons, les PME et les PMI sénégalaises ont une participation faible dans les chaînes de valeurs de l'industrie minière. La part de ces PME dans la commande des entreprises minières s'établit en dessous de 25%, comme le montre les données présentées ici, à titre illustratif. Ces chiffres sont corroborés par les données du rapport ITIE 2019 qui font état d'un cumul des commandes de plusieurs sociétés auprès des fournisseurs sénégalais à 216,493 milliards de FCFA sur un total de 890,686 milliards CFA soit 24 % (Source : Rapport ITIE 2019).



Source de données : rapport de durabilité 2019, SGO

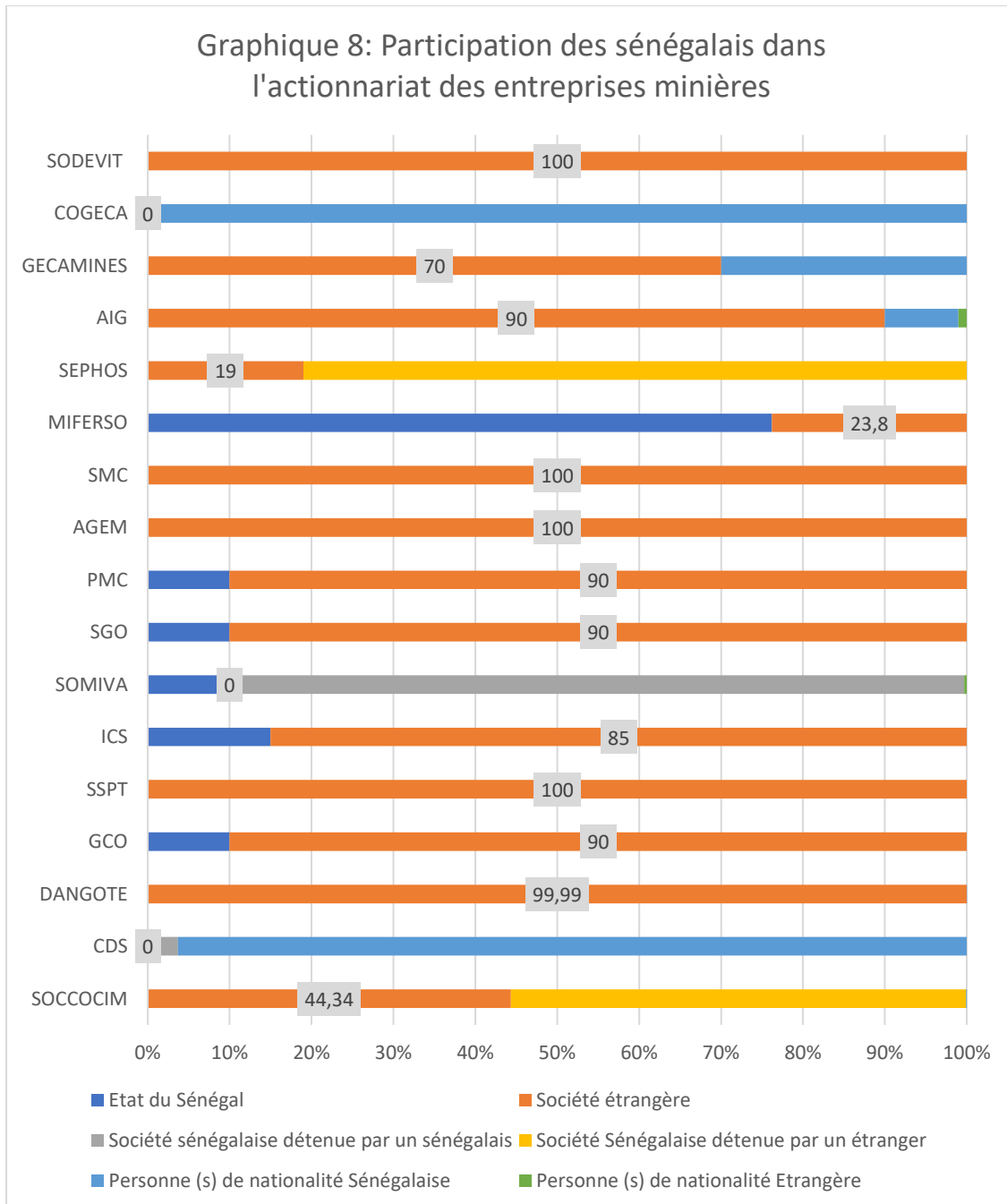
Les PME et les PMI sénégalaises sont confrontées à plusieurs défis qui limitent leur participation dans les chaînes de valeurs de l'activité minière. Ces défis peuvent être classés en deux catégories :

Les défis d'ordre structurel et les défis d'ordre conjoncturel.

- Les défis structurels sont généralement liés à l'environnement extérieur du fournisseur. Il s'agit de la faiblesse de l'infrastructure, les difficultés d'accès au financement, de la cherté des conditions d'accès à l'énergie, de la fiscalité, etc.
- Les défis conjoncturels sont spécifiques à chaque organisation. Ils sont liés au degré de formalisation et d'organisation des fournisseurs, de son niveau de capitalisation, de ses capacités intrinsèques, de sa visibilité, de la fiabilité de ses équipements, etc.

2.2.1.3 *Faible utilisation du potentiel d'investissement du secteur privé national et des institutions sénégalaises dans le capital des grands projets*

Malgré les dispositions prévues par la réglementation, le privé national a une présence jugée très faible dans le capital des grands projets miniers. La loi sénégalaise prévoit la possibilité pour l'Etat de négocier pour le compte du privé national, une participation dans l'actionnariat des projets pouvant aller jusqu'à 15%. Malheureusement, cette mesure n'est pas rendue opérationnelle. Mieux, l'Etat a parfois renoncé à ses parts, ce qui fait qu'en dehors des taxes, les bénéfices de certains projets miniers sont entièrement transférés à l'étranger.



Source : RCL Consulting 2020

2.2.2 *Inadéquation de l'infrastructure régionale favorable au développement d'industries minières compétitives*

Il est communément admis que l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des infrastructures réduit de manière significative les coûts et la qualité des facteurs de production, qui sont importants pour les investisseurs. Au Sénégal, le développement du secteur minier a été fortement retardé par la faiblesse des infrastructures (électricité et transport) et des équipements logistiques autour des régions situées à l'intérieur du pays. En guise d'exemple, la société Randgold concluait dans son rapport annuel de 2015 que « *la viabilité du projet Massawa (un gisement de 4 Millions d'onces) dépendrait de la découverte d'une solution d'alimentation électrique efficace et/ou de ressources additionnelles (en élargissant la zone de prospection à d'autres gisements satellites situés à proximité)* ».

Pour surmonter ces problèmes de compétitivité, le gouvernement du Sénégal mène depuis quelques années une politique volontariste pour résorber le déficit d'infrastructures qui plombe les perspectives de développement des territoires. C'est ainsi que plusieurs initiatives dont le programme de modernisation des villes (PROMOVILLE) et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire, le PASER ont été développés dans le sillage de l'Acte III de la décentralisation dont l'objectif était d'« *organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022* ».

La concrétisation de cette politique passe impérativement par le développement de toutes les localités du Sénégal et plus particulièrement des villes caractérisées par un déficit important en infrastructures surtout routières. Les programmes identifiés à cet effet, devraient permettre une amélioration significative de la promotion des chaînes de valeurs agricoles et horticoles, de l'accès à l'eau potable, de l'accès à l'énergie, des pistes de désenclavement et des équipements pour l'allégement des travaux de la femme.

2.2.3 *Inefficacité des politiques et des instruments d'application du contenu local en vigueur jusque là*

En dépit d'une réglementation qui fixe les bases de la mise en œuvre du contenu local, le Sénégal n'a pas obtenu de grands progrès en matière de valorisation des intrants et de promotion de l'expertise sénégalaise dans le cadre de l'exploitation minière.

- Pas d'exigences claires avec des indicateurs (pourcentage minimal de commande locale, pas de liste de produits dont l'importation est soumise à des restrictions, etc.)
- Absence d'un cadre harmonisé pour la mise en œuvre (portail pour la passation de marchés, espace de dialogue, pas de référentiel d'expression des besoins en services, équipements et en main d'œuvre)
- Pas de canal de communication approprié entre fournisseurs et donneurs d'ordre, ce qui limite l'accès à l'information
- Suivi encore faible de la réglementation relative à la promotion du personnel et des cadres sénégalais
- Pas de succès dans l'application des mesures de promotion de la participation sénégalaise dans le capital des grands projets miniers

2.2.4 *Prise en charge limitée de l'intersectorialité entre le secteur minier et les politiques et programmes dans les autres ministères (Enseignement Technique et Professionnelle, Energie, Transport et Infrastructures, Agriculture, etc.)*

En dehors du PSE qui prend en charge quelques aspects de coordination intersectorielle et de quelques mécanismes bilatéraux (ex. Ministère de l'Environnement) il n'existe pas beaucoup de cadres permettant d'assurer le suivi des objectifs fixés dans les codes et qui requièrent l'implication d'autres ministères.

- Coordination encore faible au niveau intersectoriel entre le Ministère des mines et les autres Ministères pertinents (Energie, Formation Technique Professionnelle, transport, agriculture, etc.),
- Faible partenariat entre les milieux de la formation et l'industrie minière, faiblesse des passerelles pour promouvoir la recherche – développement,
- Absence de programmes spécifiques pour faciliter le développement des chaînes de valeurs agro-industrielles autour des régions minières.

2.3 **Priorités retenues pour un Sénégal industrialisé à l'horizon 2035**

Pour que le Sénégal puisse engager un développement industriel harmonieux et inclusif, basé sur la valorisation de ses ressources naturelles et l'impulsion d'une industrie orientée vers le futur, un certain nombre de mesures ont été préconisées :

- Importance de prioriser un nombre limité de groupes de produits spécifiques au sein des branches prioritaires afin d'assurer une mise en œuvre aboutie ;
- Création de synergies entre les services à fort potentiel, dont le digital et le développement industriel ;
- Besoin de développement et d'accompagnement d'un écosystème favorable à l'émergence de l'industrie du futur : industrie 4.0 ;
- Importance de se positionner sur des produits transformés dans lesquels le Sénégal a ou peut développer un avantage compétitif dans les marchés national, régional et international ;
- Nécessité de disposer d'un tissu industriel fort, porté par un secteur privé national à même de concurrencer sur les marchés national, régional et international ;
- Nécessité d'amorcer pour certaines branches, et d'impulser pour d'autres, un développement industriel équilibré en s'appuyant sur les pôles économiques ;
- Besoin de renforcer les atouts et d'accélérer les initiatives pertinentes et réformes dans les leviers d'industrialisation en appui aux branches prioritaires et l'industrie du futur ;
- Mise en place d'un leadership institutionnel fort pour mener jusqu'à terme les réformes de la politique industrielle, y compris le renforcement du Ministère chargé de l'industrie ;
- Mise en place d'une administration moderne, efficace, efficiente et interconnectée qui accompagne la coordination des politiques industrielles.

Ces enjeux ainsi que les transformations induites par les changements structurels en cours dans le monde à l'image de la COVID-19 sous-tendent des principes directeurs, valeurs clés gages d'une réussite des ambitions d'industrialisation du Sénégal à l'horizon 2035.

III. CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION

Le Cadre stratégique définit la vision globale, les orientations et les principes qui alimentent les interventions et les priorités en matière de développement du contenu local.

3.1 Vision et Objectifs

La vision proposée est sous-tendue par l'idée selon laquelle le caractère non renouvelable des ressources impose des choix conséquents, destinés à créer les conditions d'une économie sénégalaise compétitive, capable de créer des richesses pour les générations à venir. Par conséquent, la philosophie générale consiste à tirer le meilleur parti de l'exploitation minière, pour accroître nos capacités à générer collectivement de la richesse dans l'avenir. Cette vision peut se résumer comme suit :

« Une exploitation minière, intégrée à l'économie sénégalaise et qui contribue à la compétitivité des PME/ PMI et aux performances nationales en matière de développement durable ».

OBJECTIF GENERAL

L'objectif poursuivi à travers la stratégie est de :

« Promouvoir un secteur minier qui contribue significativement à une croissance durable et inclusive, par le développement du secteur privé national et la création de liens avec les autres secteurs stratégiques du Plan Sénégal Emergent ».

3.2 Principes directeurs

La mise en œuvre de la stratégie se fera en accord avec les principes suivants :

- Le maintien du dialogue et de la promotion d'un environnement des affaires stables et favorable à l'investissement productif,
- L'ouverture et la transparence fondées sur une information de qualité accessible au plus grand nombre,
- La promotion de la qualité et des normes de performance de l'industrie,
- L'optimisation de la participation locale,
- Le focus sur les chaînes de production et non pas sur le secteur minier,
- Le transfert des connaissances et le développement des capacités,
- La non-discrimination et promotion du genre et de l'équité dans les mécanismes de compétition et/ ou de sanction.

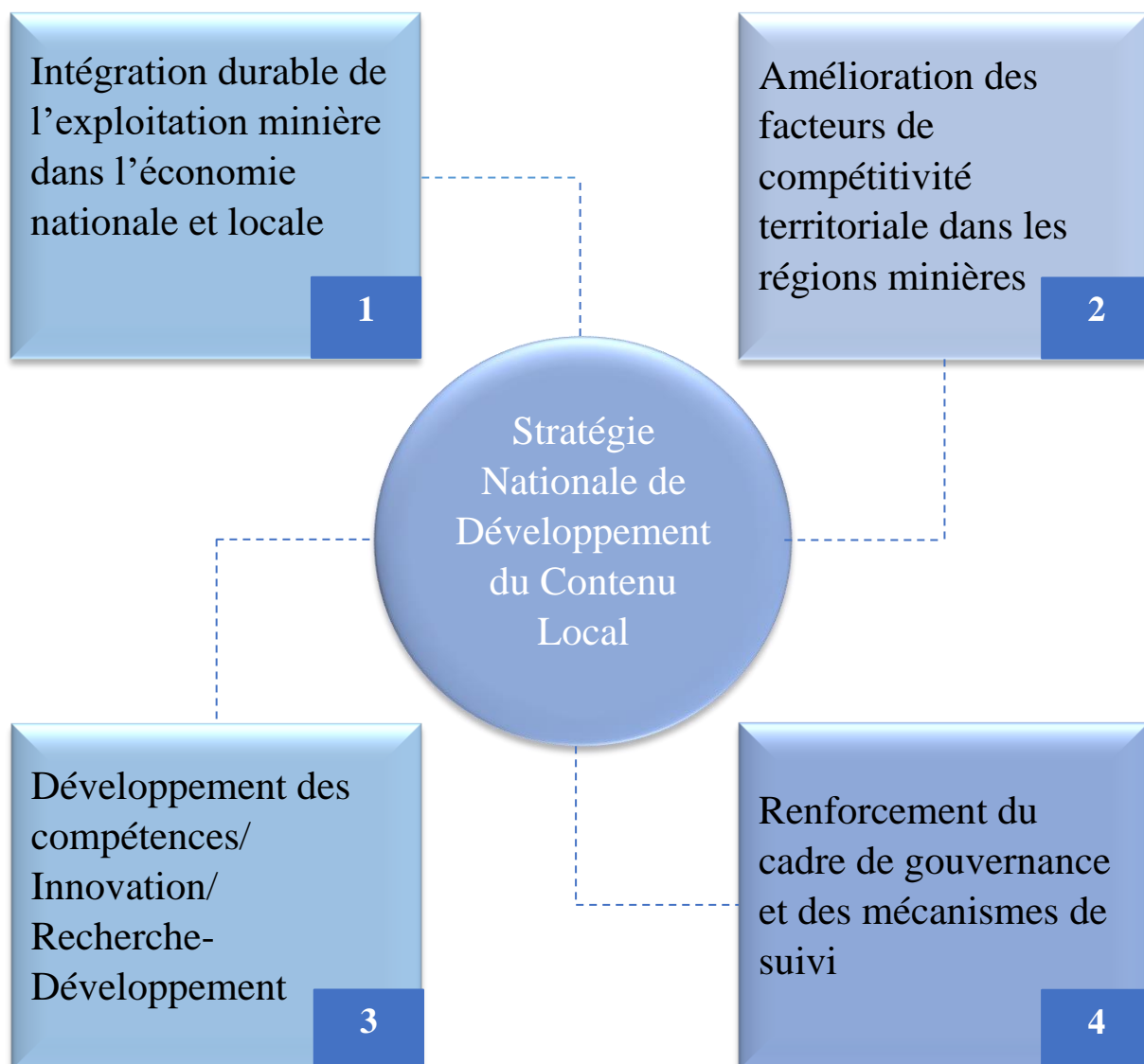
Tableau de synthèse

Vision : Une exploitation minière, intégrée à l'économie et qui contribue à la compétitivité des PME/ PMI et aux performances nationales en matière de Développement Durable				
RESULTATS LONG TERME	<ul style="list-style-type: none"> Le privé sénégalais et les PME captent plus de 50% des dépenses de la mine durant les différentes phases de son cycle de vie L'exportation des minerais bruts est réduite de 25% dans les 5 ans au profit de la transformation Des centres d'excellence et de spécialisation font émerger des champions nationaux dans des domaines clés de l'industrie Des pôles de compétitivité sont créés grâce aux investissements structurants consentis au profit des régions minières Les administrations sont mieux outillées et plus efficaces pour faire converger le développement minier avec les priorités du PSE 			
	AXES D'INTERVENTION	AXE D'INTERVENTION 1 : Intégration durable de l'exploitation minière dans l'économie nationale et locale	AXE D'INTERVENTION 2 : Amélioration des facteurs de compétitivité territoriale dans les régions minières	AXE D'INTERVENTION 3 : Développement des compétences/ Innovation et Recherche/ Développement
OBJECTIFS STRATEGIQUES	OS1.1 : Systématiser le contrôle et rationaliser la chaîne de valeurs pour accroître les retombées pour l'économie locale et nationale	OS2.1 : Créer les Opportunités d'accès à l'énergie pour les moyennes et grandes unités industrielles	OS4.1 : Œuvrer pour le Développement de Compétences (partenariat dans la formation, reconversion de la main d'œuvre non qualifiée, formation dans les nouveaux métiers induits par les mutations technologiques ; transfert de compétences, plans de succession)	OS3.1 : Mettre à niveau le cadre réglementaire (spécifiant un niveau d'exigences minimal à atteindre) et intégrant les dispositions communautaires en matière de contenu local
	OS1.2 : Valoriser et transformer des minerais de base pour plus de valeur ajoutée (or, phosphate, fer)	OS2.2 : Consolider et Diversifier l'infrastructure de transport (ferroviaire, routier, aérien)	OS4.2 : Innover (mettre en place de centres d'incubation et d'excellence minière, protection et vulgarisation de l'innovation, financement des projets innovants...)	OS3.2 : Etablir un cadre harmonisé avec un référentiel pour la passation des marchés et la communication des besoins
	OS1.3 : Positionner la PME/ PMI et les investisseurs sénégalais dans la chaîne d'approvisionnement et dans le capital des grands projets miniers	OS2.3 : Procéder à l'ouverture de zones franches et de grappes industrielles dans les régions minières (développement des chaînes agro-industrielles ; Installation de bases logistiques pour la maintenance ; etc.)	OS4.3 : Promouvoir la Recherche développement (financement de la recherche, recherche sur les matériaux de construction, produits dérivés des substances minérales, soutien au développement des laboratoires, etc...)	OS3.3 : Mettre en place une agence pour l'application de la politique afin d'optimiser tous les aspects de la loi
	OS1.4 : Structurer et formaliser l'exploitation minière artisanale,			OS4.4 : Mettre en place un cadre et des outils appropriés pour le suivi de l'intersectorialité
	OS1.5 : Appuyer le développement de la chaîne de valeurs de l'exploitation minière artisanale			
	OS1.6 : Appuyer le développement de la chaîne de valeurs de l'exploitation minière artisanale			
RESULTATS INTERMEDIAIRES	RI1 : L'activité minière est recentrée sur les priorités de développement socio-économique et le renforcement d'un secteur privé national compétitif	RI2 : Des investissements structurants sont en place pour accompagner le développement minier et des territoires	RI3 : Un écosystème vertueux pour la formation, la recherche-développement et l'innovation, est créé	RI4 : les Organes et règles de mise en œuvre et de suivi du contenu local sont mis à jour et opérationnels

3.3 Domaines et axes d'intervention

En cohérence avec les défis identifiés dans l'état des lieux, il est proposé un cadre stratégique qui s'articule autour de :

- Quatre (4) Axes d'intervention
- Quinze (15) Objectifs stratégiques
- Des objectifs spécifiques et des activités
- Des résultats à long terme et des résultats intermédiaires alignés sur les axes d'intervention



Axes d'Intervention et Objectifs stratégiques

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES
<p>Intégration durable de l'exploitation minière dans l'économie nationale et locale</p>	<p>Mine industrielle Objectif Stratégique 1.1 : Systématiser le contrôle et rationaliser la Chaîne de Valeurs pour accroître les retombées pour l'économie locale et nationale Objectif Stratégique 1.2 : Valoriser et transformer les minerais de base et de développement pour plus de valeur ajoutée (or, phosphate, fer, granulats, basalte) Objectif Stratégique 1.3 : Positionner la PME/ PMI et les investisseurs sénégalais dans le capital et dans la chaîne d'approvisionnement des grands projets miniers Mine artisanale et semi-mécanisée Objectif Stratégique 1.4 : Structurer et formaliser l'artisanat minier, Objectif Stratégique 1.5 : Appuyer le développement de la chaîne de valeur de l'exploitation minière artisanale</p>
<p>Amélioration des facteurs de compétitivité territoriale dans les régions minières</p>	<p>Objectif Stratégique 2.1 : Créer des opportunités d'accès à l'énergie pour les moyennes et grandes unités industrielles Objectif Stratégique 2.2 : Consolider et Diversifier l'infrastructure de transport (ferroviaire, routier, aérien) Objectif Stratégique 2.3 : Procéder à l'ouverture de zones franches dans les principales régions minières (développement des chaînes agro-industrielles ; Installation de bases logistiques pour la maintenance ; etc.)</p>
<p>Compétence/ innovation/ recherche – développement</p>	<p>Objectif Stratégique 3.1 : Accompagner le développement des compétences (partenariat dans la formation, reconversion de la main d'œuvre non qualifiée, formation dans les nouveaux métiers induits par les mutations technologiques, transfert de compétences, plans de succession... Objectif Stratégique 3.2 : Encourager l'innovation (mise en place de centres d'incubation, protection et vulgarisation de l'innovation, financement des projets innovants...) Objectif Stratégique 3.3 : Promouvoir la Recherche-Développement (financement de la recherche, recherche sur les matériaux de construction, produits dérivés des substances minérales, soutien au développement des laboratoires, etc.)</p>
<p>Cadre de gouvernance, coordination et suivi</p>	<p>Objectif Stratégique 4.1 : Mettre à niveau le cadre réglementaire (spécifiant un niveau d'exigences minimal à atteindre) et intégrant les dispositions communautaires en matière de contenu local Objectif Stratégique 4.2 : Etablir un cadre harmonisé avec un référentiel pour la passation des marchés et la communication des besoins Objectif Stratégique 4.3 : Mettre en place un cadre et des outils appropriés pour le suivi de l'intersectorialité</p>



AXE D'INTERVENTION 1

INTEGRATION DURABLE DE L'EXPLOITATION MINIERE DANS L'ECONOMIE NATIONALE ET LOCALE



A. Mine industrielle

Objectif stratégique 1.1 :
Systématiser le contrôle et rationaliser la chaîne de valeurs pour accroître les retombées pour l'économie locale et nationale

Objectif Stratégique 1.2 :
Valoriser et transformer localement les minerais de base et de développement pour plus de valeur ajoutée (or, phosphate, fer)

Objectif Stratégique 1.3 :
Positionner la PME/PMI et les investisseurs sénégalais dans la chaîne d'approvisionnement et dans le capital des grands projets

B. Mine artisanale et semi-mécanisée

Objectif stratégique 1.4 :
Structurer et formaliser l'exploitation minière artisanale

Objectif Stratégique 1.5 :
Appuyer le développement des chaînes de valeurs de l'exploitation minière artisanale

A. MINE INDUSTRIELLE

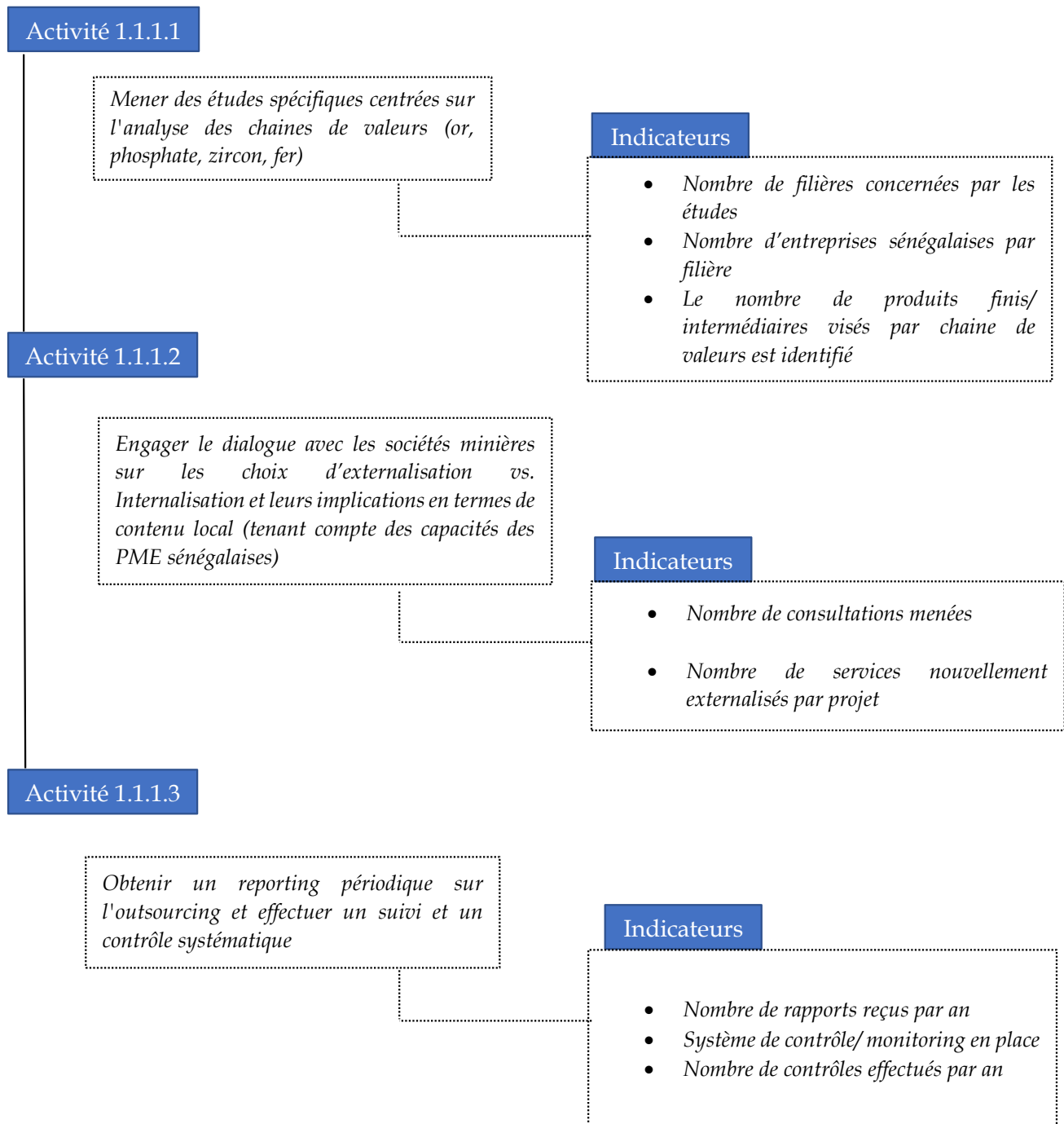
**OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1 :
SYSTEMATISER LE CONTROLE ET
RATIONALISER LA CHAINE DE VALEURS
POUR ACCROITRE LES RETOMBEES POUR
L'ECONOMIE NATIONALE ET LOCALE**

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 1.1.1 : Accroître le contrôle sur la chaîne de valeurs pour encourager l'externalisation de services annexes	Résultat 1.1.1 : Le recours à l'externalisation est privilégié dans la conduite des opérations minières
OS 1.1.2 : Réviser la politique et la procédure d'agrément des fournisseurs internationaux	Résultat 1.1.2 : Le recours aux fournisseurs internationaux n'est fait que lorsqu'il apporte une plus-value pour l'économie nationale et locale Résultats 1.1.2 (bis) : Le système de sous-traitance est plus efficace du point de vue du contenu local

Objectif Spécifique 1.1.1

Accroître le contrôle sur la chaîne de valeurs pour encourager l'externalisation de services annexes



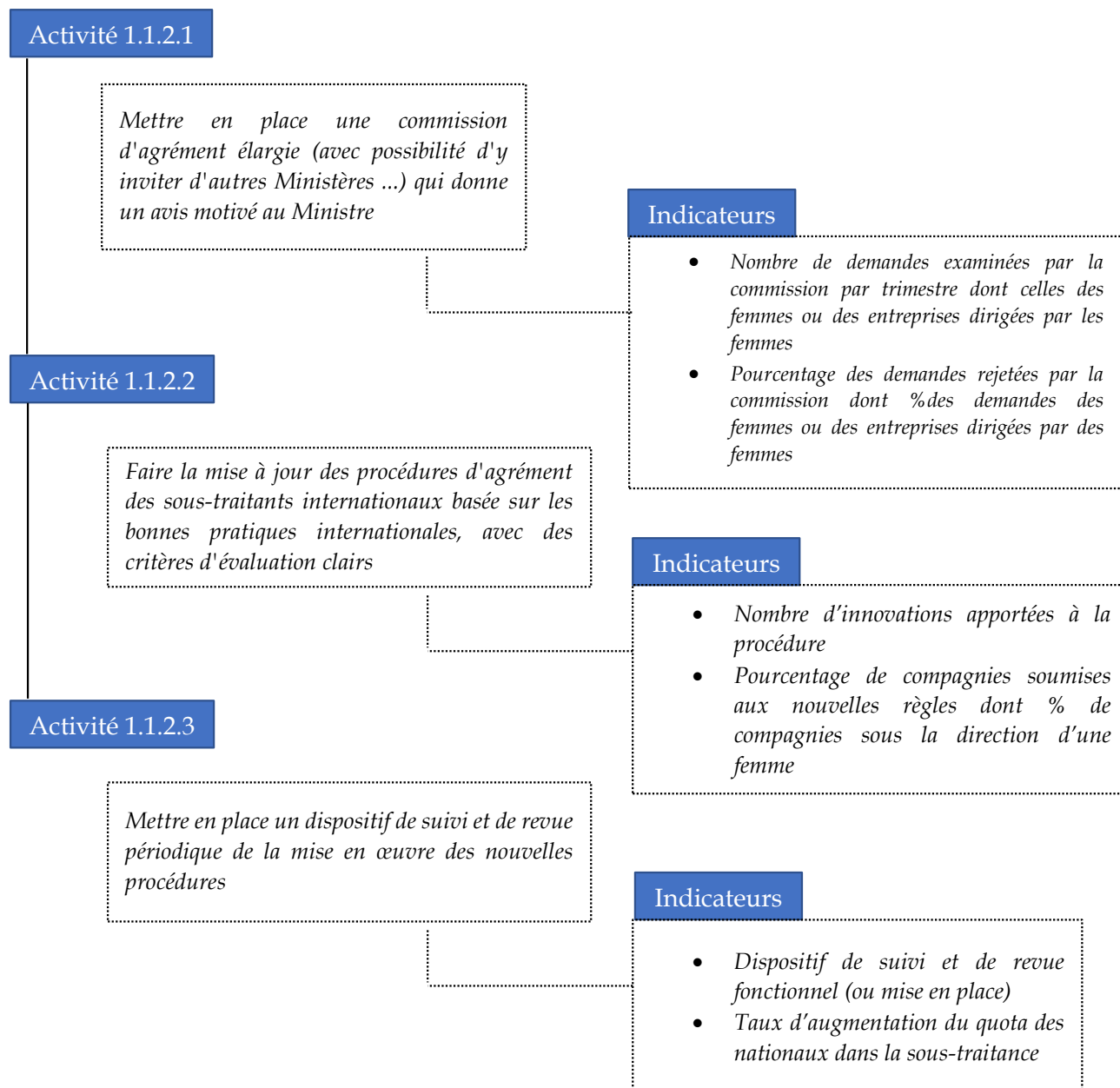
Résultat attendu 1.1.1



Le recours à l'externalisation est privilégié dans la conduite des opérations minières

Objectif Spécifique 1.1.2

Réviser la politique et la procédure d'agrément des fournisseurs internationaux



Résultat attendu 1.1.2



- Le recours aux fournisseurs internationaux n'est fait que lorsqu'il apporte une plus-value pour l'économie nationale et locale
- Le système de sous-traitance est plus efficace du point de vue du contenu local

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2

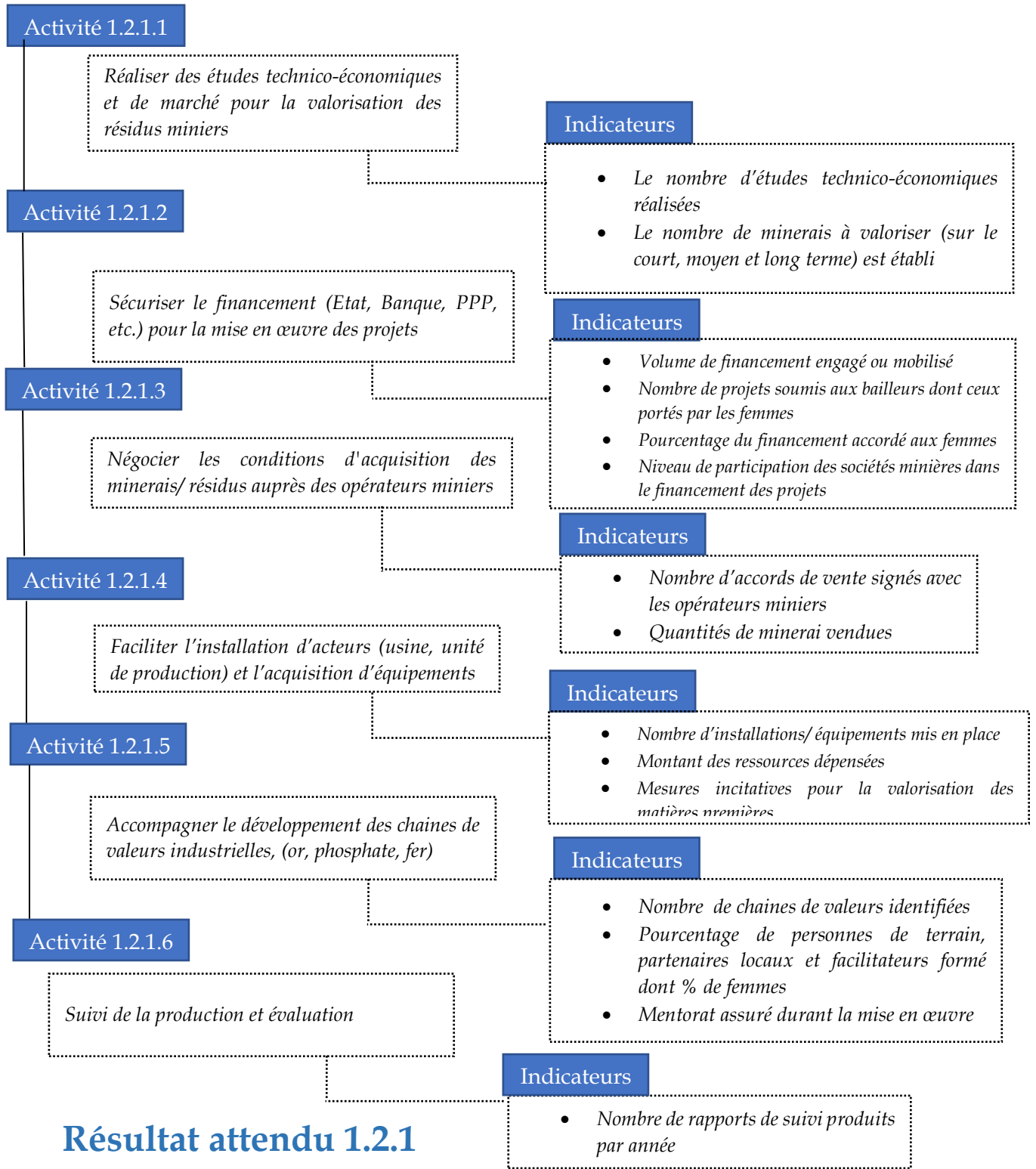
**VALORISER ET TRANSFORMER
LOCALEMENT LES MINERAIS DE BASE ET DE
DEVELOPPEMENT, POUR PLUS DE VALEUR
AJOUTEE DANS L'ECONOMIE**

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 1.2.1 : Développer des initiatives pilotes de valorisation des minerais et résidus miniers au Sénégal	Résultat 1.2.1 : Des projets de valorisation des minerais sont approuvés et mis en œuvre
OS 1.2.2 : Diversifier les sources d’approvisionnement en granulats	Résultat 1.2.2 : De nouvelles sources d’approvisionnement sont identifiées pour la construction (BTP, décoration intérieure et extérieure)
OS 1.2.3 : Optimiser le CL dans le cadre de la réalisation du complexe minier sidérurgique (CMS) dans la région de Kédougou	Résultat 1.2.3 : Les nouvelles orientations en matière de contenu local sont reflétées dans la convention relative au CMS

Objectif Spécifique 1.2.1

Développer des initiatives pilotes de valorisation des minerais et résidus miniers au Sénégal



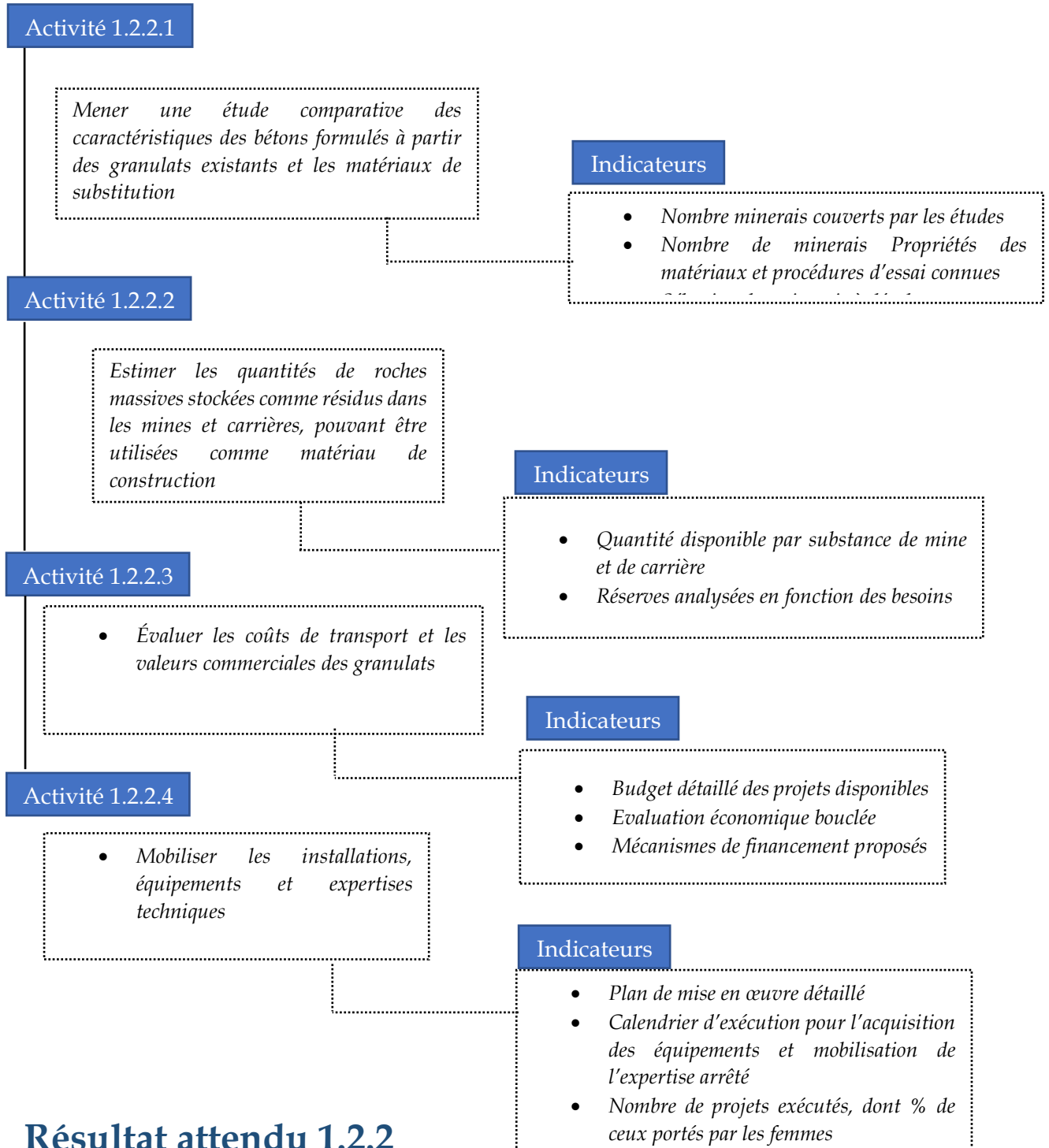
Résultat attendu 1.2.1



Des projets de valorisation des minerais sont approuvés et mis en œuvre

Objectif Spécifique 1.2.2

Diversifier les sources d'approvisionnement en granulats



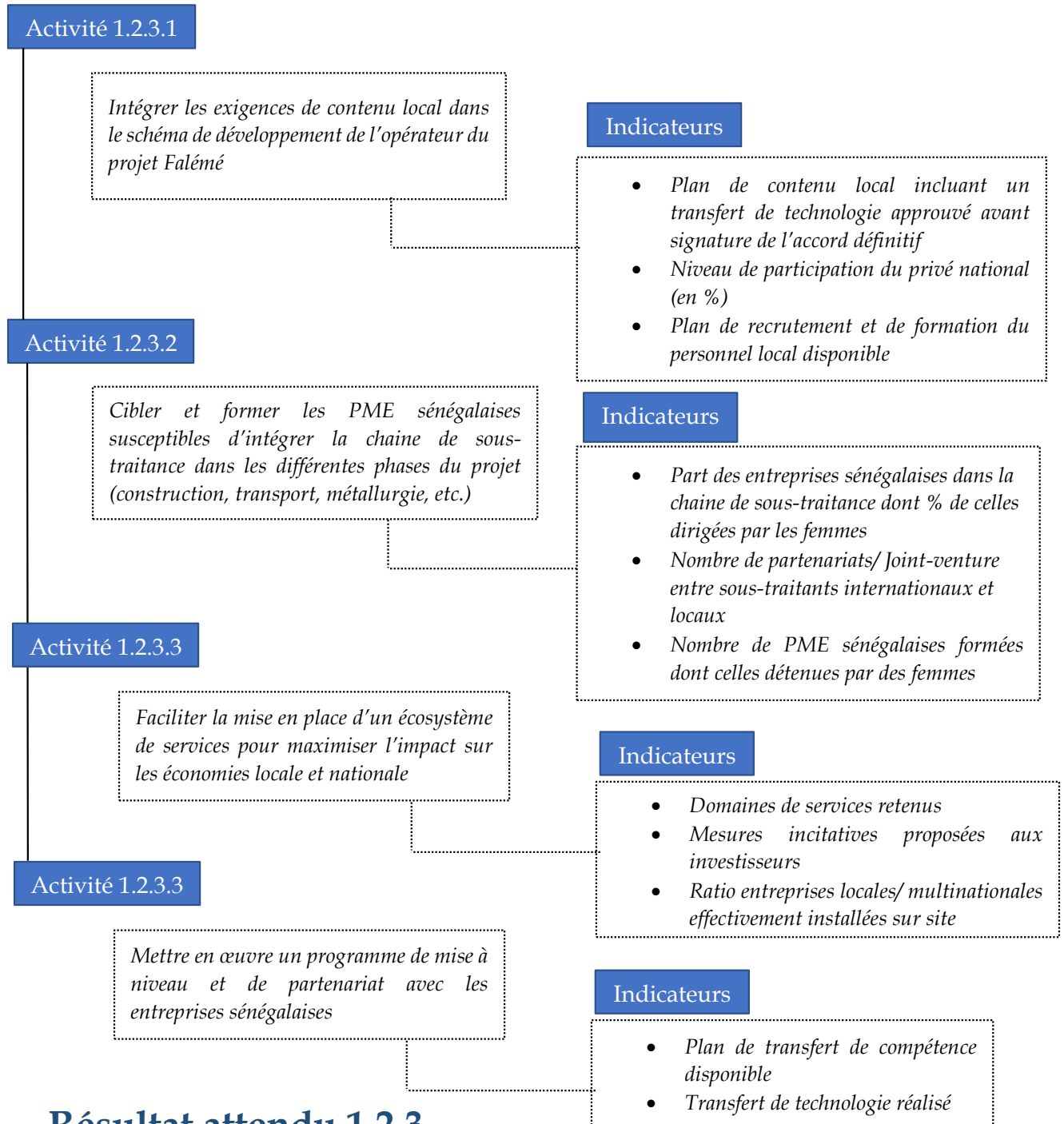
Résultat attendu 1.2.2



Une alternative viable est développée pour la production de matériaux de construction localement

Objectif Spécifique 1.2.3

Optimiser le CL dans le cadre de la réalisation du Complexe Minier Sidérurgique dans la région de Kédougou



Résultat attendu 1.2.3



- Expertise sénégalaise renforcée dans le cadre du CMS
- Emergence de champions nationaux dans la fourniture de services au projet

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.3 :

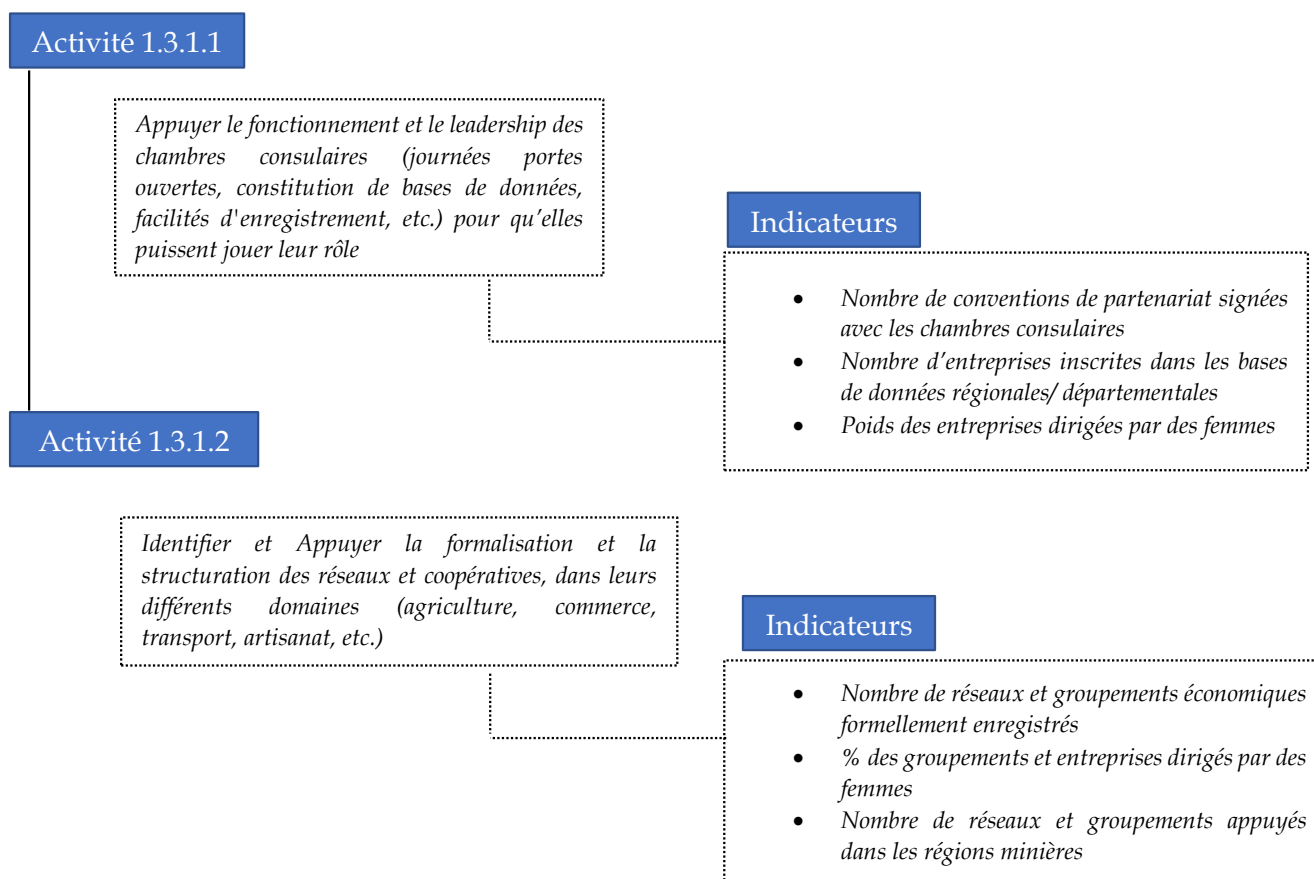
**POSITIONNER LA PME/ PMI ET DES
INVESTISSEURS SENEGALAIS DANS LA CHAINE
D'APPROVISIONNEMENT ET DANS LE CAPITAL
DES GRANDS PROJETS**

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
<p><u>OS 1.3.1</u> : Renforcer la structuration/ coordination des PME/PMI sénégalaises au niveau national et infranational</p>	<p><u>Résultat 1.3.1</u> : Des cadres fédérateurs sont identifiés pour l'accompagnement des fournisseurs locaux La visibilité des fournisseurs est renforcée selon les domaines d'activités</p>
<p><u>OS 1.3.2</u> : Lever les obstacles à la compétitivité (accès au financement, fiscalité, soutien à l'investissement, normalisation)</p>	<p><u>Résultat 1.3.2</u> : Les contraintes qui entravent la participation des PME sont atténuées voire éliminées</p>
<p><u>OS 1.3.3</u> : Cibler les interventions en matière de renforcement de capacités au profit des PME des secteurs minier et pétrolier</p>	<p><u>Résultat 1.3.3</u> : Des dizaines de PME ont intégré les chaînes d'approvisionnement de l'industrie minière</p>
<p><u>OS 1.3.4</u> : Favoriser les joint-ventures et les contrats cadres pour une participation plus efficace des PME/ PMIs sénégalaises</p>	<p><u>Résultat 1.3.4</u> : Des partenariats durables sont établis avec des champions nationaux pour la sous-traitance</p>

Objectif Spécifique 1.3.1

Renforcer la structuration/ coordination des PME/ PMI sénégalaises au niveau national et infranational



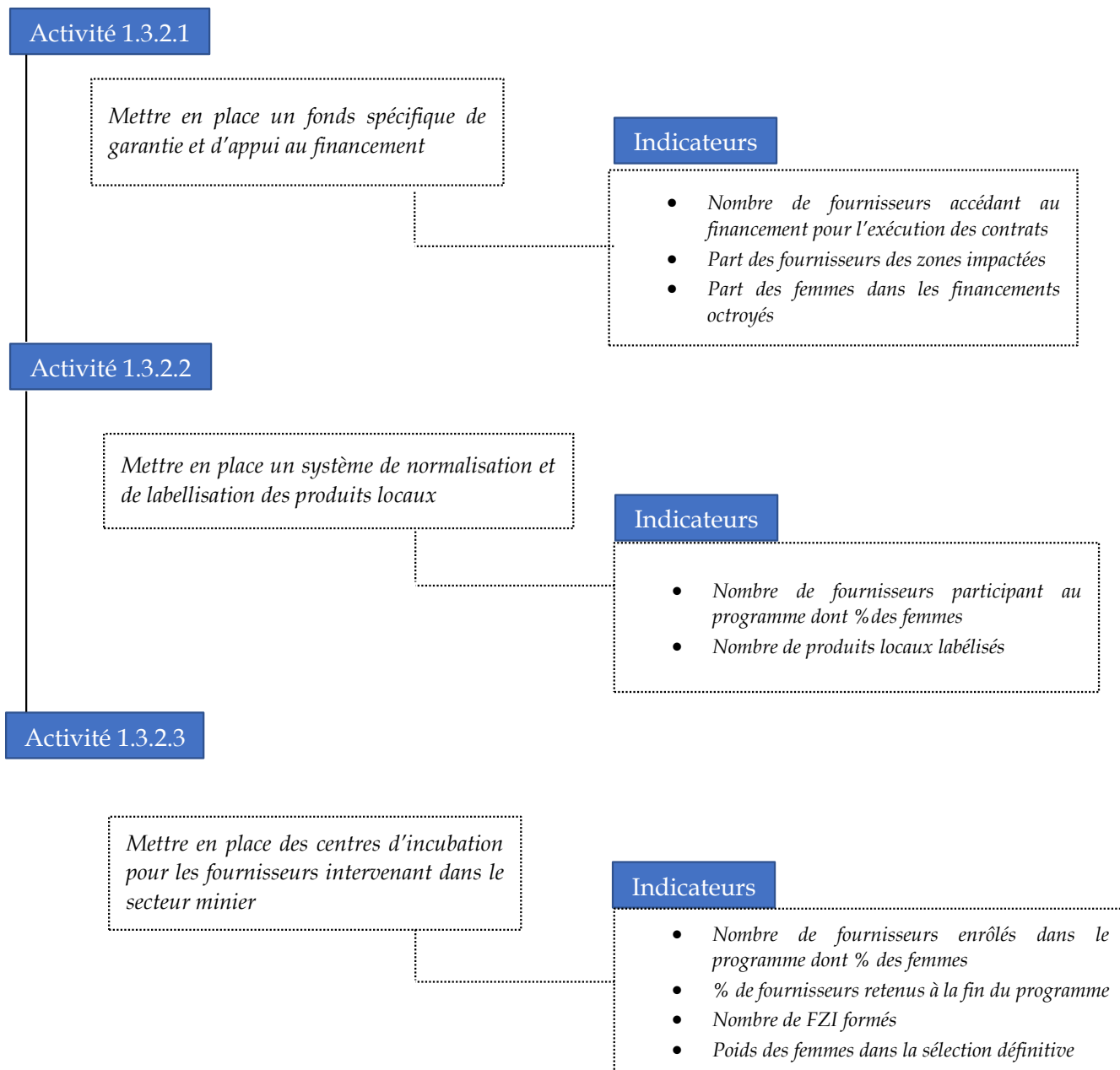
Résultats attendus 1.3.1



Des cadres fédérateurs sont identifiés pour l'accompagnement des fournisseurs locaux

Objectif Spécifique 1.3.2

Lever les obstacles à la compétitivité (accès au financement, fiscalité, soutien à l'investissement, normalisation...)



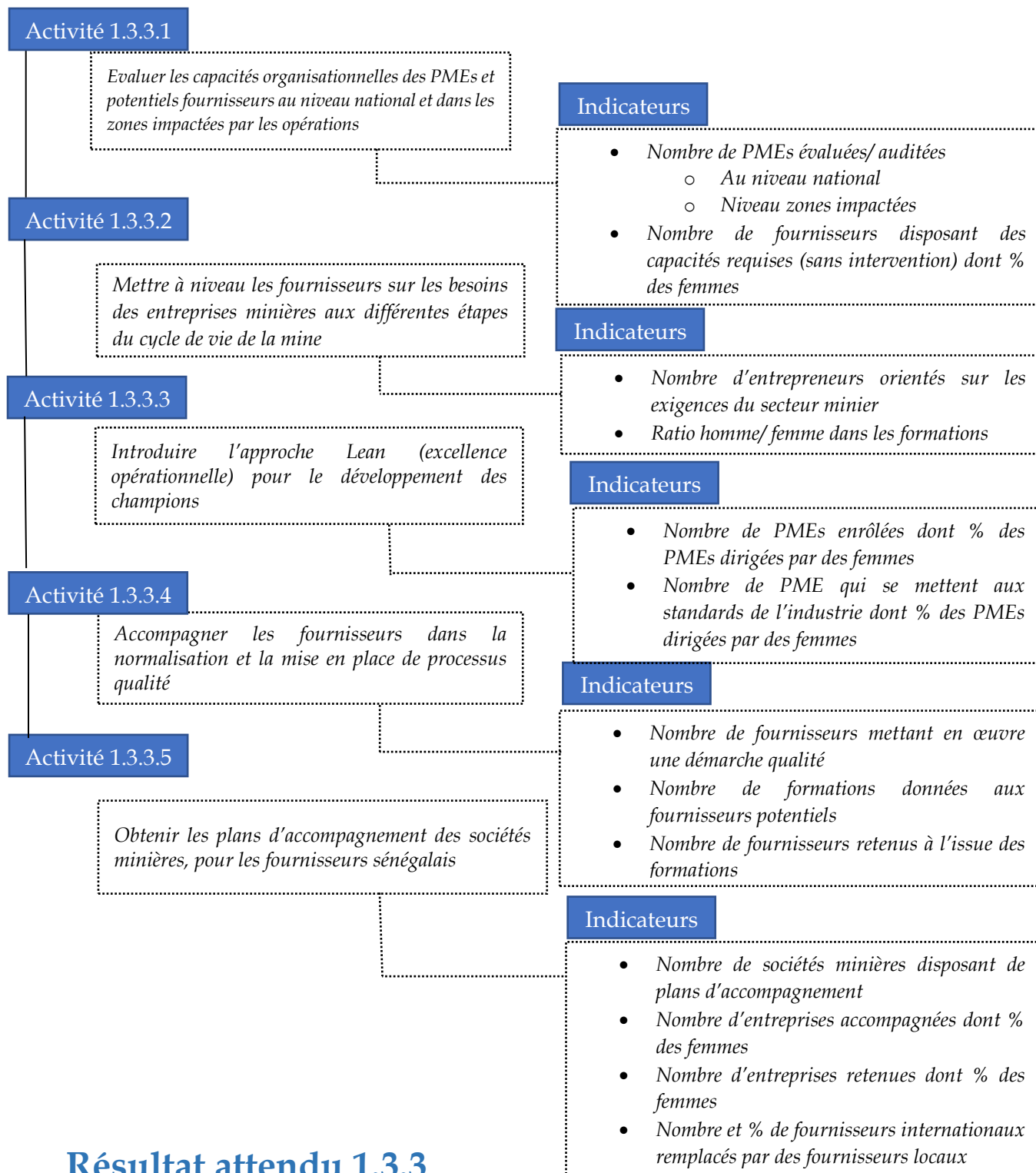
Résultat attendu 1.3.2



Les contraintes qui entravent la participation des PME sont atténuées voire éliminées

Objectif Spécifique 1.3.3

Cibler les interventions en matière de renforcement de capacités au profit des PME



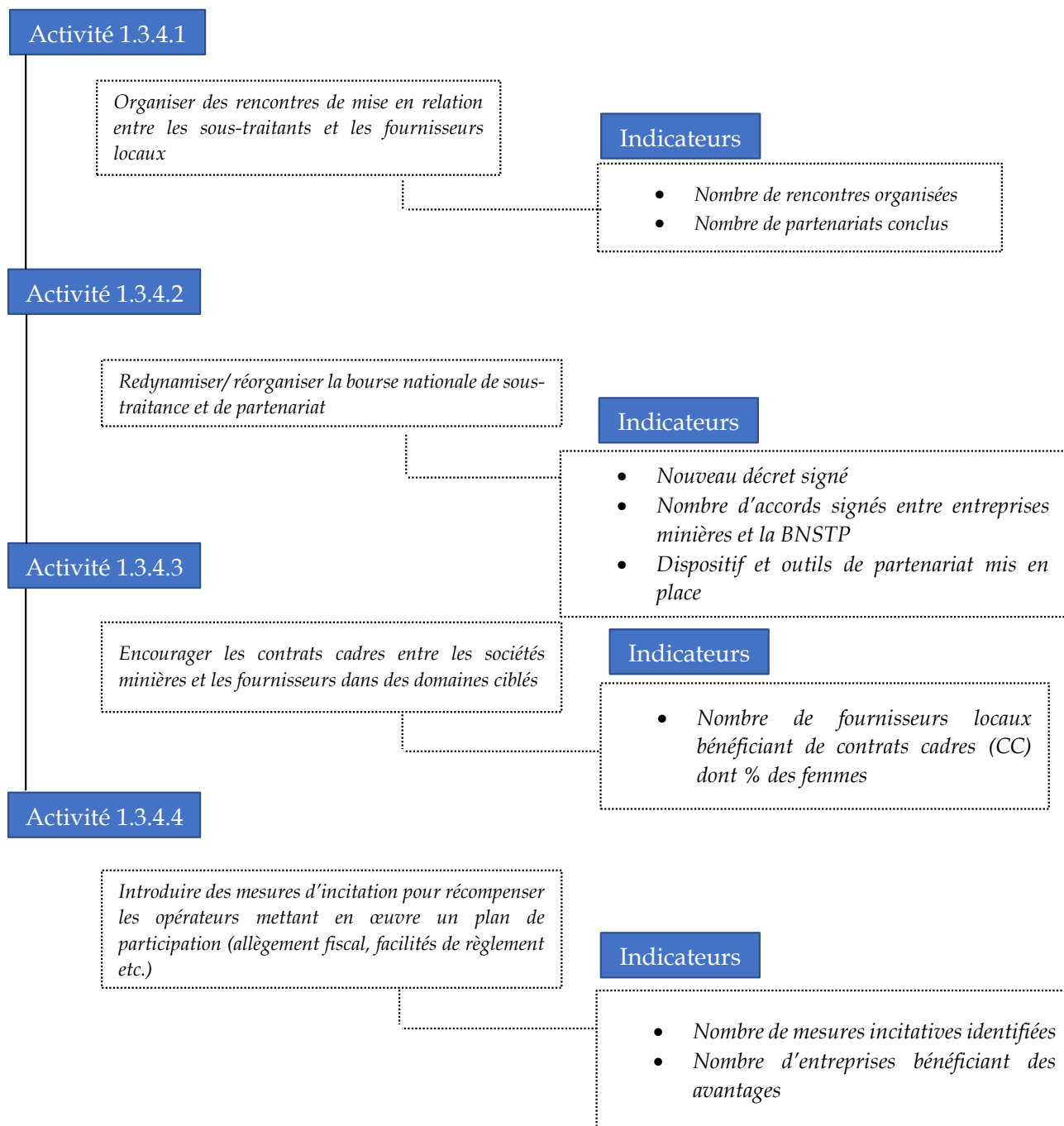
Résultat attendu 1.3.3



Des groupes de fournisseurs et des champions sont identifiés dans les régions minières et au niveau national

Objectif Spécifique 1.3.4

Favoriser les joint-ventures et les contrats cadres pour une participation plus efficace des PME/PMIs sénégalaises



Résultat attendu 1.3.4



Des partenariats structurants sont conclus avec des PME sénégalaises

Objectif Spécifique 1.3.5

Rendre effective la participation des investisseurs sénégalais dans le capital des projets miniers

Activité 1.3.5.1

Introduire le principe des 5% symboliques obligatoires en phase d'exploitation, sans préjudice des clauses de l'article 30 loi 2003-36 et de l'article 31 loi 2016-32

Indicateurs

- Nombre de projets miniers qui enregistrent une participation sénégalaise
- Part du privé national dans le capital des projets
- Pourcentage des femmes dans le capital des projets

Activité 1.3.5.2

Mettre en place des mécanismes ouverts d'information à travers des offres publiques de vente ou d'autres procédés pertinents

Indicateurs

- Nombre d'appels à souscription lancés
- Nombre de parts effectivement souscrites
- Part revenant aux femmes dans le capital

Activité 1.3.5.3

Informier régulièrement les investisseurs nationaux en cas de cession ou de transfert d'actifs dans les grands projets miniers

Indicateurs

- Nombre de notes d'information/ réunions tenues avec les investisseurs nationaux par année
- Nombre de parts effectivement transférées au privé national

Résultat attendu 1.3.5



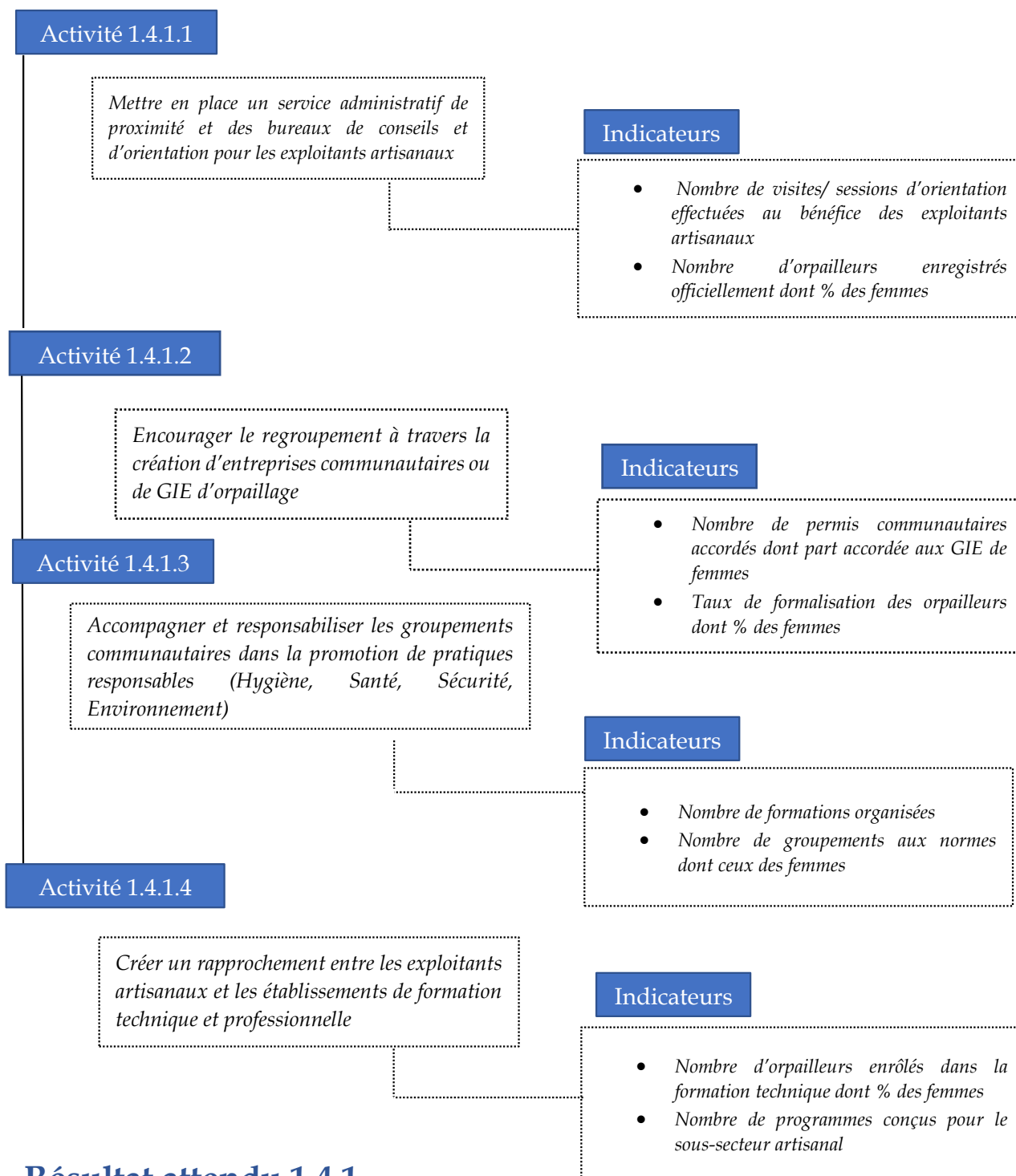
La participation du privé national dans le capital des projets est effective

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.4
STRUCTURATION ET FORMALISATION
DE L'ARTISANAT MINIER

OS 1.4.2 : Faciliter l'accès au marché pour les comptoirs commerciaux	Résultat 1.4.2 : L'approvisionnement des comptoirs est sécurisé

Objectif Spécifique 1.4.1

Œuvrer pour la formalisation et la promotion de pratiques d'extraction responsables



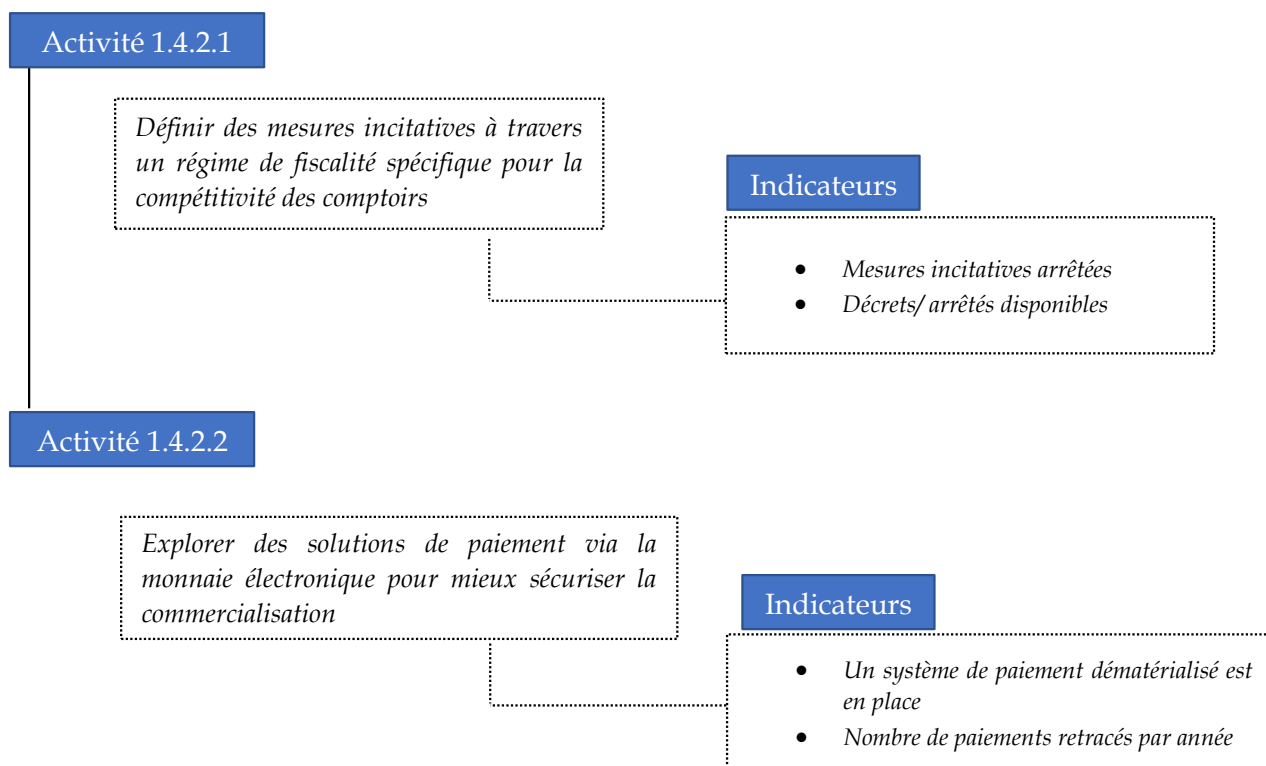
Résultat attendu 1.4.1



70% des exploitants artisanaux sont formalisés dont 70% de GIE dirigés par des femmes.

Objectif Spécifique 1.4.2

Assurer la traçabilité de la production artisanale dans le circuit formel des comptoirs



Résultat attendu 1.4.2



Les comptoirs sont opérationnels et utilisés

OBJECTIF STRATEGIQUE 1.5

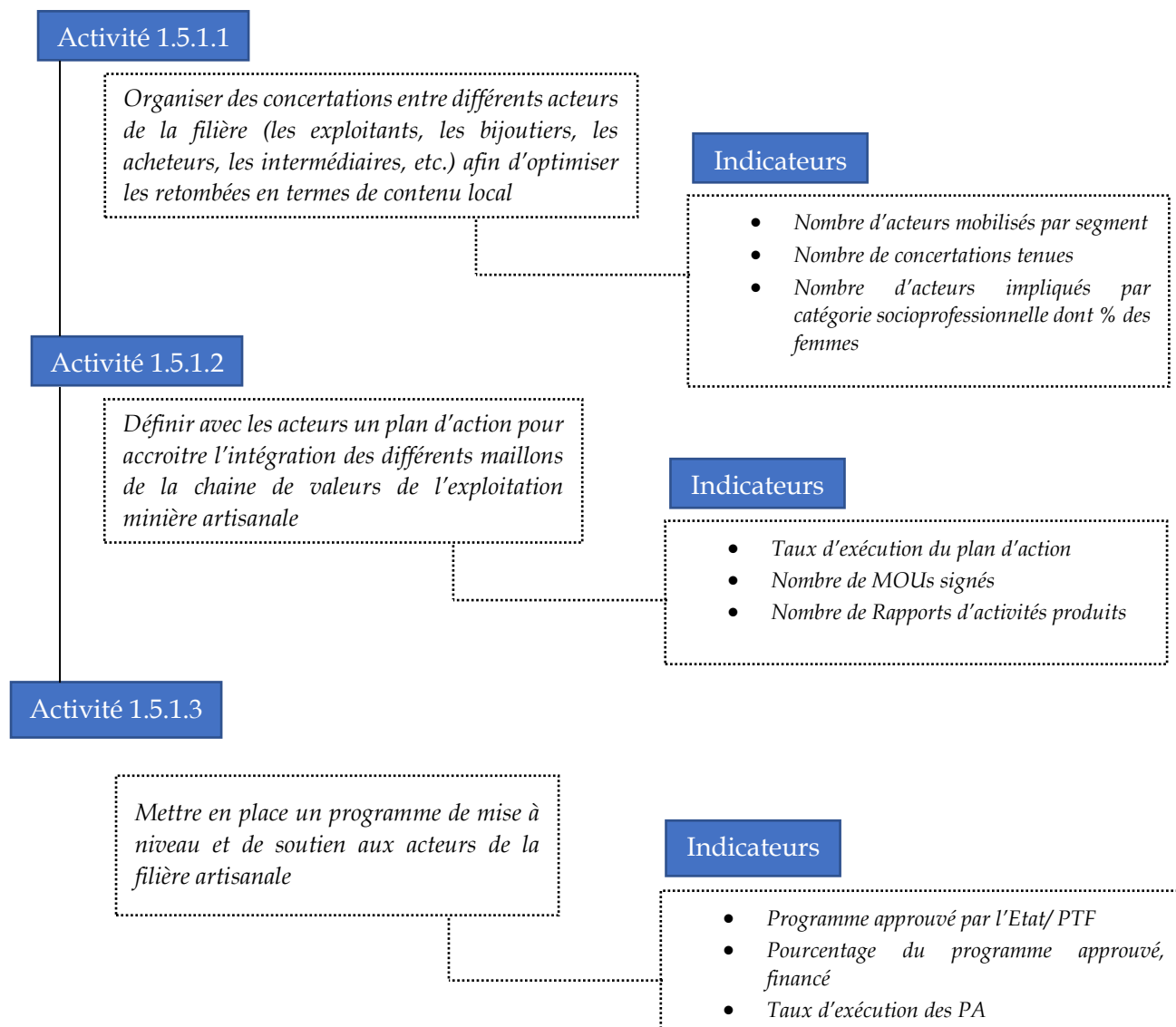
**DEVELOPPEMENT D'UNE CHAINE DE VALEURS
DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE
(ACCES AUX EQUIPEMENTS,
COMMERCIALISATION, RAFFINAGE,
TRANSFORMATION LOCALE)**

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 1.5.1 : Organiser les différents acteurs de la filière pour accroître la plus-value locale	Résultat 1.5.1 : Les acteurs de la chaîne de valeurs sont mieux intégrés
OS 1.5.2 : Rendre opérationnel et sécuriser les comptoirs de commercialisation des métaux précieux et pierres précieuses	Résultat 1.5.2 : La sécurité et l'opérationnalité des comptoirs sont assurées
OS 1.5.3 : Promouvoir des solutions techniques et technologiques pour accroître les performances du secteur artisanal	Résultat 1.5.3 : Les performances de l'artisanat minier sont optimisées
OS 1.5.4 : Améliorer les accès aux équipements appropriés pour l'exploitation artisanale	Résultat 1.5.4 : Les équipements sont rendus accessibles
OS 1.5.5 : Créer un label de l'or et produits dérivés « made in Sénégal »	Résultat 1.5.5 : L'or produit au Sénégal est mieux connu et apprécié

Objectif Spécifique 1.5.1

Organiser les différents acteurs de la filière pour accroître la plus-value locale



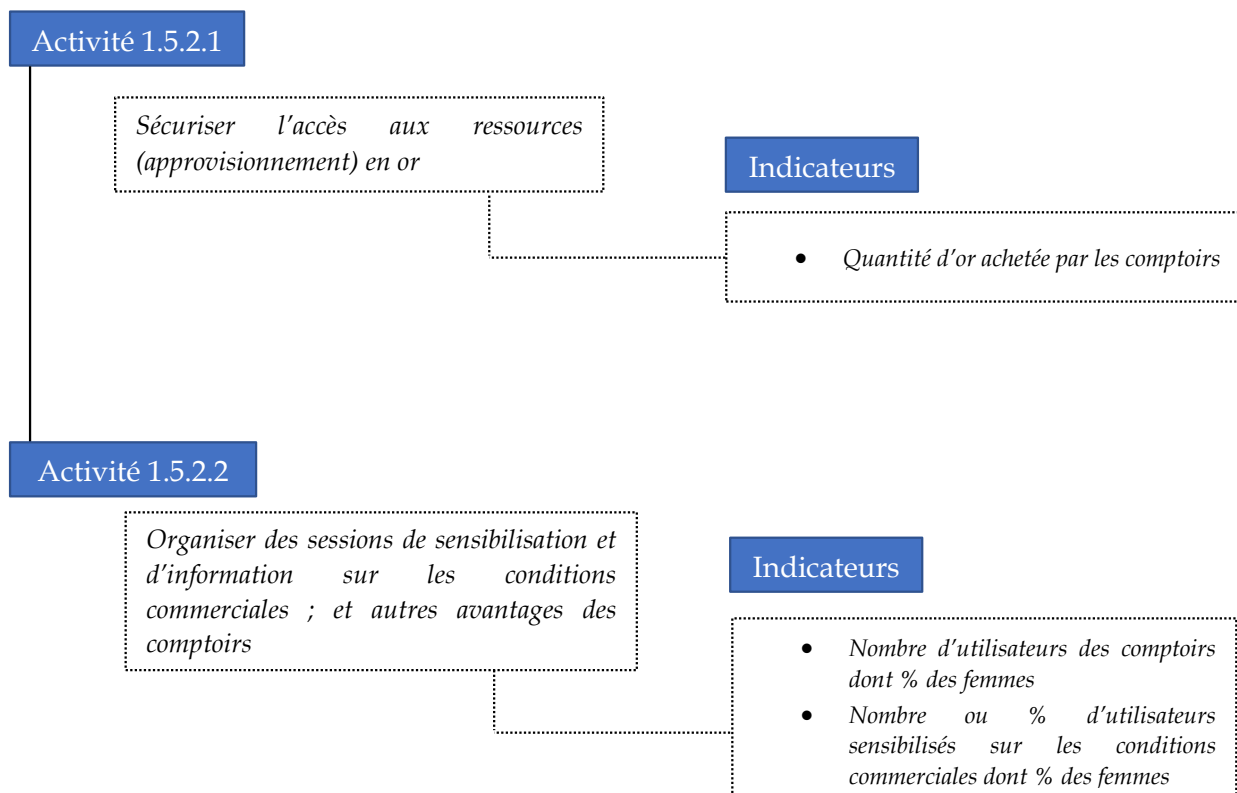
Résultat attendu 1.5.1



Les acteurs de la chaîne de valeurs sont mieux intégrés

Objectif Spécifique 1.5.2

Rendre opérationnel les comptoirs de commercialisation des métaux précieux et pierres précieuses et assurer le système sécuritaire



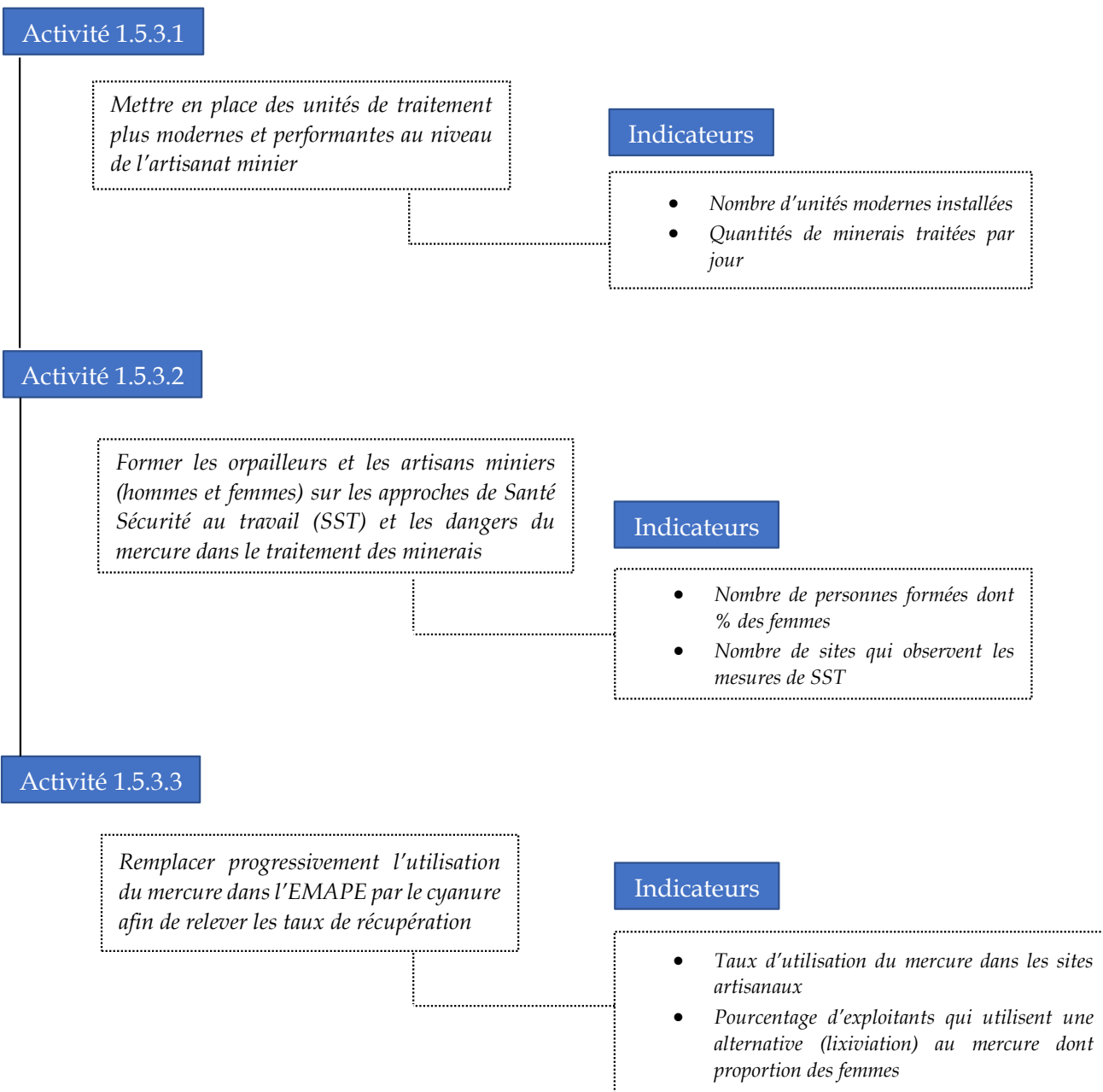
Résultat attendu 1.5.2



La production artisanale d'or est retracée dans les comptoirs

Objectif Spécifique 1.5.3

Promouvoir des solutions techniques et technologiques pour accroître les performances et la sécurité dans le secteur artisanal



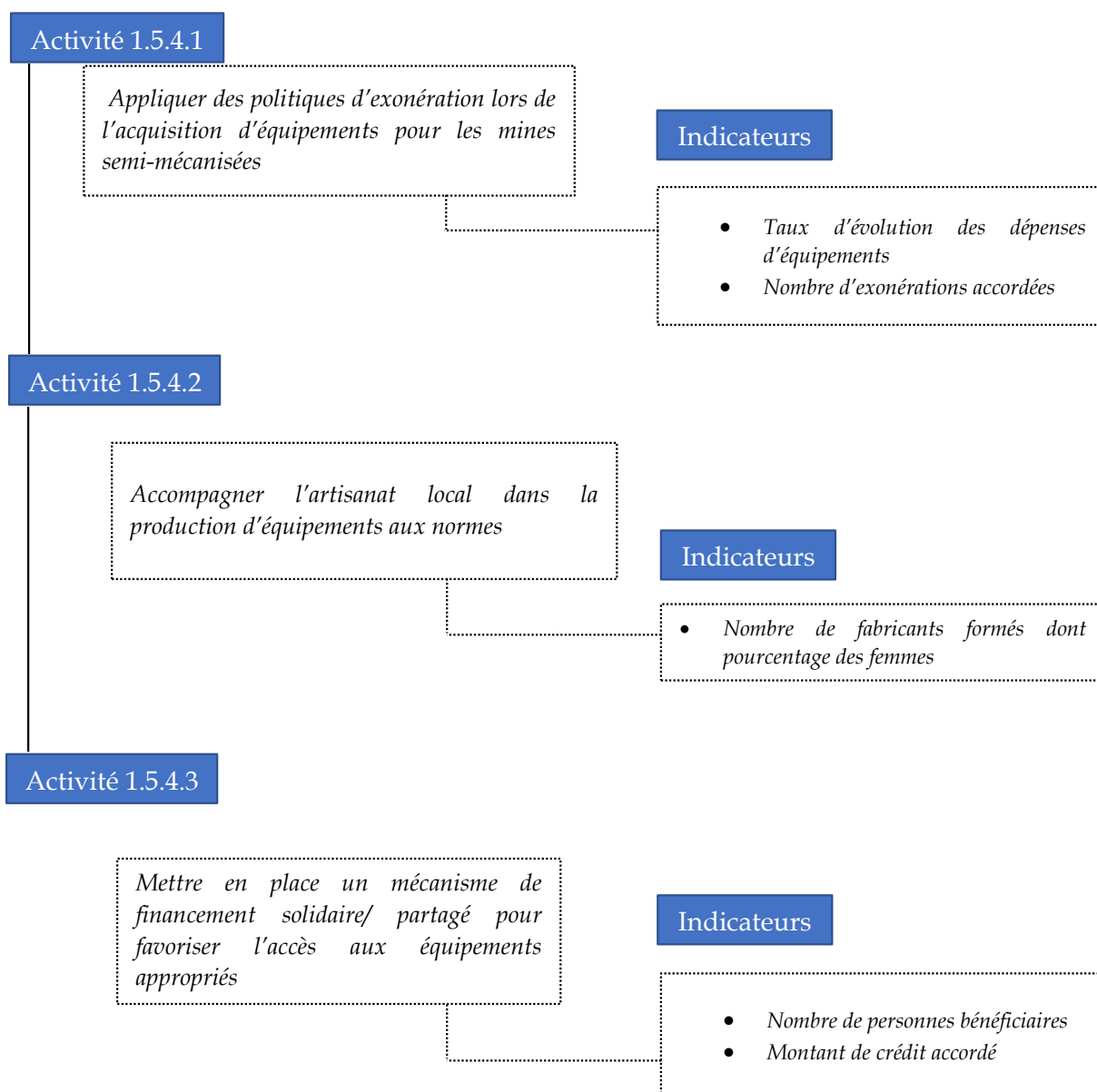
Résultat attendu 1.5.3



Les performances et conditions de travail de l'exploitation artisanale sont améliorées

Objectif Spécifique 1.5.4

Améliorer l'accès aux équipements appropriés pour l'exploitation artisanale



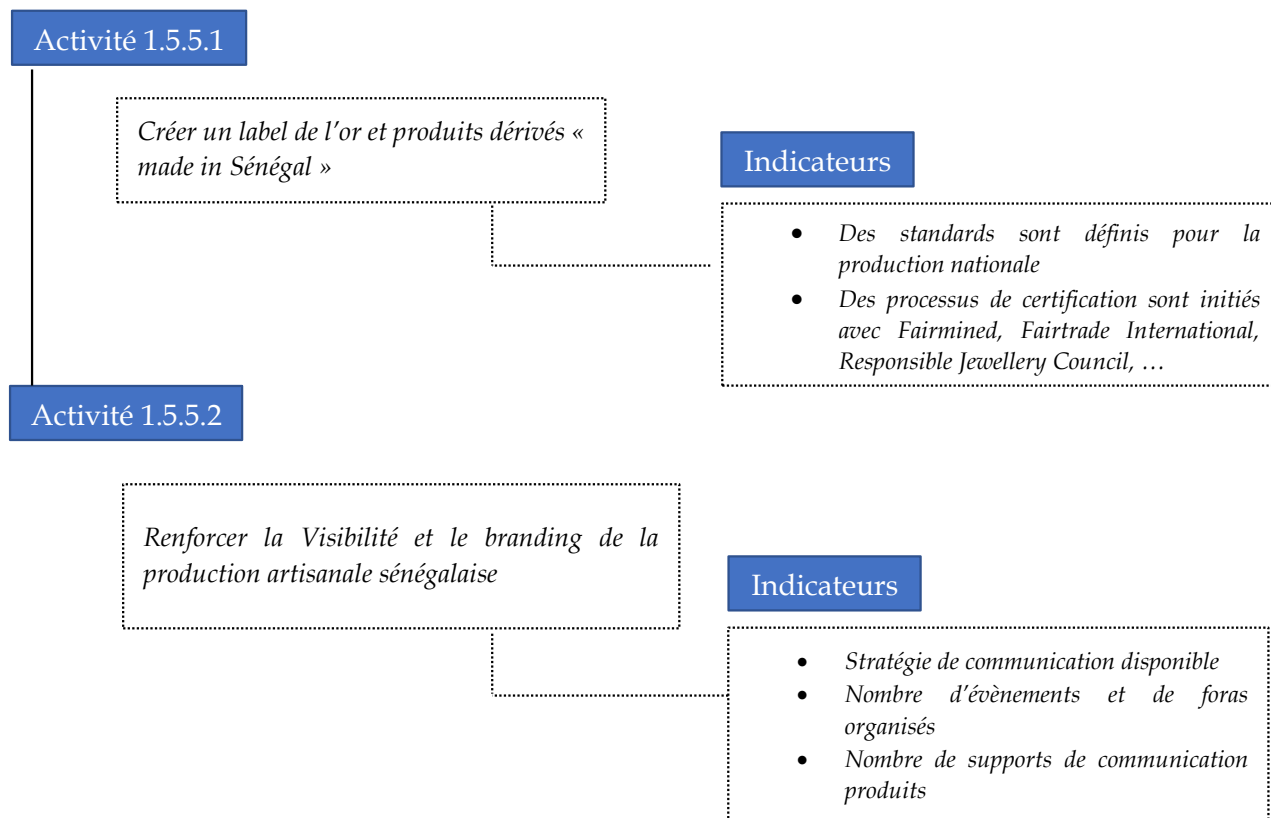
Résultat attendu 1.5.4



Les exploitants artisanaux ont bénéficié d'un équipement approprié

Objectif Spécifique 1.5.5

Elaborer une stratégie de communication pour soutenir le développement d'une image (branding)



Résultat attendu 1.5.5



La production artisanale sénégalaise est mieux connue et appréciée



AXE D'INTERVENTION 2

AMELIORATION DES FACTEURS DE COMPETITIVITE TERRITORIALE DANS LES REGIONS MINIERES



1. Créer des opportunités d'accès à l'énergie pour les moyennes et grandes unités industrielles

2. Consolider et diversifier l'infrastructure de transport (ferroviaire, routier, aérien)

3. Procéder à l'ouverture de zones franches industrielles dans les principales régions minières (développement des chaînes agro-industrielles ; Installation de bases logistiques, déploiement de l'économie numérique, etc.)

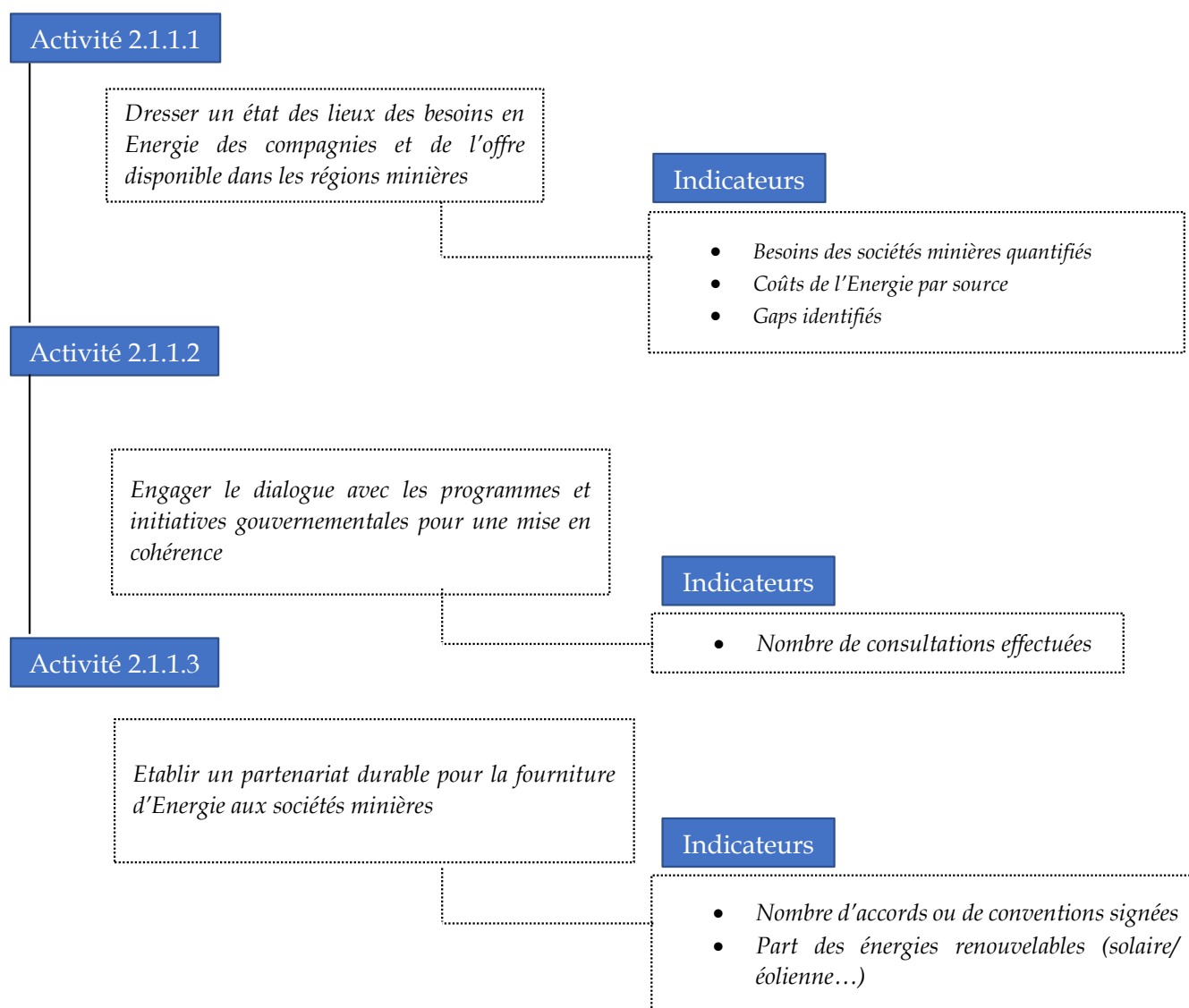
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1

**CREER DES OPPORTUNITES D'ACCES A
L'ENERGIE POUR LES SOCIETES MINIERES
ET LES ENTREPRISES FOURNISSEURS**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 2.1.1 : Susciter un intérêt et des partenariats d'affaires autour des zones minières pour l'approvisionnement en électricité	Résultat 2.1.1 : Des solutions locales sont trouvées pour la fourniture d'électricité aux sociétés minières intéressées
OS 2.1.2 : Sécuriser graduellement l'approvisionnement en électricité par les mécanismes et initiatives gouvernementales et privées	Résultat 2.1.2 : L'électricité pour l'industrie dans les régions minières à des coûts abordables

Objectif Spécifique 2.1.1

Susciter un intérêt et des partenariats d'affaires autour des zones minières pour l'approvisionnement en électricité



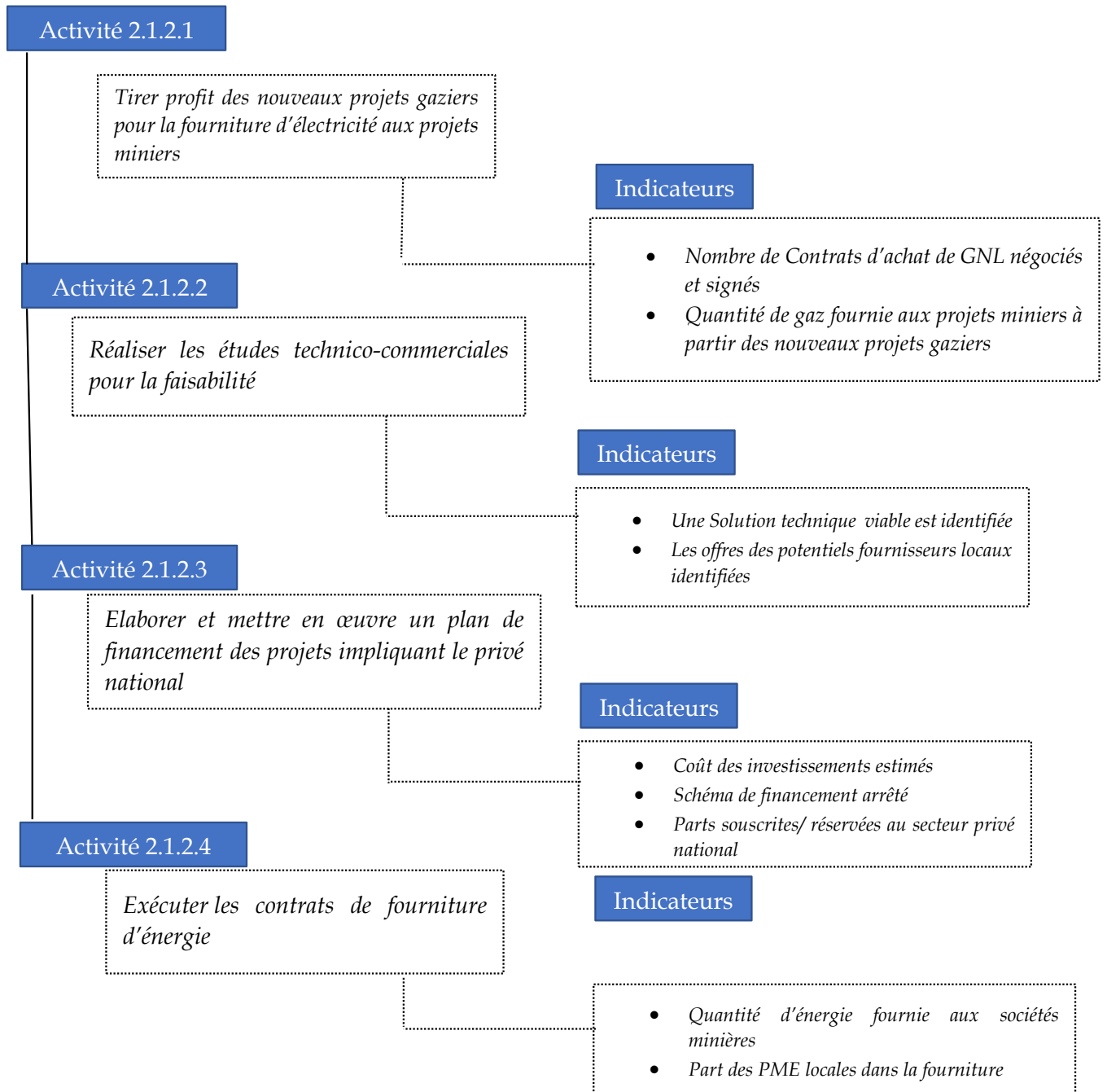
Résultat attendu 2.1.1



Un cadre de partenariat est mis en place pour des solutions locales à la fourniture d'électricité

Objectif Spécifique 2.1.2

Sécuriser graduellement l'approvisionnement en électricité par les mécanismes et initiatives gouvernementales et privées



Résultat attendu 2.1.2



L'approvisionnement en électricité des sociétés minières est assuré localement

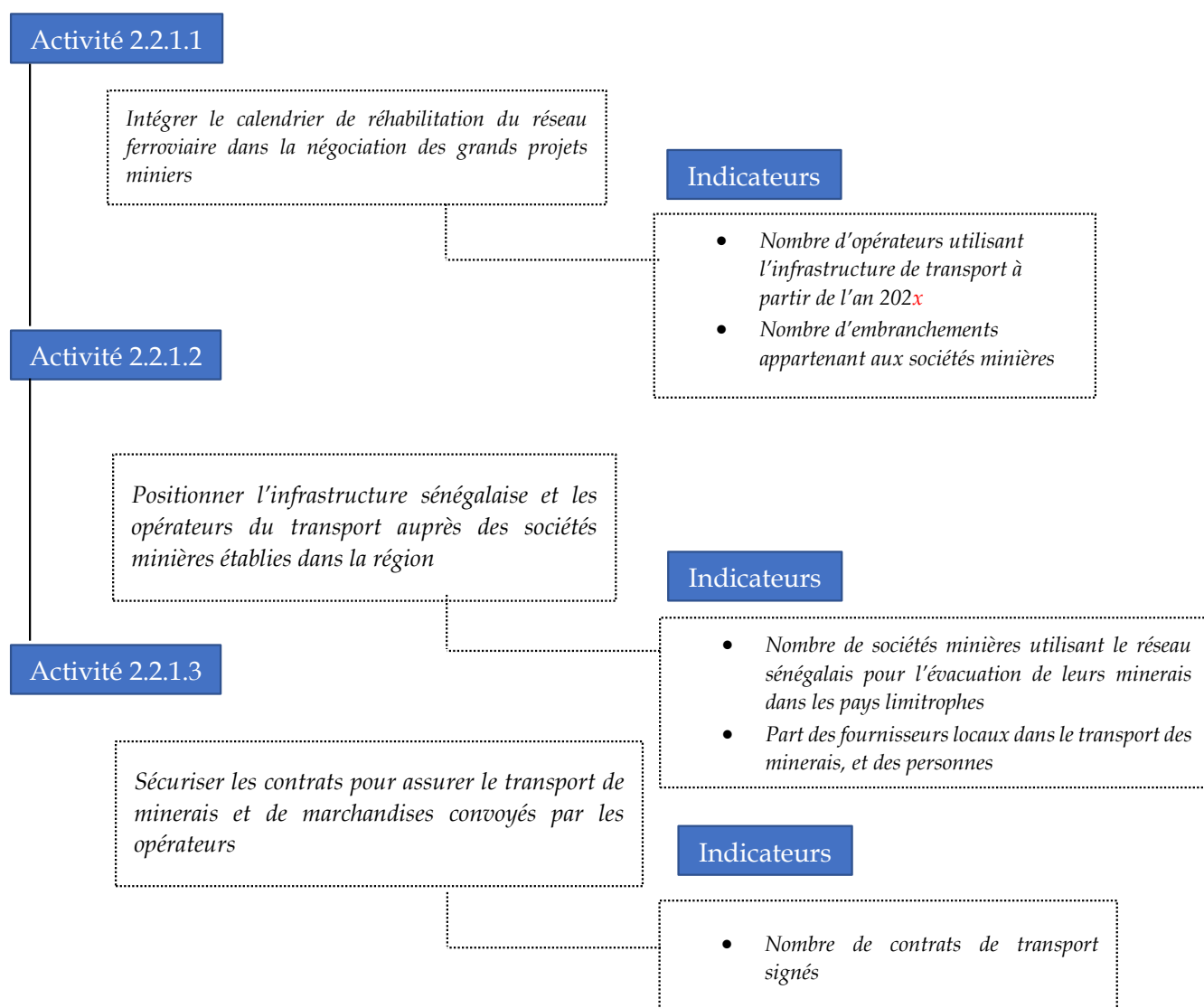
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2
CONSOLIDER ET DIVERSIFIER
L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

Résumé des Objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 2.2.1 : Encourager la réhabilitation de la liaison ferroviaire Dakar– Tambacounda	Résultat 2.2.1 : Le réseau ferroviaire est remis en marche sur l’Axe Dakar – Tambacounda
OS 2.2.2 : Accompagner la réalisation du Hub logistique et du port sec dans la région de Tambacounda	Résultat 2.2.2 : Les préoccupations de l’industrie minière sont prises en compte dans le plan et la réalisation des ouvrages
OS 2.2.3 : Construire des plateformes logistiques (transit et stockage) pour fluidifier le transport interne et régional	Résultat 2.2.3 : Le trafic de marchandises et des équipements est mieux organisé et planifié

Objectif Spécifique 2.2.1

Encourager la réhabilitation de la liaison ferroviaire Dakar-Tambacounda



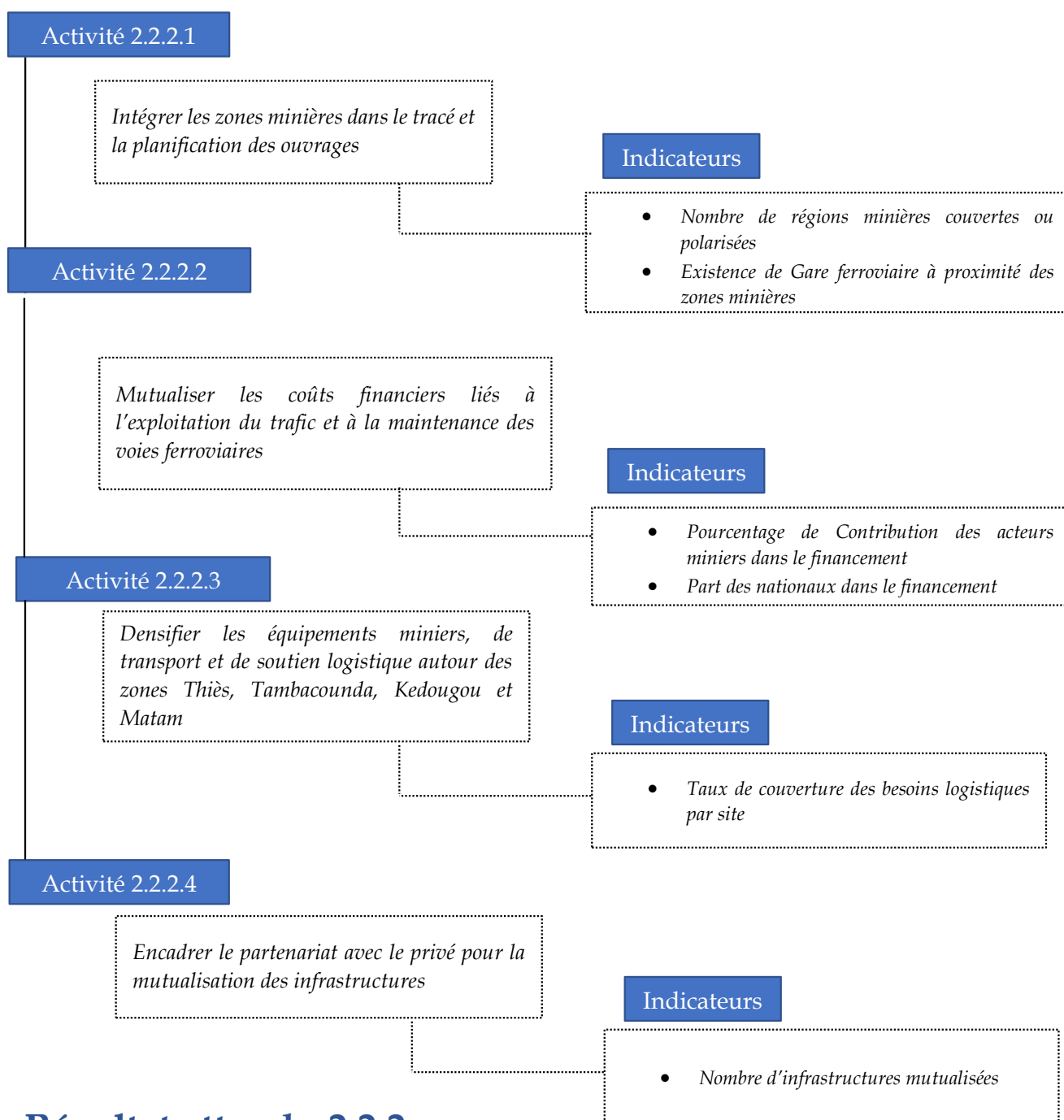
Résultat attendu 2.2.1



Le réseau ferroviaire est remis en marche sur l'Axe Dakar - Tambacounda

Objectif Spécifique 2.2.2

Faire profiter le secteur minier du projet « Hub logistique » et du port sec dans la région de Tambacounda



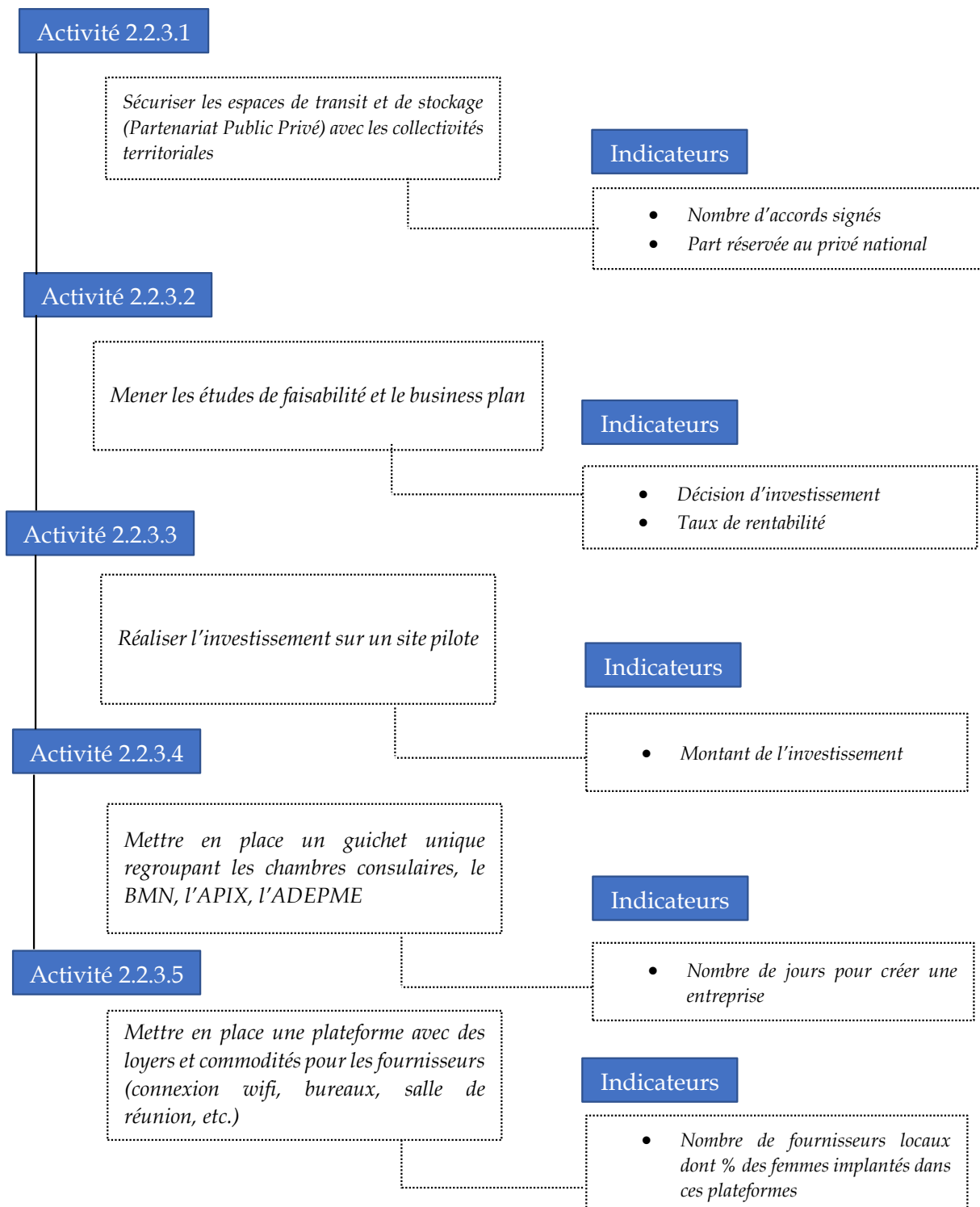
Résultat attendu 2.2.2.



L'activité minière a contribué à la valorisation des ouvrages/ infrastructures régionaux

Objectif Spécifique 2.2.3

Construire des plateformes logistiques (transit et stockage) pour fluidifier le transport interne et régional



Résultat attendu 2.2.3



Le trafic de marchandises et des équipements est mieux organisé et planifié

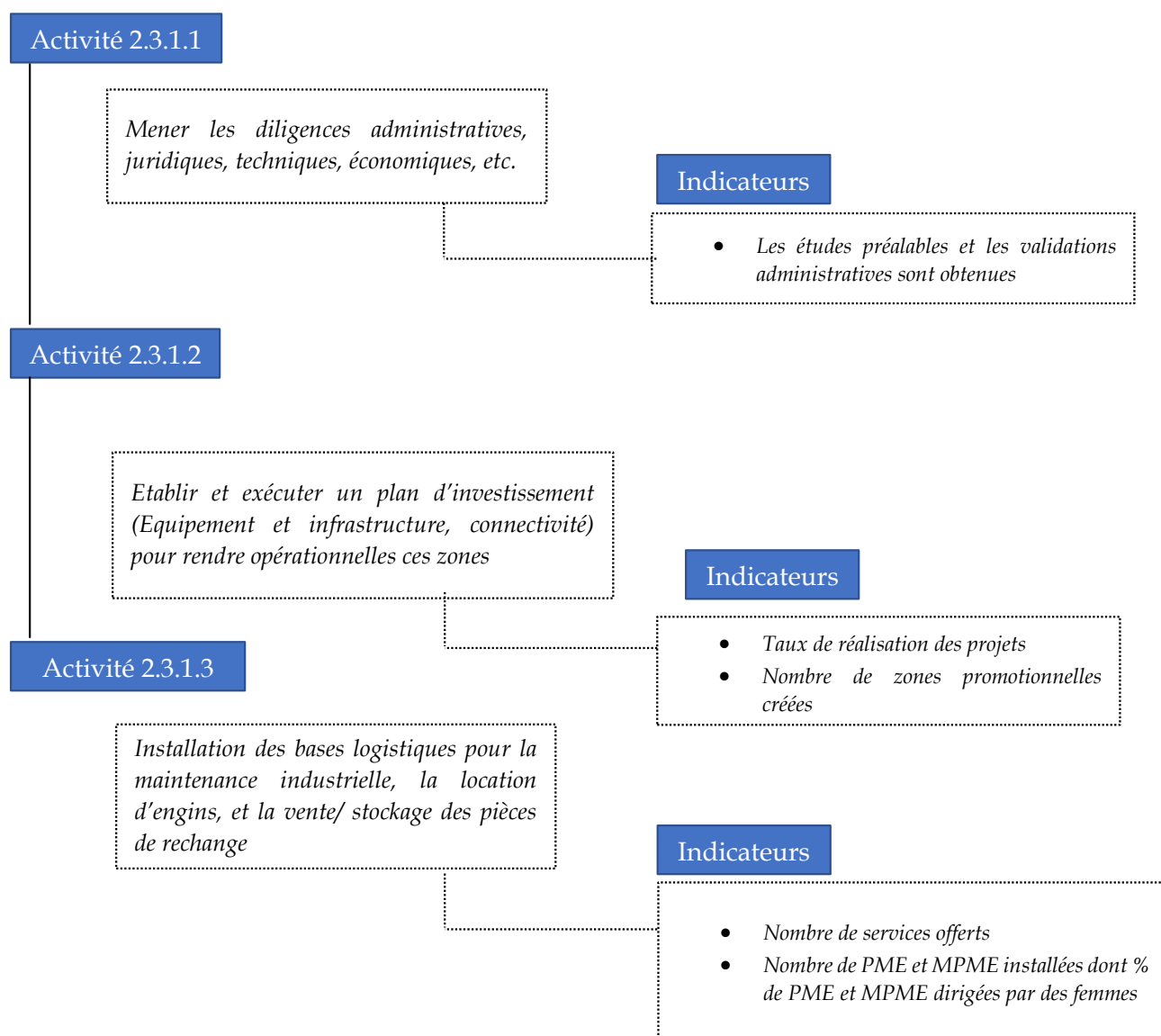
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.3

**PROCEDER A L'OUVERTURE DE ZONES
FRANCHES INDUSTRIELLES DANS
LES PRINCIPALES REGIONS MINIERES**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 2.3.1 : Créer les zones franches ciblées pour le soutien à l'implantation des PME, et acteurs du semi-industriels	<u>R2.3.1</u> : Des zones franches sont ouvertes pour le développement de la petite industrie
OS 2.3.2 : Accompagner le développement des chaînes agro-industrielles et manufacturières	<u>R2.3.2</u> : Le potentiel non minéral des régions minières est valorisé
OS 2.3.3 : Accompagner le déploiement de l'économie numérique dans les régions minières	<u>R2.3.3</u> : La compétitivité des régions en matière de connectivité est renforcée

Objectif Spécifique 2.3.1

Créer les zones promotionnelles et de soutien à l'implantation des fournisseurs locaux



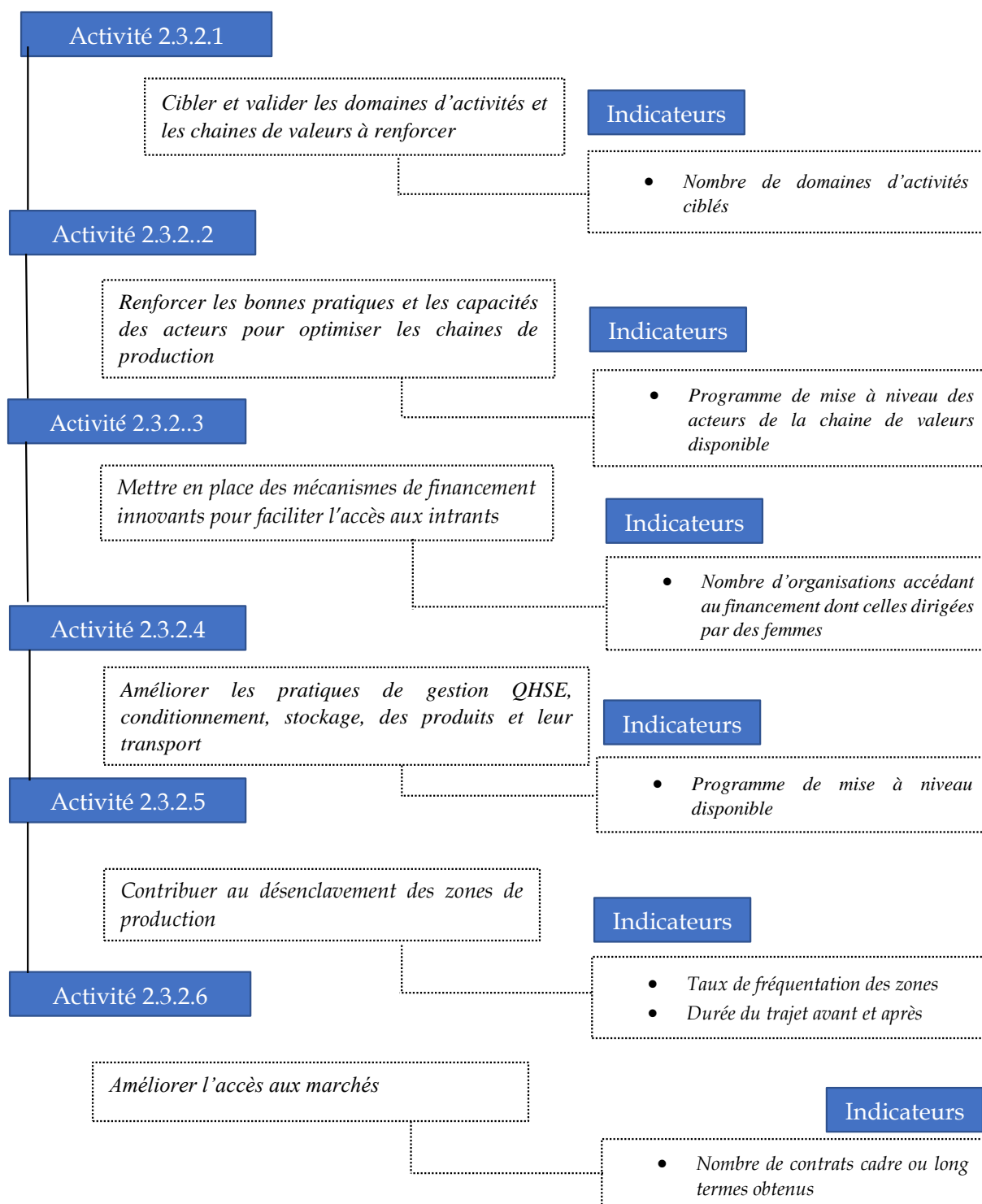
Résultat attendu 2.3.1



Des zones promotionnelles sont ouvertes pour le développement de la petite industrie

Objectif Spécifique 2.3.2

Accompagner le développement des chaînes agro-industrielles et manufacturières



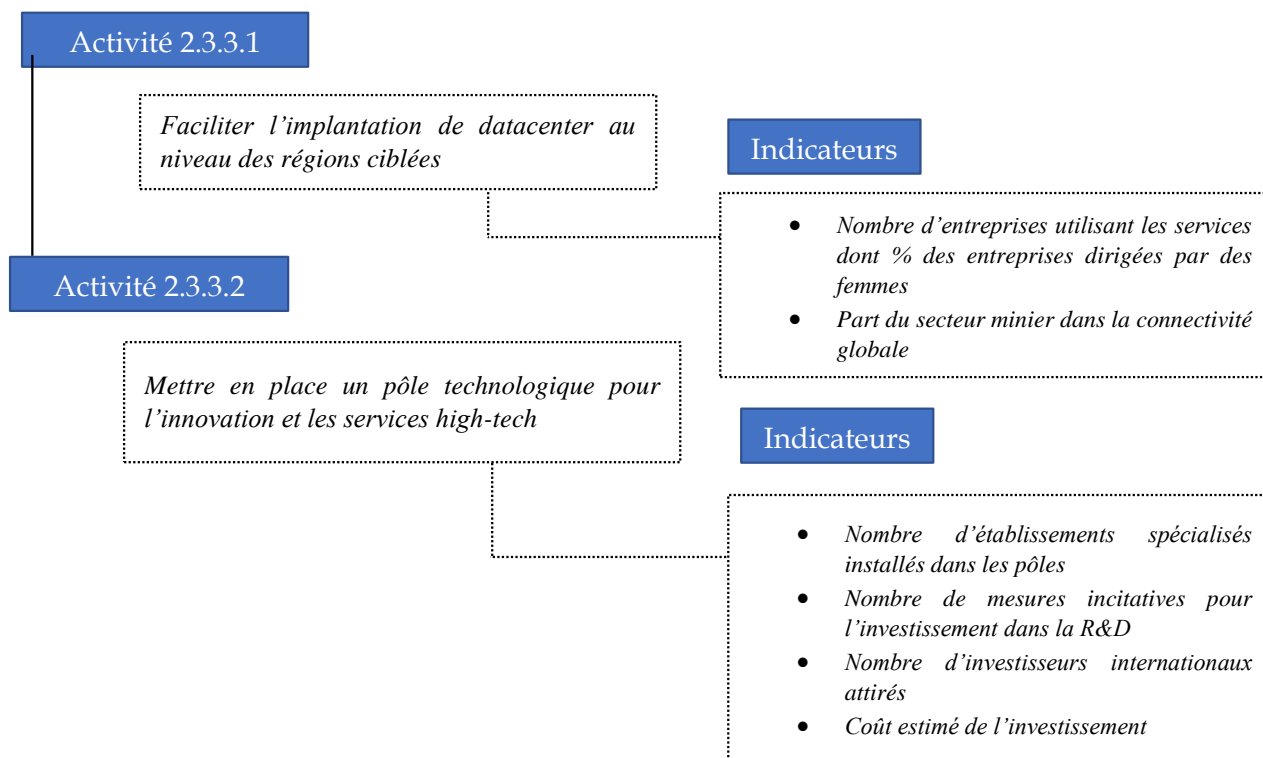
Résultat attendu 2.3.2



Le potentiel non minéral des régions minières est valorisé

Objectif Spécifique 2.3.3

Accompagner le déploiement de l'économie numérique dans les régions minières



Résultat attendu 2.3.2



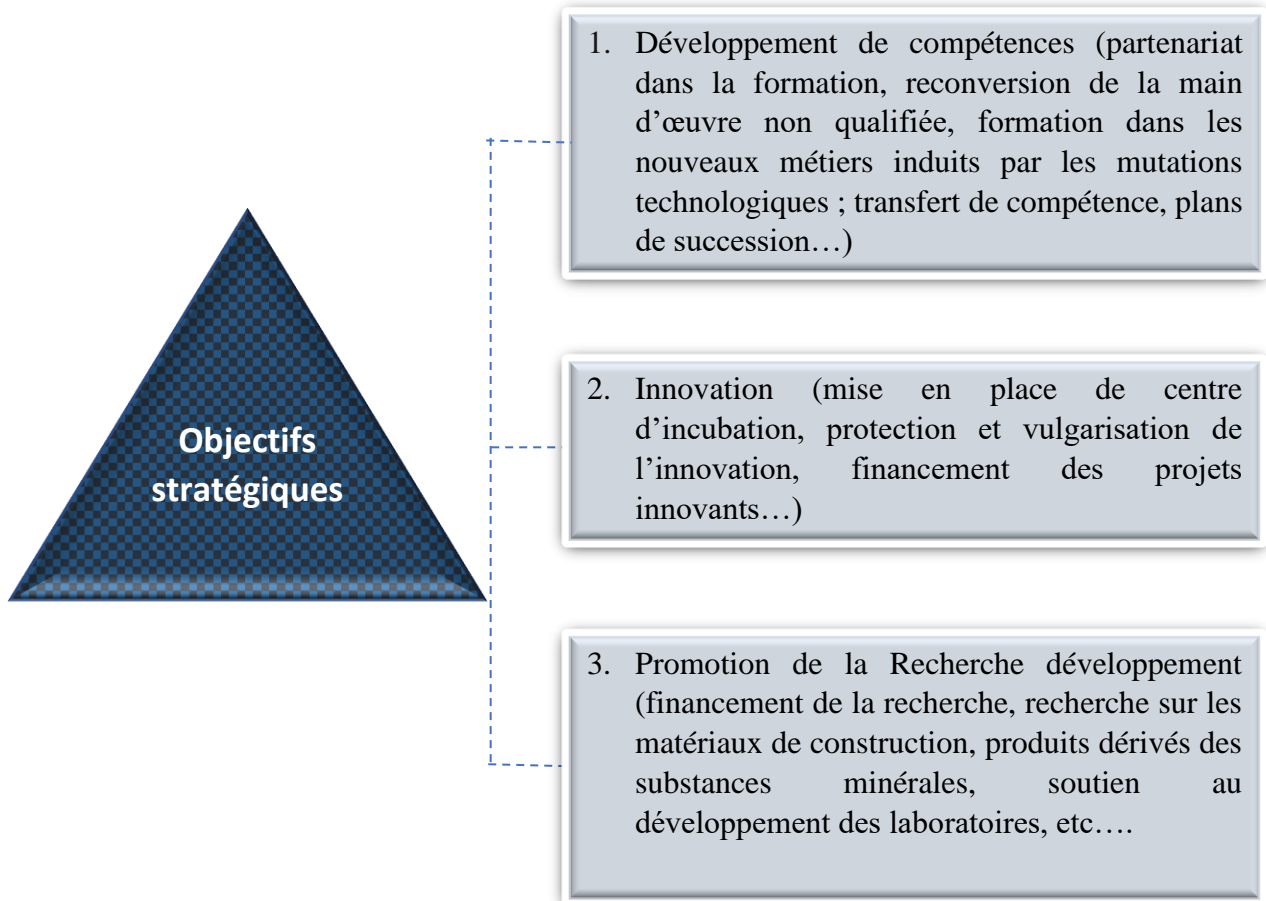
La compétitivité des régions en matière de connectivité est renforcée



AXE D'INTERVENTION 3

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES/ INNOVATION/ RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

C. COMPÉTENCE/ INNOVATION/ RECHERCHE - DEVELOPPEMENT



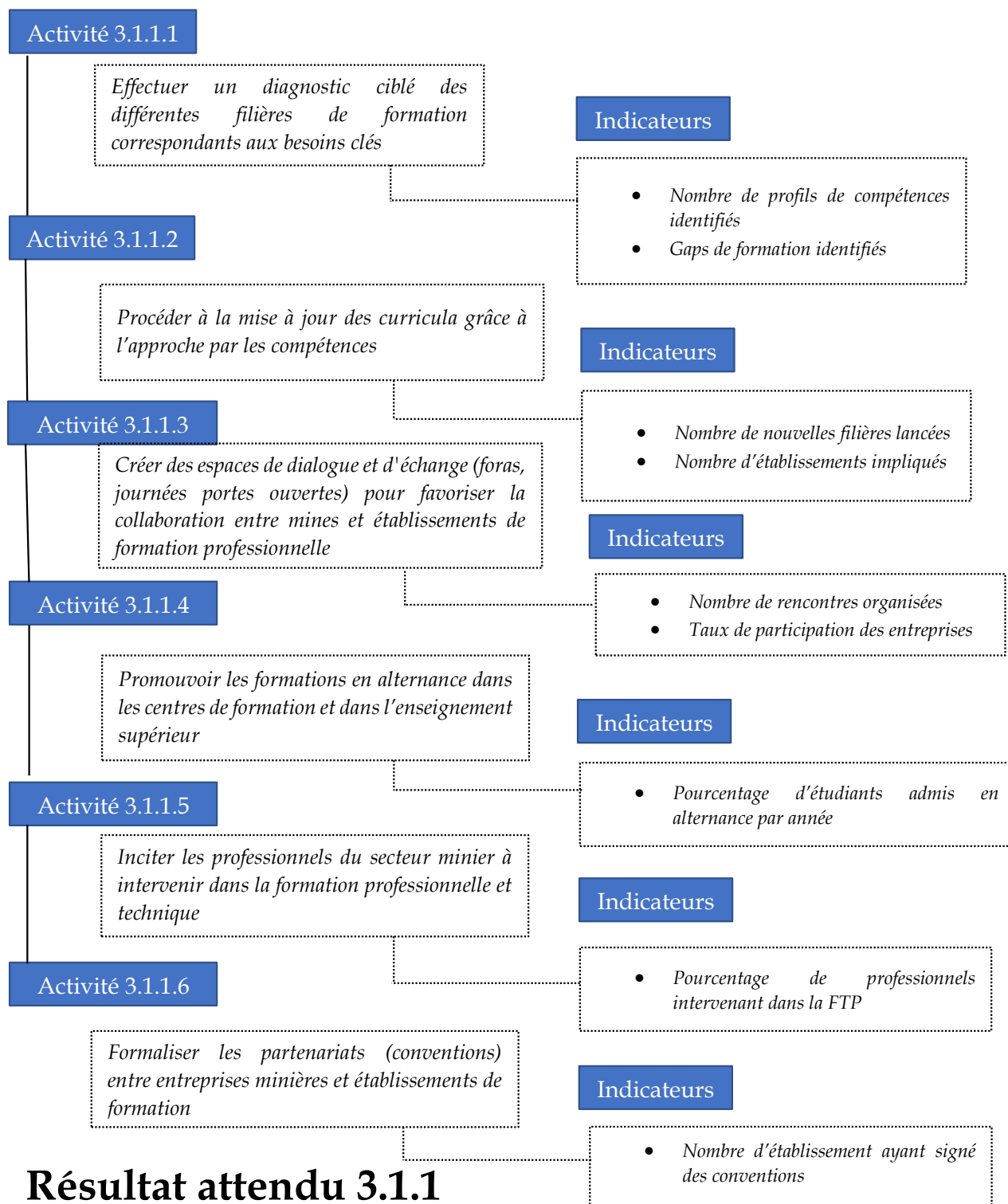
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1
DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 3.1.1 : Améliorer la collaboration entre les acteurs de la formation technique et professionnelle et l'industrie minière	Résultat 3.1.1 : La collaboration entre l'industrie minière et les établissements de formation technique et professionnelle (FTP) est renforcée
OS 3.1.2 : Favoriser la reconversion de la main d'œuvre non qualifiée pour compenser les pertes d'emploi liées aux nouvelles technologies	Résultat 3.1.2 : Une stratégie est mise en œuvre pour compenser les pertes d'emploi du fait des progrès technologiques
OS 3.1.3 : Promouvoir le personnel sénégalais aux postes de direction	Résultat 3.1.3 : Les cadres sénégalais sont mieux valorisés au sein des entreprises minières

Objectif Spécifique 3.1.1

Améliorer la collaboration entre les acteurs de la formation technique et professionnelle et l'industrie minière :



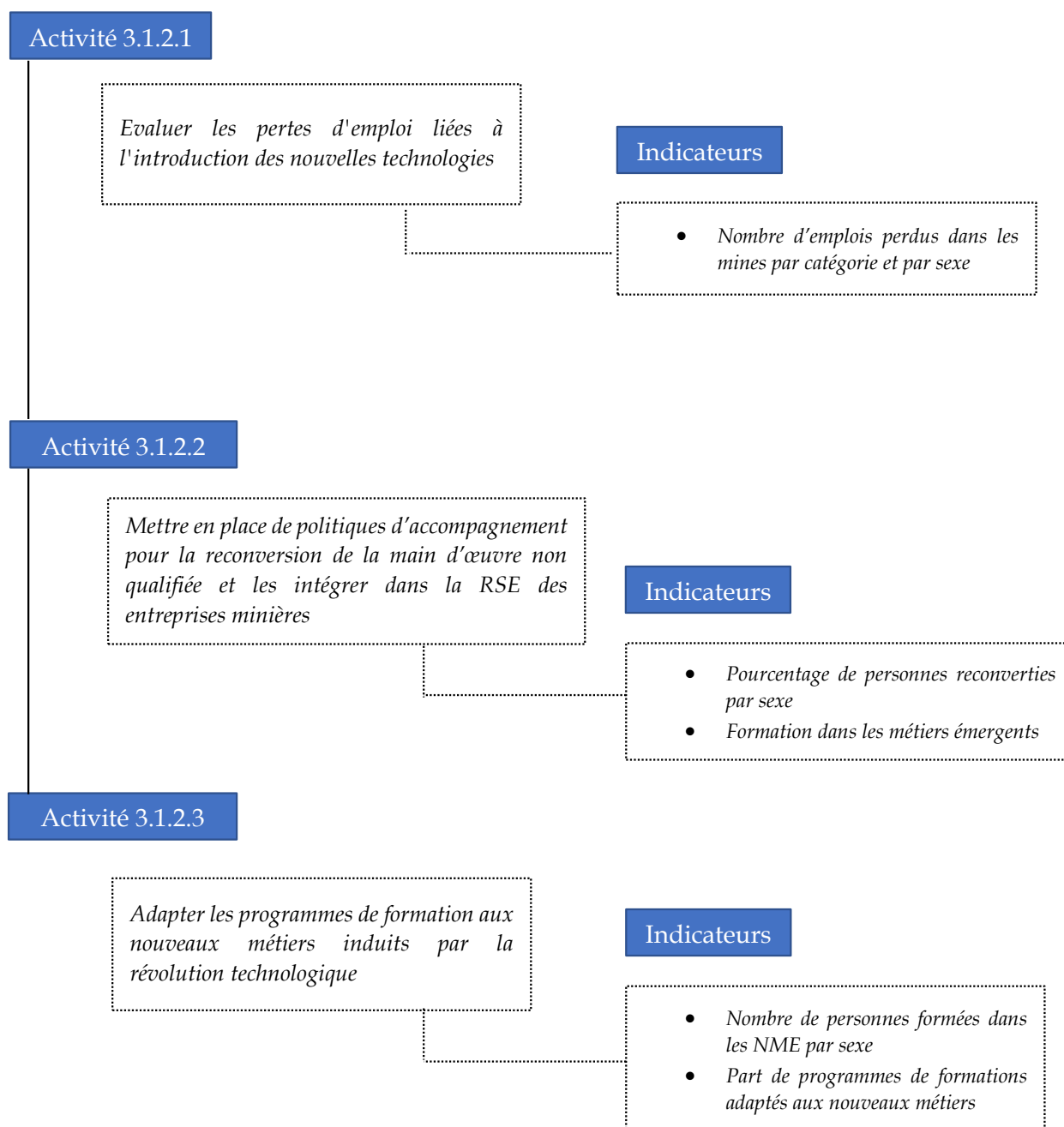
Résultat attendu 3.1.1



Conventions de collaboration sont signées et mises en œuvre

Objectif Spécifique 3.1.2

Favoriser la reconversion de la main d'œuvre non qualifiée pour compenser les pertes d'emploi liées aux nouvelles technologies



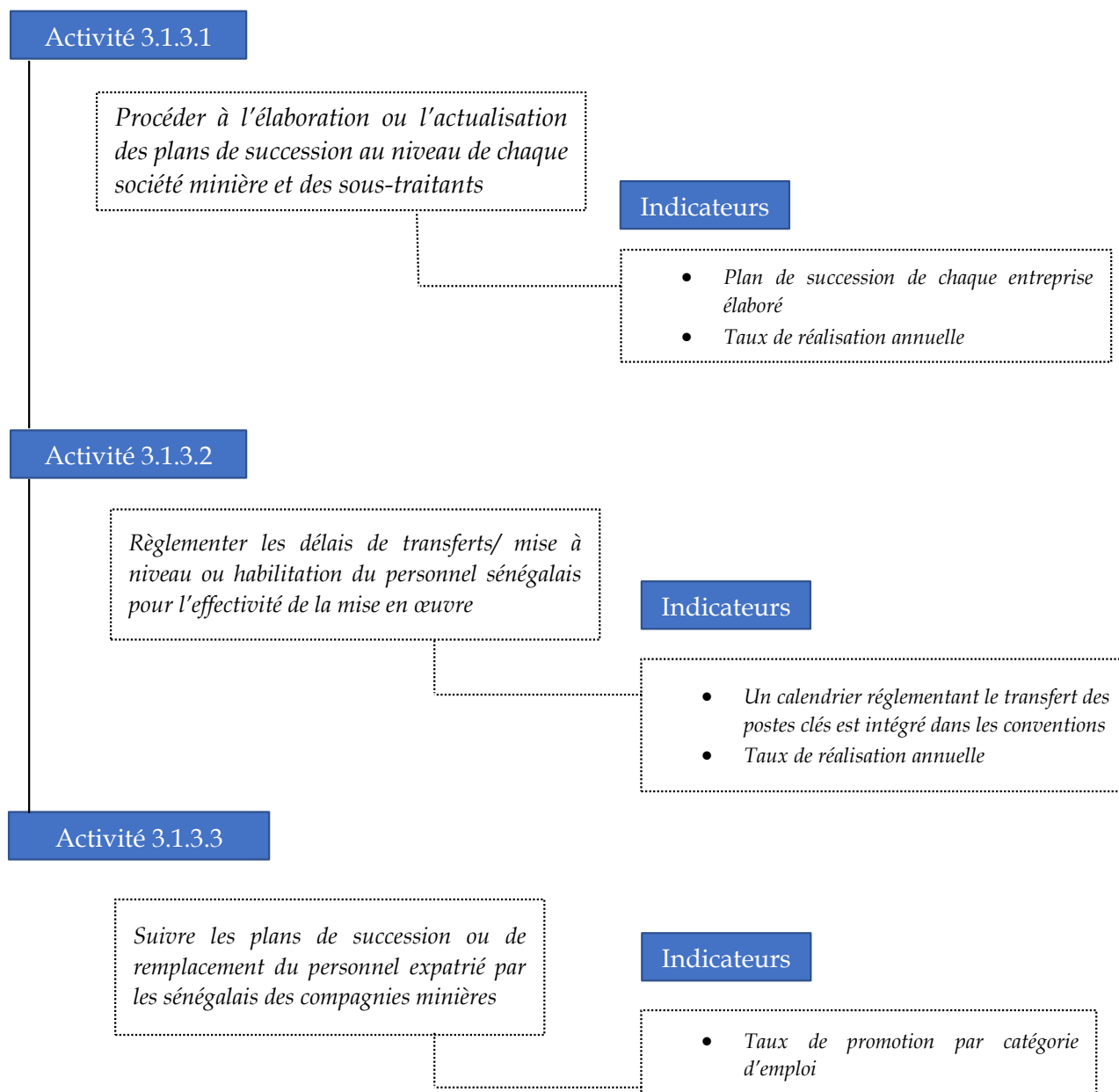
Résultat attendu 3.1.2



La collaboration entre l'industrie minière et les établissements de formation technique est renforcée

Objectif Spécifique 3.1.3

Promouvoir le personnel sénégalais aux postes de direction



Résultat attendu 3.1.3



Les cadres sénégalais sont mieux valorisés au sein des entreprises minières

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.2

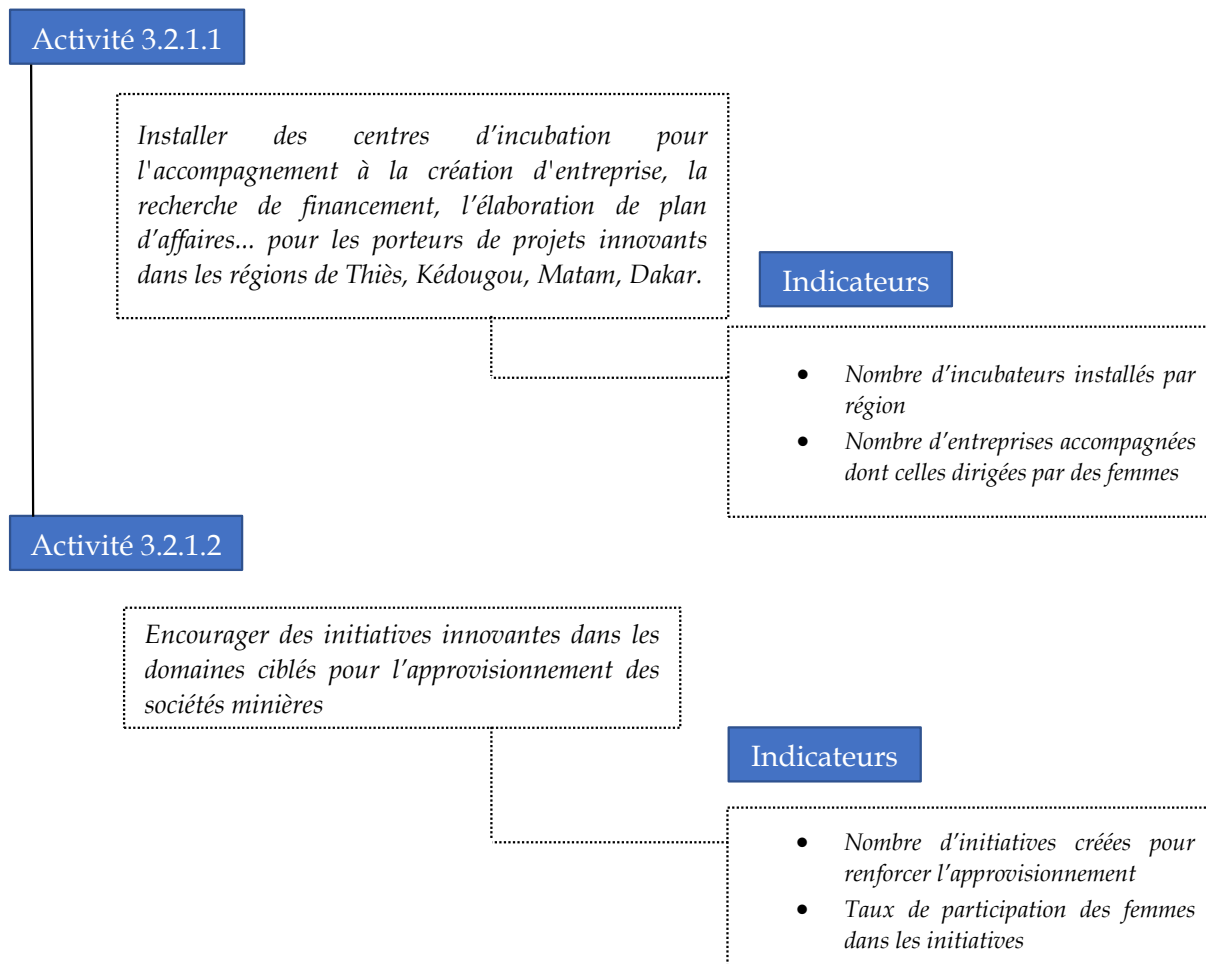
**INNOVATION (MISE EN PLACE DE CENTRE,
D'INCUBATION PROTECTION ET
VULGARISATION, DE L'INNOVATION,
FINANCEMENT DES PROJETS
INNOVANTS...)**

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 3.2.1 : Développer l'entrepreneuriat et attirer les start-ups vers les services pertinents pour l'industrie minière	Résultat 3.2.1 : L'entrepreneuriat est orienté vers la prise en charge des besoins de l'industrie minière
OS 3.2.2 : Promouvoir l'innovation et la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle	Résultat 3.2.2 : Les solutions innovantes sont encouragées dans le secteur minier
OS 3.2.3 : Promouvoir les partenariats entre l'industrie minière et les universités et les centres d'excellence pour promotion de technologies de pointe	Résultat 3.2.3 : Le secteur minier a contribué à la recherche - développement

Objectif Spécifique 3.2.1

Développer l'entrepreneuriat et attirer les start-ups sénégalaises vers les services pertinents pour l'industrie minière



Résultat attendu 3.2.1



L'entrepreneuriat est orienté vers la prise en charge des besoins de l'industrie minière

Objectif Spécifique 3.2.2

Promouvoir l'innovation et la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle

Activité 3.2.2.1

Mettre en place un système de référencement ou de sélection d'entreprises performantes et innovantes pour l'admission à des programmes de formation, de certification et d'accès au crédit

Indicateurs

- *Le système de référencement est mis en place*
- *Nombre d'entreprises sélectionnées dont celles dirigées par des femmes*

Activité 3.2.2.2

Aider à l'obtention de brevets pour la protection des droits à la propriété intellectuelle

Indicateurs

- *Nombre de brevets/ innovations enregistrés et protégés*

Résultat attendu 3.2.2



Les solutions innovantes sont encouragées dans le secteur minier

OBJECTIF STRATEGIQUE 3.3

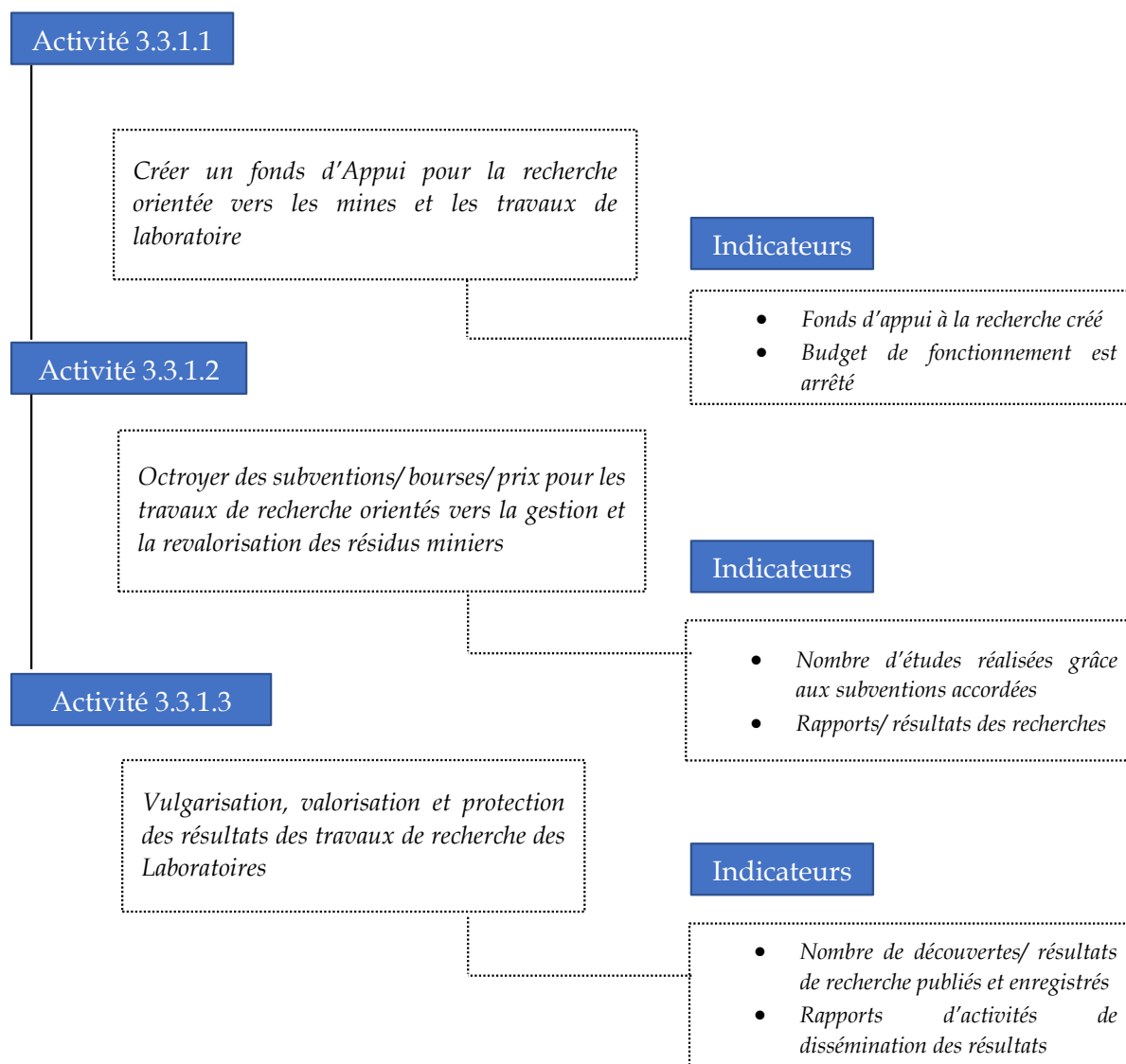
**PROMOTION DE LA RECHERCHE -
DEVELOPPEMENT (FINANCEMENT DE LA
RECHERCHE, RECHERCHE SUR LES MATERIAUX
DE CONSTRUCTION, PRODUITS DERIVES DES
SUBSTANCES MINERALES,**

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats
OS 3.3.1 : Créer des conditions propices pour la recherche - développement	Résultat 3.3.1 : Les entreprises ont investi dans la recherche – développement

Objectif Spécifique 3.3.1

Créer des conditions propices pour la recherche développement



Résultat attendu 3.3.1



Les initiatives de recherche-développement sont soutenues



AXE D'INTERVENTION 4

RENFORCEMENT DU CADRE DE GOUVERNANCE ET DES MECANISMES DE COORDINATION ET DE SUIVI

The diagram features a central blue circle on the left containing the text 'Objectifs stratégiques'. Three dashed lines extend from the right side of this circle to three separate light blue rectangular boxes on the right. Each box contains a numbered objective. The boxes are arranged vertically and connected to the central circle by a single vertical dashed line that branches into three horizontal dashed lines, one for each box.

Objectifs stratégiques

1. Mise à niveau du cadre réglementaire (spécifiant un niveau d'exigences minimal à atteindre) et intégrant les dispositions communautaires en matière de contenu local

2. Etablissement d'un cadre harmonisé avec un référentiel pour la passation des marchés et la communication des besoins

3. Mise en place d'un cadre et des outils appropriés pour le suivi de l'intersectorialité

OBJECTIF STRATEGIQUE 4.1

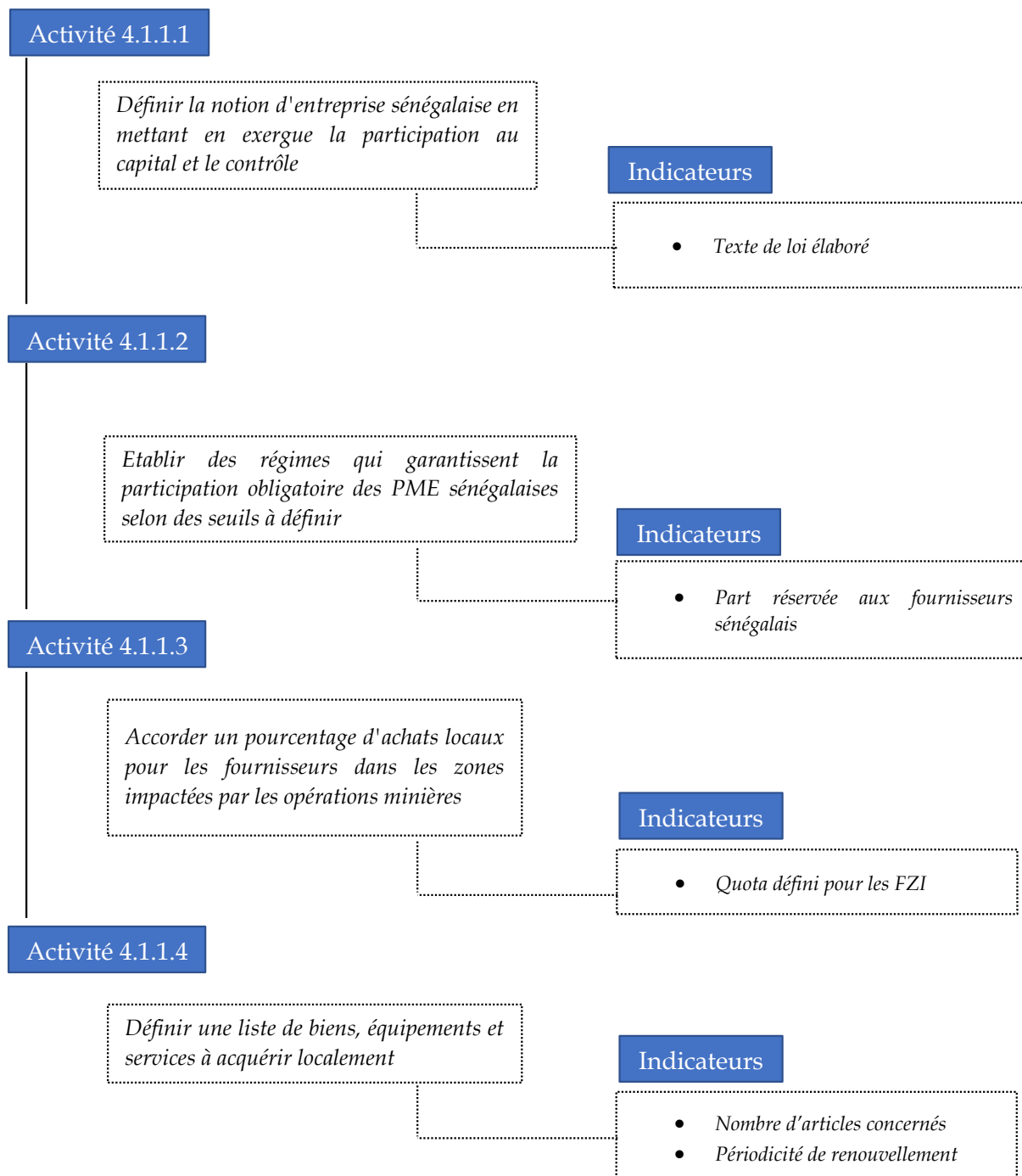
**MISE A NIVEAU DU CADRE
REGLEMENTAIRE SPECIFIANT UN NIVEAU
D'EXIGENCES MINIMALES A ATTEINDRE**

Résumé des objectifs spécifiques et résultats

Objectifs spécifiques	Résultats
OS 4.1.1 : Sécuriser juridiquement, la participation des fournisseurs et l'utilisation des produits fabriqués ou vendus au Sénégal dans l'approvisionnement des sociétés minières	Résultat 4.1.1 : Les conditions de la fourniture locale sont mieux précisées dans la réglementation
OS 4.1.2 : Définir un cadre qui favorise le transfert de technologie au profit des entreprises sénégalaises	Résultat 4.1.2 : La réglementation a pris en charge le transfert de technologie
OS 4.1.3 : Rendre effective la participation des Sénégalais dans le capital de la société d'exploitation	Résultat 4.1.3 : Une participation symbolique de 5% est rendue obligatoire dans la réglementation
OS 4.1.4 : Créer une agence/ organe chargé de la mise en œuvre de la politique de contenu local et de l'administration des outils de suivi pertinents	Résultat 4.1.4 : Une agence/ organe spécialement dédié au suivi du contenu local est mis en place

Objectif Spécifique 4.1.1

Sécuriser la participation des fournisseurs et l'utilisation des produits fabriqués ou vendus au Sénégal dans l'approvisionnement des sociétés minières



Résultat attendu 4.1.1



Les conditions de la fourniture locale sont mieux précisées dans la réglementation

Objectif Spécifique 4.1.2

Définir un cadre qui favorise le transfert de technologie au profit des entreprises sénégalaises

Activité : 4.1.2.1

Définir un encadrement juridique pour favoriser le transfert de technologie dans les contrats avec des sous-traitants

Indicateurs

- *Texte de loi élaboré*
- *Taux de conformité calculé par année*

Activité 4.1.2.2

Introduire des mesures incitatives pour favoriser le transfert de brevets, des franchises et les partenariats avec des PMI sénégalaises

Indicateurs

- *Mesures incitatives développées*
- *Nombre de technologies transférées*
- *Nombre de partenariats signés*

Résultat attendu 4.1.2



La réglementation a pris en charge le transfert de technologie

Objectif Spécifique 4.1.3

Faire la promotion de la marque « made in Sénégal » afin de promouvoir le sourcing local auprès des entreprises minières

Activité : 4.1.3.1

Définir annuellement une liste de produits approuvée pour un sourcing local

Indicateurs

- Part de produits locaux classés « fabriqués au Sénégal »
- Nombre de critères établis pour le classement

Activité 4.1.3.2

Etablir des exigences et standards pour la normalisation des produits

Indicateurs

- Nombre d'entreprises respectant les exigences dont % des entreprises dirigées par des femmes
- Nombre de produits conformes aux exigences
- Nombre de fournisseurs accompagnés dont % des femmes pour leur production
- Avantages fiscaux et emplois induits estimés

Activité 4.1.3.3

Organiser des campagnes de communication au niveau national et international pour promouvoir la marque

Indicateurs

- Une stratégie de communication élaborée
- Taux de réalisation des activités

Résultat attendu 4.1.3



Des produits « made in Sénégal » sont encouragés dans l'approvisionnement de l'industrie

Objectif Spécifique 4.1.4

Rendre effective la participation des Sénégalais dans le capital de la société d'exploitation

Activité 4.1.4.1

Introduire une clause de cession 5% symbolique obligatoire aux ressortissants sénégalais dans le capital de la société d'exploitation

Indicateurs

- Taux de mise en œuvre sur les nouveaux permis
- Taux de mise en œuvre sur les nouvelles cessions et transfert

Activité 4.1.4.2

Conférer le statut de propriétaire exclusif aux ressortissants sénégalais pour le basalte, le silex et les carrières

Indicateurs

- Proportion de sénégalais titulaires de titre de valorisation de ces substances

Résultat attendu 4.1.4



La participation des Sénégalais dans le capital est rendue obligatoire dans la réglementation

OBJECTIF STRATEGIQUE 4.2

**ETABLISSEMENT D'UN CADRE HARMONISE
AVEC UN REFERENTIEL POUR LA PASSATION DE
MARCHES ET LA COMMUNICATION DES BESOINS**

Résumé des Objectifs spécifiques et des résultats

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS 4.2.1 : Centraliser l'information sur les fournisseurs locaux et les opportunités disponibles auprès des sociétés minières et de leurs sous-traitants	Résultat 4.2.1 : Les informations sur les fournisseurs et les opportunités des sociétés minières sont collectées
OS 4.2.2 : Etablir des standards de pratiques pour le sourcing au niveau des compagnies minières pour plus d'équité et de transparence	Résultat 4.2.2 : Une procédure claire est définie pour encadrer les pratiques de sourcing des sociétés minières
OS 4.2.3 : Positionner la plateforme comme un levier pour l'accès à l'information fiable et transparente sur les opportunités et besoins des sociétés minières	Résultat 4.2.3 : Un point d'accès commun est créé pour l'accès à une information fiable

Objectif Spécifique 4.2.1

Centraliser l'information sur les fournisseurs locaux et les opportunités disponibles auprès des sociétés minières et de leurs sous-traitants

Activité 4.2.1.1

Créer une plateforme/ portail pour la publication des plans de passation des marchés, les appels d'offre et les offres de recrutement des compagnies minières et de leurs sous-traitants

Indicateurs

- Nombre de plans de marchés, d'appels d'offre et d'offre de recrutement publiés dans la plateforme.

Activité 4.2.1.2

Développer des supports de travail et les faire approuver par l'ensemble des parties prenantes

Indicateurs

- Canevas de publication des avis élaborés
- Seuils définis pour les types d'appels d'offres
- Grille d'évaluation ou de sélection définie

Activité 4.2.1.3

S'accorder sur les conditions pour garantir la confidentialité et les normes d'utilisation de l'information

Indicateurs

- Manuel de Procédure élaboré

Activité 4.2.1.4

Organiser la collecte de la documentation (Avis, PPM, etc.) pour la passation des marchés

Indicateurs

- Fréquence de mise à jour du portail de PPM
- Nombre d'annonces publiées par mois

Activité 4.2.1.5

Organiser une campagne d'inscription des utilisateurs potentiels de la plateforme

Indicateurs

- Nombre de fournisseurs inscrits dont % des femmes
- Nombre de sociétés minières inscrites dont % des sociétés dirigées par des femmes

Résultat attendu 4.2.1

Les informations sur les fournisseurs et les opportunités des sociétés minières sont collectées

101



Objectif Spécifique 4.2.2

Etablir des standards de pratiques pour le sourcing au niveau des compagnies minières pour plus d'équité et de transparence

Activité 4.2.2.1

Organiser des consultations avec les sociétés minières sur les méthodes et procédures clés susceptibles d'être harmonisées

Indicateurs

- *Nombre de consultations tenues*
- *Document de procédure validé*

Activité 4.2.2.2

Elaborer et adopter un référentiel d'expression des besoins en services, équipements et en main d'œuvre

Indicateurs

- *Un référentiel d'expression des besoins est établi*

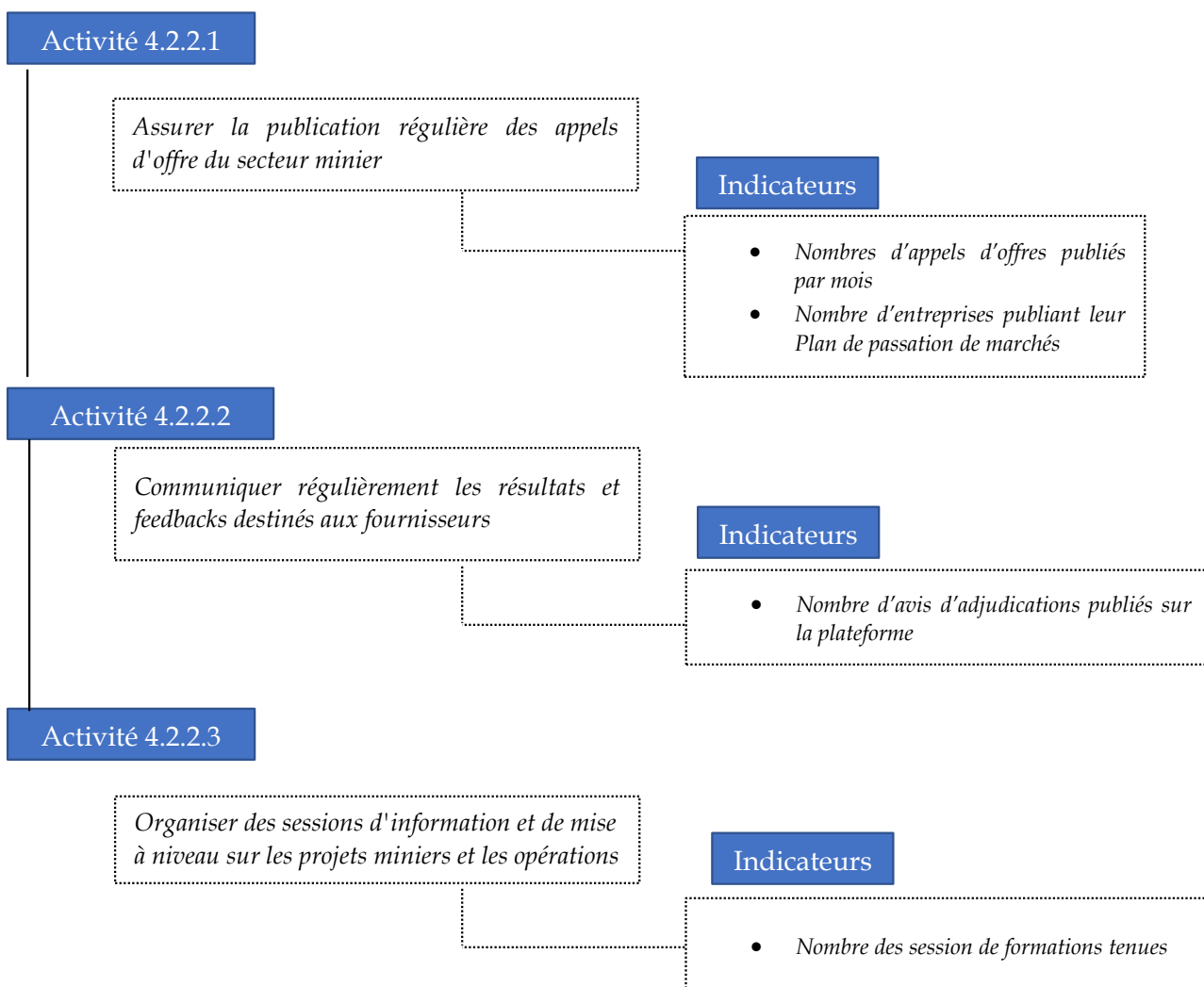
Résultat attendu 4.2.2



Une procédure claire est définie pour encadrer les pratiques de sourcing des sociétés minières

Objectif Spécifique 4.2.3

Positionner la plateforme comme un levier pour l'accès à l'information fiable et transparente sur les opportunités et besoins des sociétés minières



Résultat attendu 4.2.2



Un point d'accès commun est créé pour l'accès à une information fiable

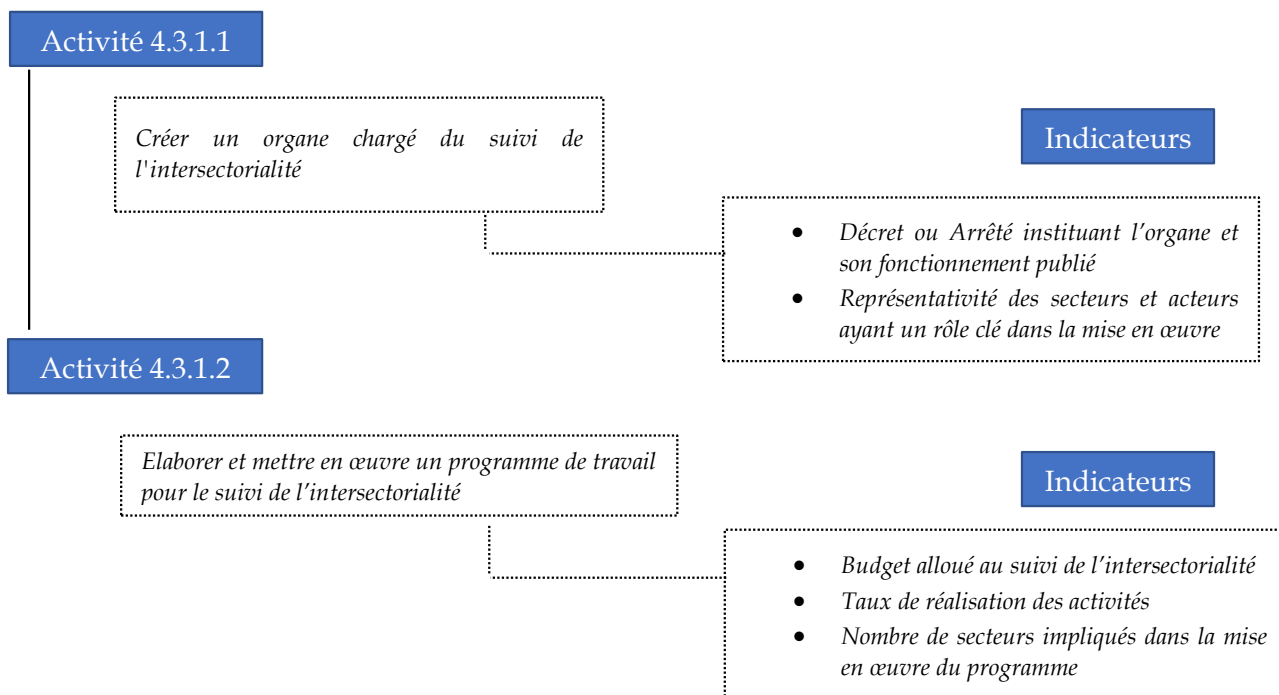
OBJECTIF STRATEGIQUE 4.3

**MISE EN PLACE D'UN CADRE ET
DES OUTILS APPROPRIES POUR LE
SUIVI DE L'INTERSECTORIALITE**

Objectifs spécifiques	Résultats
OS 4.3.1 : Créer le mécanisme de coordination pour le suivi de l'intersectorialité	Résultat 4.3.1 : Un mécanisme de coordination élargi est mis en place
OS 4.3.2 : Développer des partenariats bilatéraux avec des ministères sectoriels pour des projets phares de CL (Energie, Télécoms, Formation Technique et Professionnel, Agriculture...)	Résultat 4.3.2 : Des projets phares sont exécutés avec d'autres ministères pour améliorer l'approvisionnement des sociétés minières
OS 4.3.3 : Elaborer et mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'évaluation de la SNDCL	

Objectif Spécifique 4.3.1

Créer un mécanisme de coordination pour le suivi de l'intersectorialité



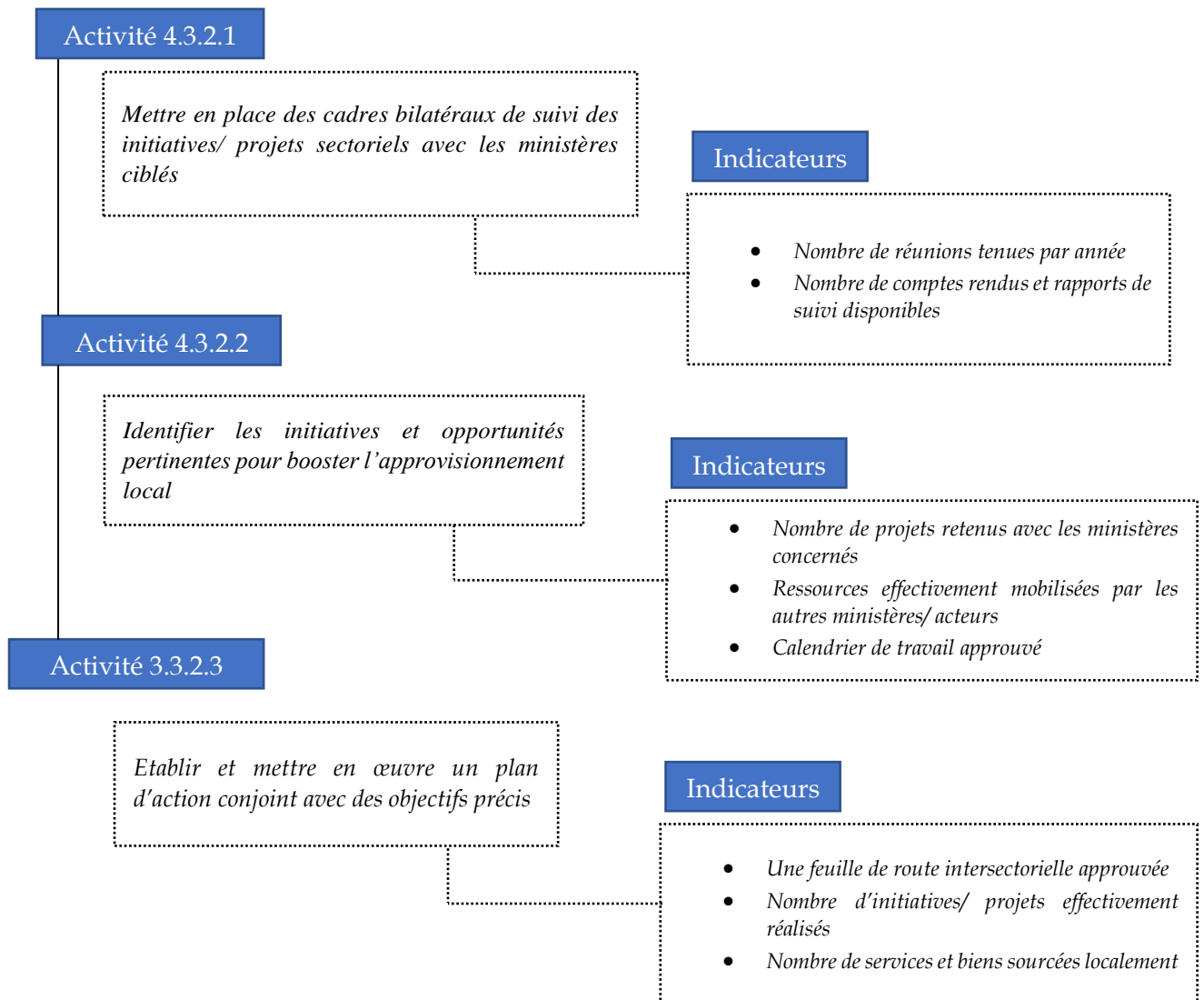
Résultat attendu 4.3.1



Les questions transversales sont discutées en bien prises en charge dans le cadre du suivi

Objectif spécifique 4.3.2

Développer des partenariats bilatéraux avec des ministères sectoriels pour des projets phares (Energie, Télécoms, Formation Technique et Professionnelle, Agriculture...)



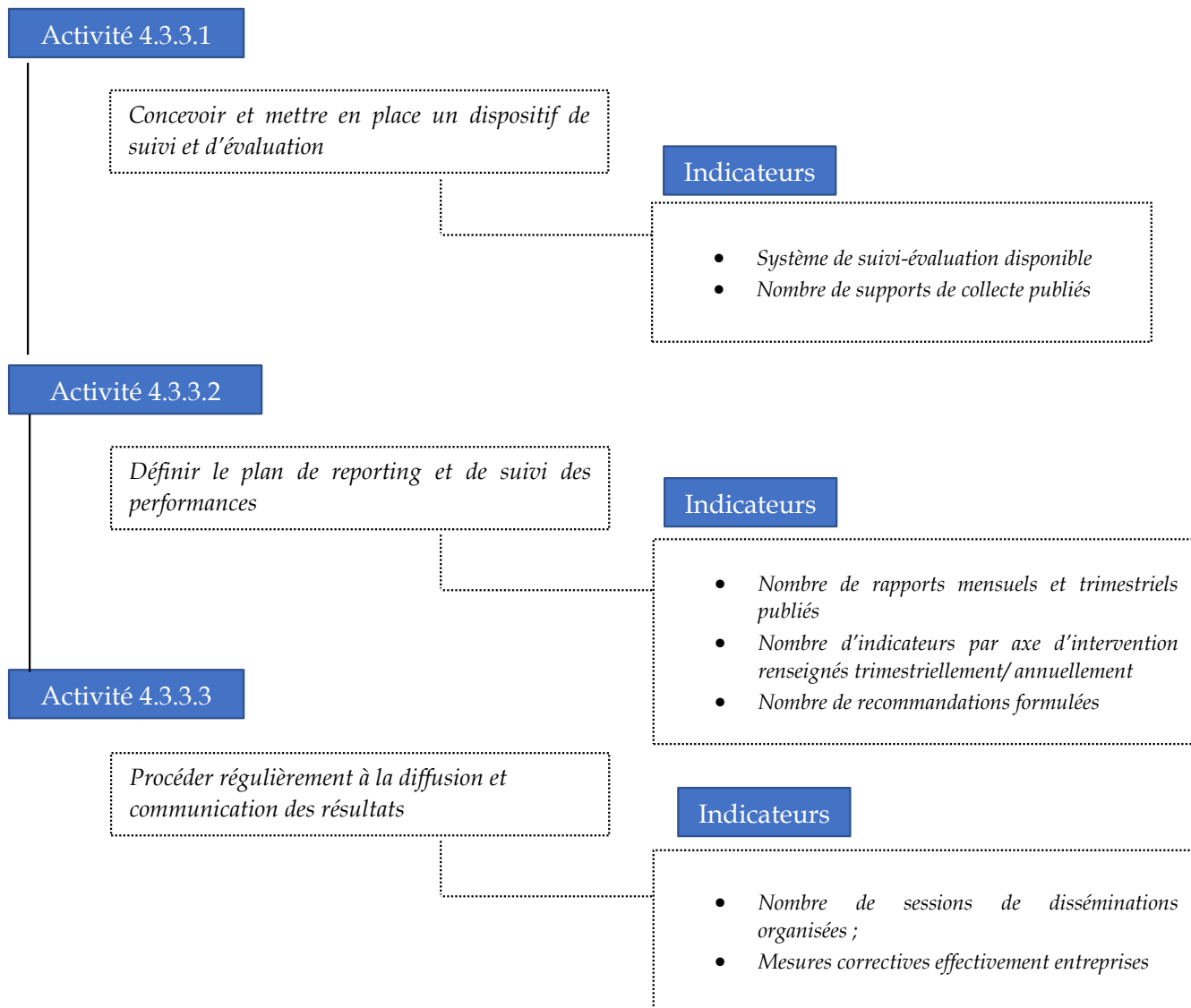
Résultat attendu 4.3.2



Des projets phares sont exécutés avec d'autres ministères pour améliorer l'approvisionnement des sociétés minières

Objectif spécifique 4.3.3

Elaborer et mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation de la SNDCL



Résultat attendu 4.3.3.



Les performances du secteur minier en matière de Contenu Local sont documentées et améliorées

IV. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Un mécanisme de suivi rigoureux devra être créé et mis en place pour encadrer la mise en œuvre (i), évaluer le degré d'atteinte des objectifs et des résultats (ii) et proposer au besoin les correctifs nécessaires (iii).

4.1 Cadre institutionnel

De prime abord, il est intéressant de noter que le Gouvernement du Sénégal, dans le souci de maintenir une certaine cohérence dans la politique de contenu local, a décidé d'étendre au secteur minier la loi 2019-02 portant contenu local dans le secteur des hydrocarbures, adoptée en février 2019. Cette loi prévoit entre autres, la mise en place d'une commission nationale de suivi du contenu local (CNSCL), ainsi qu'un fonds destiné à la mise en œuvre du contenu local. Le CNSCL aurait entre autres prérogatives, de créer un portail pour la passation de marchés afin de faciliter l'accès à l'information aux fournisseurs sur les opportunités offertes par les entreprises extractives.

Si l'effort de rationalisation des interventions est à saluer, il nous semble pertinent de relever quelques différences notoires entre le secteur minier et celui des hydrocarbures, au regard du niveau de maturité des projets miniers et de la disponibilité des expertises pour l'intervention des fournisseurs dans les deux secteurs.

Pour cette raison, l'option préconisée est de considérer une transition de deux ans, pour préparer la fusion et l'harmonisation des outils et des stratégies de mise en œuvre. Cette transition permettrait au secteur minier de prendre dès à présent, les mesures idoines dans le court et le moyen terme à travers :

- La création d'une commission ou d'une sous-commission dotée d'une autonomie
- La mise en place d'un Fonds d'Appui à la mise en œuvre du contenu local
- La création d'un portail pour la passation des marchés

4.1.1 *Le Ministère des mines et de la Géologie*

Le Ministère en Charge des Mines et de la Géologie qui assure la tutelle du secteur minier, a un rôle de leadership éminemment important dans la mise en œuvre. Il pourra se servir de l'organe de supervision et de mise en œuvre du contenu local ou de l'Agence telle que recommandée par la CEDEAO. Le Ministère s'assurera que les instruments et les mécanismes mis en place sont conformes à l'esprit des conventions. En cela, il est le garant de la stabilité de la relation entre l'Etat et les investisseurs.

4.1.2 *Le « Sous-Comité » National de Suivi du Contenu Local/ Mines*

Idéalement créé par décret, le « Sous-Comité » National de Suivi du Contenu Local dans le secteur minier (CNSCL/ Mines) sera conçu à l'image de ce qui est fait dans le domaine des hydrocarbures, avec toutefois un ancrage institutionnel au sein du Ministère des Mines et de la Géologie. Il aura en charge les missions suivantes :

- i. Superviser, coordonner et suivre la mise en œuvre de la politique et des stratégies ;
- ii. Etablir des exigences minimales à respecter pour le contenu local dans les plans de contenu local, le cas échéant
- iii. Évaluer, approuver les plans de contenu local et les rapports soumis au CNSCL/ Mine
- iv. Assurer la liaison avec les opérateurs et institutions du secteur pour suivre la mise en œuvre de la politique
- v. Faciliter le dialogue et les actions de renforcement de capacités, ainsi que le développement de partenariats avec l'ensemble des catégories d'acteurs,
- vi. Effectuer un contrôle et un audit de la mise en œuvre
- vii. Faire des recommandations appropriées à la commission pour une mise en œuvre harmonieuse du règlement.

4.1.3 La composition du Sous-Comité CNSCL/ Mines

Le « Sous-Comité » National de suivi du contenu local se compose des membres suivants :

- Des représentants des principaux Ministères impliqués dans la mise en œuvre de la Politique (Mines, Energie, Budget, Economie, Industrie, Agriculture, Enseignement Technique et Professionnelle, des Infrastructures, etc.)
- Un représentant du Comité National de Suivi du Contenu Local dans le secteur des Hydrocarbures
- Un représentant du Comité National de l'ITIE
- Des représentants des sociétés minières et de la Chambre des Mines
- Un représentant de l'Association des Maires du Sénégal (AMS)
- Des représentants des Organisations de la Société civile, notamment issus des zones minières
- Représentant des principaux réseaux de fournisseurs (Plafomine/ ASFIM, etc.)
- Toute autre personne que l'Autorité jugera pertinente à impliquer.

Le CNSCL pourra se doter des organes suivants :

- Un Secrétariat Technique Permanent chargé de l'exécution,
- Un Comité de Pilotage qui est l'instance décisionnelle qui se réunit tous les trois mois,
- Un Comité Consultatif qui est l'instance de dialogue élargie qui alimente la stratégie et donne des orientations pour la mise en œuvre.

4.1.4 Les autres Ministères et agences gouvernementales

Plusieurs Ministères, Programmes gouvernementaux et Agences de l'Etat auront un rôle majeur à jouer. Les Ministères avec lesquels des partenariats stratégiques seront développés

devront se retrouver dans le Comité de Pilotage. Ex : Ministère du Pétrole et des Energies, Ministère du Budget, Ministère de l'Economie, Ministères en charge de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Enseignement Technique et Professionnelle, des Infrastructures, la Bourse Nationale de Sous-Traitance et de Partenariat, etc.

4.1.5 Les Collectivités Territoriales

Les élus locaux et les représentants des collectivités territoriales, notamment ceux des régions minières devront être impliqués. Compte tenu de leur poids dans le dispositif et dans la mise en œuvre, leur participation dans le comité de pilotage s'avère indispensable.

4.1.6 L'administration centrale

L'administration territoriale joue un rôle particulièrement important dans l'animation des cadres d'échange entre les sociétés minières, les collectivités et les populations en général, mais aussi dans le suivi des lois et réglementations nationales. Par conséquent elle pourrait à travers les gouverneurs, les préfets et sous-préfets servir de relais aux autorités centrales dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SNDCL. Des comités régionaux de suivi du développement du contenu local pourraient être installés dans les principales régions minières

4.1.7 Participation du secteur privé national

Le rôle du secteur privé est vital pour une mise en œuvre réussie de cette politique dont l'un des objectifs est de soutenir le développement du secteur privé local. Le Gouvernement encouragera et soutiendra le secteur privé en créant des canaux d'information grâce auxquels les membres pourront connaître les opportunités d'investissement créées par cette politique. Par le biais d'institutions partenaires telles que les Chambres de commerce, les Chambres des Métiers, mais également les organisations patronales, le gouvernement soutiendra également le secteur privé national pour créer des liens avec de grandes entreprises nationales et étrangères.

1.1 Suivi et Evaluation de la Stratégie

Afin de faciliter le travail du CNSCL/ Mines, les sociétés minières et les sous-traitants seront tenus de soumettre au comité les documents suivants :

- Un inventaire de leurs besoins en main d'œuvre et Ressources Humaines ;
- Un inventaire de leurs besoins en biens et services, équipements sur cinq ans ;
- Un Plan de recrutement et de développement du Personnel (pour chaque projet) ;
- Un Plan de Contenu Local mis à jour annuellement ;
- Un Plan de Passation de marchés ;
- Un Plan de sélection des sous-traitants pour les différentes fonctions de la mine.

Le Plan de Contenu Local contiendra au moins les stratégies et actions envisagées pour :

- a) La Promotion du capital et des entreprises sénégalaises, de l'emploi et de la formation ;
- b) La Promotion et l'utilisation des biens et services locaux ;

- c) Le Transfert de technologie et de savoir-faire ;
- d) La Promotion de la recherche / développement ;
- e) La Promotion des services financiers et des assurances ;
- f) La Promotion de la prestation de services intellectuels nationaux.

1.2 Système de reporting

Le « Sous-Comité » national aura l'obligation de produire un rapport annuel accessible au public, pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre et dégager les perspectives pour l'année à venir.

En outre, des rapports trimestriels devront être produits par le Secrétariat Technique à l'intention du comité de pilotage qui l'examine et prend les décisions : mesures correctives, sanctions, etc.

Enfin, il serait également souhaitable de mettre en œuvre un système de reporting mensuel pour faire le point sur les activités du portail.

Un canevas de reporting devra être validé afin de préciser les indicateurs et les informations clés à renseigner dans chaque rapport.

1.3 Sanctions et Pénalités en cas de non-respect

Un dispositif de sanctions sera précisé dans la loi. L'expérience internationale montre que l'absence de sanctions est toujours source d'inefficacité et impacte négativement la mise en œuvre. Le Ministère des mines pourra s'inspirer du secteur des hydrocarbures qui prévoit les dispositions suivantes :

Le non-respect des obligations liées au contenu local, prévues dans la présente loi ou ses décrets d'application, expose aux sanctions suivantes :

- 1) la résiliation du contrat dans les conditions fixées par le Code minier ;
- 2) l'application d'une amende prévue qui sera confirmée par les décrets d'application relatifs au contenu local dans le secteur minier ;
- 3) pour les contractants, la non récupération du coût des activités concernées ;
- 4) pour les sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services, l'exclusion de la plateforme ; d'appel à concurrence et l'interdiction de conclure des marchés liés aux activités minières.

1.4 Mise en place d'un Fonds d'appui au développement du contenu local

Les approches de financement du fonds de développement du contenu local varient selon les pays :

- Soit les pays ont exigé une contribution des entreprises au fonds de mise en œuvre du contenu local, lequel était géré par l'Etat ;
- Soit l'Etat a demandé aux compagnies de proposer dans leurs plans un programme de développement des capacités des fournisseurs locaux, qu'elles doivent financer directement ;
- Soit l'Etat a pris en charge la question du financement.

L'option du Sénégal privilégie la mise en place d'un Fonds d'appui au développement du contenu local pour prendre en charge de la mise en œuvre de la stratégie. Ce fonds pourrait être alimenté par les contributions de partenaires au développement, (partenaires traditionnels, Institutions africaines telles que l'UEMOA, l'AMDC, la CEDEAO ; les ressources de l'Etat.

1.5 Calendrier d'exécution

PLAN D'ACTION ET CALENDRIER

MINE INDUSTRIELLE

Logique d'intervention	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses/ risques	2021	2022	2023	2024	2025	Organes responsables
AXE D'INTERVENTION 1 : INTEGRATION DURABLE DE L'EXPLOITATION MINIERE DANS L'ECONOMIE NATIONALE ET LOCALE									
Objectif Stratégique 1.1 : Systématiser le contrôle et rationaliser la chaîne de valeurs, pour accroître les retombées pour l'économie locale et nationale	<i>Des champions nationaux assurent plus de 50% de la sous-traitance</i>	<i>Rapports de la commission d'agrément</i>	<i>Mise en œuvre d'un programme d'accompagnement dans les domaines clés de la sous-traitance</i>					X	DMG/ DCSOM
		<i>Rapport de conciliation ITIE</i>	<i>La DCSOM est outillée pour mener à bien le contrôle</i>						
Objectif Spécifique 1.1.1 : Accroître le contrôle sur la chaîne de valeurs pour encourager l'externalisation de services annexes	<i>% des activités externalisées (hors fonctions clés de la mine)</i>	<i>Rapports trimestriels de la DCSOM</i>	<i>La DCSOM est outillée pour mener à bien le contrôle</i>		X	X	X	X	DCSOM
<i>Action 1.1.1.1 : Mener des études spécifiques centrées sur l'analyse des chaînes de valeurs (or, phosphate, zircon, fer)</i>	<i>Nombre de filières concernées par les études</i>	<i>Rapports de cartographie</i>	<i>Budget de l'étude disponible</i>		X				CNSCL
	<i>Nombre d'entreprises sénégalaises par filière</i>								
	<i>Le nombre de produits finis/ intermédiaires visés par chaîne de valeurs est identifié</i>								
<i>Action 1.1.1.2 : Engager le dialogue avec les sociétés minières sur les choix d'externalisation vs.</i>	<i>Nombre de services nouvellement externalisés par projet</i>	<i>Rapport d'activité du CNSCL</i>	<i>Le CNSCL est créé et opérationnel</i>	X	X				CNSCL

<i>Internalisation et leurs implications en termes de contenu local (tenant compte des capacités des PME sénégalaises)</i>	<i>Nombre de consultations menées</i>		<i>Adhésion des sociétés minières</i>						
<i>Action 1.1.1.3 : Obtenir un reporting périodique sur l'outsourcing et effectuer un suivi et un contrôle systématique</i>	<i>Nombre de contrôles effectués par an</i>	<i>Rapports soumis par les sociétés minières</i>	<i>Point sur l'externalisation introduit dans les canevas de rapports</i>						DCSOM/ CNSCL
	<i>Système de contrôle/monitoring en place</i>				X	X	X	X	
	<i>Nombre de rapports reçus par an</i>								
<i>Objectif Spécifique 1.1.2 : Réviser la politique et la procédure d'agrément des fournisseurs internationaux</i>	<i>Réduction du nombre de fournisseurs internationaux dans la sous-traitance</i>	<i>Rapports des sociétés minières</i>		X					DMG/ CNSCL
<i>Action 1.1.2.1 : Mettre en place une commission d'agrément élargie (avec possibilité d'y inviter d'autres ministères) qui donne un avis motivé au ministre</i>	<i>Nombre de demandes examinées par la commission par trimestre dont celles des femmes ou des entreprises dirigées par des femmes</i>	<i>PV de la commission d'agrément</i>	<i>La commission est créée dès le premier semestre 2021</i>	X					DMG/ CNSCL
	<i>Pourcentage des demandes rejetées par la commission dont % des demandes des femmes ou des entreprises dirigées par des femmes</i>								
<i>Action 1.1.2.2 : Faire la mise à jour des procédures d'agrément des sous-traitants internationaux basée sur les bonnes pratiques internationales avec des critères d'évaluation clairs</i>	<i>Nombre d'innovations apportées à la procédure</i>	<i>Arrêté instituant la commission</i>		X					DMG
	<i>Pourcentage de compagnies soumises aux nouvelles règles dont % de compagnies sous la direction d'une femme</i>	<i>Rapports du CNSCL</i>	<i>Les clauses de stabilités n'affectent pas l'application des textes</i>						
<i>Action 1.1.2.3 : Mettre en place un dispositif de suivi et de revue</i>	<i>Dispositif de suivi et de revue fonctionnel (ou mise en place)</i>	<i>Rapports annuels de la commission d'agrément</i>	<i>Application des dispositifs de la</i>		X	X	X	X	DMG/ CNSCL

<i>périodique de la mise en œuvre des nouvelles procédures</i>	<i>Taux d'augmentation du quota des nationaux dans la sous-traitance</i>		<i>nouvelle politique d'agrément</i>						
Objectif Stratégique 1.2 : Valoriser et transformer localement les minerais de base et de développement pour plus de valeur ajoutée dans l'économie	<i>Nombre de minerai de base localement valorisé et transformé</i>	<i>Rapport CNSCL</i>							DPPM/CNSCL
Objectif spécifique 1.2.1 : Développer des initiatives pilotes de valorisation des minerais et résidus miniers au Sénégal	<i>Nombre d'initiatives de valorisation des minerais et résidus</i>	<i>Rapport CNSCL</i>							DPPM/CNSCL
<i>Action 1.2.1.1 : Réaliser des études technico-économiques et de marché pour la valorisation des résidus miniers</i>	<i>Le nombre d'études technico-économiques réalisées</i>	<i>Rapports d'études</i>	<i>Financement disponible</i>		X	X			DPPM /CNSCL
	<i>Le nombre de minerais à valoriser (sur le court, moyen et long terme) est établi</i>								
<i>Action 1.2.1.2 : Sécuriser le financement (Etat, Banque, PPP, etc.) pour la mise en œuvre des projets</i>	<i>Volume de financement engagé ou mobilisé</i>	<i>BCI/ Budget PTF</i>			X				DPPM
	<i>Nombre de projets soumis aux bailleurs dont ceux portés par des femmes</i>								
	<i>Pourcentage du financement accordé aux femmes</i>								
	<i>Niveau de participation des sociétés minières dans le financement des projets</i>								
<i>Action 1.2.1.3 : Négocier les conditions d'acquisition des minerais/ résidus auprès des opérateurs miniers</i>	<i>Nombre d'accords de vente signés avec les opérateurs miniers</i>	<i>Accords de vente</i>	<i>Un privé local ayant les capacités</i>			X			DPPM/ CNSCL
	<i>Quantités de minerai vendues</i>								

<i>Action 1.2.1.4 : Faciliter l'installation d'acteurs (usine, unité de production) et l'acquisition d'équipements</i>	<i>Nombre d'installations/ équipements mis en place</i>	<i>Démarrage effectif de la production</i>								Privé local
	<i>Montant des ressources dépensées</i>				X					
	<i>Mesures incitatives pour la valorisation des matières premières</i>									
<i>Action 1.2.1.5 : Accompagner le développement des chaînes de valeurs industrielles, (or, phosphate, fer)</i>	<i>Nombre de chaînes de valeurs identifiées</i>	<i>Rapports de cartographie</i>	<i>Engagement des sociétés minières</i>							DPPM/ CNSCL
	<i>Pourcentage de personnes de terrain, partenaires locaux et facilitateurs formés dont % de femmes</i>	<i>Rapports de formation</i>				X				
<i>Action 1.2.1.6 : Suivi de la production et évaluation</i>	<i>Nombre de rapports de suivi produits par an</i>	<i>Rapports mensuels</i>	<i>Moyens et ressources pour les administrations</i>			X	X	X		DPPM/ CNSCL
Objectif Spécifique 1.2.2 : Diversifier les sources d'approvisionnement en granulats	<i>Nombre de nouvelles sources d'approvisionnement en granulats identifié</i>	<i>Rapports d'études</i>								DPPM/CNSCL
<i>Action 1.2.2.1 : Mener une étude comparative des caractéristiques des bétons formulés à partir des granulats existants et les matériaux de substitution</i>	<i>Nombre minerais couverts par les études</i>	<i>Rapports d'études</i>	<i>Financement disponible</i>							DPPM/ CNSCL
	<i>Nombre de minerais Propriétés des matériaux et procédures d'essai connues</i>					X	X			
	<i>Sélection des minerais à développer</i>									

<i>Action 1.2.2.2 : Estimer les quantités de roches massives stockées comme résidus dans les mines et carrières, pouvant être utilisées comme matériaux de construction</i>	<i>Quantité disponible par substance de mine et de carrière</i>	<i>Rapports d'études</i>	<i>Disponibilité des données</i>		X	X				DPPM/ CNSCL
	<i>Réserves analysées en fonction des besoins</i>									
<i>Action 1.2.2.3 : Évaluer les coûts de transport et les valeurs commerciales des granulats</i>	<i>Budget détaillé des projets disponible</i>	<i>Rapports d'études</i>	<i>Disponibilité des données</i>		X	X				DPPM/ CNSCL
	<i>Évaluation économique bouclée</i>									
	<i>Mécanismes de financement proposés</i>									
<i>Action 1.2.2.4 : Mobiliser les installations, équipements et expertises techniques</i>	<i>Plan de mise en œuvre détaillé</i>	<i>Effectivité des installations</i>	<i>Disponibilité des ressources</i>							Privé/ Sociétés minières/ SOMISEN
	<i>Calendrier d'exécution pour l'acquisition des équipements et mobilisation de l'expertise arrêté</i>					X	X			
	<i>Nombre de projets exécutés dont % de ceux portés par les femmes</i>									
OS 1.2.3 : Optimiser le CL dans le cadre de la réalisation du complexe minier sidérurgique de Kédougou										
<i>Action 1.2.3.1 : Intégrer les exigences de contenu local dans le schéma de développement de l'opérateur du projet Falémé</i>	<i>Plan de contenu local incluant un transfert de technologie approuvé avant signature de l'accord définitif</i>		<i>Convention non encore signée</i>	X	X					MIFERSO/ Ministère des mines et de la géologie
	<i>Niveau de participation du privé national (en %)</i>									

	<i>Plan de recrutement et de formation du personnel local disponible</i>								
<i>Action 1.2.3.2 : Cibler et former les PME sénégalaises susceptibles d'intégrer la chaîne de sous-traitance dans les différentes phases du projet (construction, transport, métallurgie, etc.)</i>	<i>Part des entreprises sénégalaises dans la chaîne de sous-traitance dont % de celles dirigées par les femmes</i>		<i>Financement disponible ou négocié avec l'opérateur</i>		X	X			MIFERSO/ Ministère des mines et de la géologie
	<i>Nombre de partenariats/ Joint-venture entre sous-traitants internationaux et locaux</i>								
	<i>Nombre de PME sénégalaises formées dont celles détenues par des femmes</i>								
<i>Action 1.2.3.3 : Faciliter la mise en place d'un écosystème de services pour maximiser l'impact sur les économies locale et nationale</i>	<i>Domaines de services retenus</i>	<i>Observation sur site</i>	<i>Engagement signé avec l'opérateur</i>						MIFERSO/ CNSCL
	<i>Mesures incitatives prises proposées aux investisseurs</i>					X	X		
	<i>Ratio PME locales/ Multinationales effectivement installées sur site</i>								
<i>Action 1.2.3.4 : Mettre en œuvre un programme de mise à niveau et de partenariat avec les entreprises sénégalaises</i>	<i>Plan de transfert de compétence disponible</i>	<i>Rapports annuels de la compagnie de TOSYALI</i>	<i>Exigences de contenu local dans la convention</i>			X	X		MIFERSO/ CNSCL
	<i>Transfert de technologie réalisé</i>								
Objectif Stratégique 1.3 : Positionner la PME/PMI et des investisseurs sénégalais dans la chaîne d'approvisionnement et dans le capital des grands projets	<i>La participation du secteur privé national est renforcée dans l'exploitation minière</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>	<i>Mise en œuvre et suivi des exigences en matière d'approvisionnement local et renforcement de la compétitivité des PME/PMI</i>		X	X	X	X	CNSCL

OS 1.3.1 : Renforcer la structuration/ coordination des PME/ PMI sénégalaises au niveau régional (infranational) et national	<i>Cadres fédérateurs sont créés aux niveaux national et régional pour l'accompagnement des fournisseurs locaux</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>	<i>Ressources disponibles</i>		X					CNSCL		
<i>Action 1.3.1.1 : Appuyer le fonctionnement et le leadership des chambres consulaires (journées portes ouvertes, constitution de bases de données, facilités d'enregistrement, etc.) pour qu'elles puissent jouer leur rôle</i>	<i>Nombre de Conventions de partenariat signées avec les chambres consulaires</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>	<i>Partenariat entre le CNSCL et les chambres consulaires</i>	X	X					CNSCL/ Chambres Consulaires		
	<i>Nombre d'entreprises inscrites dans les bases de données régionales/départementales</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>								CNSCL/ Chambres Consulaires		
	<i>Poids des entreprises dirigées par des femmes</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>								CNSCL/ Chambres Consulaires		
<i>Action 1.3.1.2 : Identifier et Appuyer la formalisation et la structuration des réseaux et coopératives, dans leurs différents domaines (agriculteur, commerce, transport, artisanat, etc.)</i>	<i>Nombre de réseaux et groupements économiques formellement enregistrés</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>	<i>Les organisations professionnelles et communautaires sont identifiées</i>	X	X					CNSCL		
	<i>% des groupements et entreprises dirigées par des femmes</i>											
	<i>Nombre de réseaux et groupements appuyés dans les régions minières</i>											
OS 1.3.2 : Lever les obstacles à la compétitivité (accès au financement, fiscalité, soutien à l'investissement, normalisation, ...)	<i>L'environnement devient favorable à la participation des PME dans la chaîne de l'industrie minière</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>	<i>Engagement des parties prenantes</i>							CNSCL/ FONGIP/ BNDE...		
<i>Action 1.3.2.1 : Mettre en place un fonds spécifique de garantie et d'appui au financement</i>	<i>Nombre de fournisseurs accédant au financement pour l'exécution des contrats</i>	<i>Rapports d'activités du CNSCL</i>	<i>Financement disponible</i>							CNSCL/ FONGIP/ BNDE...		
	<i>Part des fournisseurs des zones impactées</i>										X	X
	<i>Part des femmes dans les financements octroyés</i>											

Action 1.3.1.2 : Mettre en place un système de normalisation et de labellisation des produits locaux	Nombre de fournisseurs participant au programme dont % des femmes	Rapports d'activités CNSCL	Ressources disponibles		X				CNSCL/ ASN
	Nombre de produits labélisés								
Action 1.3.1.3 : Mettre en place des centres d'incubation pour les fournisseurs intervenant dans le secteur minier	Nombre de fournisseurs enrôlés dans le programme dont % de femmes	Rapport d'activités CNSCL	Appui des partenaires aux PME		X	X			CNSCL
	% de fournisseurs retenus à la fin du programme								
	Nombre de FZI formés								
	Poids des femmes dans la sélection définitive								
OS 1.3.2 : Cibler les interventions en matière de renforcement de capacités au profit des PME	Nombre d'entreprises éligibles au programme de renforcement des capacités identifiées	Rapports d'activités du CNSCL	Engagement des sociétés minières et des structures d'appui aux PMEx		X	X			CNSCL/ Compagnies minières/Organismes d'appui aux PME
Action 1.3.2.1 : Evaluer les capacités organisationnelles des PME et potentiels fournisseurs au niveau national et dans les zones impactées par les opérations	Nombre de PME évaluées/auditées (au niveau national, niveau des zones impactées)	Rapports d'activités du CNSCL			X				CNSCL/ compagnies minières
	Nombre de fournisseurs disposant des capacités requises (sans intervention) dont % des femmes	Rapports d'activités CNSCL	La stratégie de renforcement des capacités produit les résultats attendus		X				CNSCL/ sociétés minières
Action 1.3.2.2 : Mettre à niveau les fournisseurs sur les besoins des entreprises minières aux différentes étapes du cycle de vie de la mine	Nombre d'entrepreneurs orientés sur les exigences du secteur minier	Rapports d'activités du CNSCL			X	X			CNSCL/ sociétés minières
	Ratio homme/femme dans les formations								
Action 1.3.2.3 : Introduire l'approche Lean (excellence)	Nombre de PME enrôlées dont % des PME dirigées par des femmes	Rapports d'activités du CNSCL	Existence de protocole d'accord avec de		X	X			CNSCL

<i>opérationnelle) pour le développement des champions</i>	<i>Nombre de PME qui se mettent aux standards de l'industrie dont % des PME dirigées par des femmes</i>		<i>potentiels champions nationaux</i>						
<i>Action 1.3.2.4 : Accompagner les fournisseurs dans la normalisation et la mise en place de processus qualité</i>	<i>Nombre de fournisseurs mettant en œuvre une démarche qualité</i>	<i>Rapports annuels de l'ASN Rapports d'activités CNSCL</i>	<i>Les normes nationales sont alignées/ compatibles avec les exigences de l'industrie minière</i>	X	X				CNSCL/ ASN
	<i>Nombre de formations données aux fournisseurs potentiels</i>								
	<i>Nombre de fournisseurs retenus à l'issue des formations</i>								
<i>Action 1.3.2.5 : Obtenir les plans d'accompagnement des sociétés minières, pour les fournisseurs sénégalais</i>	<i>Nombre de sociétés minières disposant de plans d'accompagnement</i>	<i>Plan de contenu local des sociétés minières</i>	<i>Existence d'un cadre de collaboration entre le CNSCL et les sociétés minières</i>	X				CNSCL	
	<i>Nombre d'entreprises accompagnées dont % des femmes</i>								
	<i>Nombre d'entreprises retenues dont % des entreprises détenues par des femmes</i>								
	<i>Nombre et % de fournisseurs internationaux remplacés par des nationaux</i>								
OS 1.3.3 : Favoriser les joint-ventures et les contrats cadres pour une participation plus efficace des PME/ PMIs sénégalaises	<i>Nombre de contrats-cadres ou joint-venture signés au profit des fournisseurs locaux</i>		<i>Adhésion des sociétés minières</i>	X	X			Sociétés minières/ CNSCL/ BNSTP	
<i>Action 1.3.3.1 : Organiser des rencontres de mise en relation</i>	<i>Nombre de rencontres organisées</i>	<i>Rapports d'activités CNSCL</i>		X	X			CNSCL /BNSTP/ sociétés minières	

<i>entre les sous-traitants et les fournisseurs locaux</i>	<i>Nombre de partenariats conclus</i>								
<i>Action 1.3.3.2 : Redynamiser/ réorganiser la bourse nationale de sous-traitance et de partenariat</i>	<i>Nouveau décret signé</i>	<i>Décret/ texte constitutif</i>	<i>La BNSTP est jugée apte à jouer un rôle dans la promotion du partenariat</i>						BNSTP/ CNSCL
	<i>Nombre d'Accord signés (entreprises et la BNSTP)</i>				X				
	<i>Dispositif et outils de partenariat mis en place</i>								
<i>Action 1.3.3.3 : Encourager les contrats cadres entre les sociétés minières et les fournisseurs dans des domaines</i>	<i>Nombre de fournisseurs locaux bénéficiant de contrats cadres dont % des femmes</i>	<i>Contrats signés entre sociétés minières et sous-traitants locaux</i>			X	X			CNSCL/ BNSTP
<i>Action 1.3.3.4 : Introduire des mesures d'incitation pour récompenser les opérateurs mettant en œuvre un plan de participation (allègement fiscal, facilités de règlement etc.)</i>	<i>Mesures d'incitation identifiées</i>	<i>Loi portant contenu local ; rapport d'activités</i>							
	<i>Nombre d'Entreprises minières bénéficiant des avantages dont % des entreprises dirigées par des femmes</i>			X	X				MMG/ CNSCL
OS 1.3.4 : Rendre effective la participation des investisseurs sénégalais dans le capital des projets miniers	<i>Des investisseurs sénégalais sont associés à des projets miniers</i>	<i>Conventions minières, annexes rapports ITIE</i>	<i>Suivi du respect des dispositions du code minier sur la participation au capital des investisseurs sénégalais</i>			X	X	X	CNSCL/MMG
<i>Action 1.3.4.1 : Mettre en place des mécanismes ouverts d'information à travers des Offres publiques de vente ou d'autres procédés pertinents</i>	<i>Nombre de projets miniers qui enregistrent une participation sénégalaise</i>								
	<i>Part du privé national dans le capital des projets</i>	<i>Conventions minières annexes rapports ITIE</i>							
	<i>Nombre de sénégalais actionnaires dans les projets</i>				X	X	X	MMG/ CN-ITIE	

	<i>Pourcentage des femmes dans le capital des projets</i>								
<i>Action 1.3.4.2 : Informer régulièrement les investisseurs nationaux en cas de cession ou de transfert d'actifs dans les grands projets miniers</i>	<i>Nombre d'appels à souscription lancés</i>	<i>Conventions minières annexes rapports ITIE</i>							MMG/ CN-ITIE
	<i>Nombre de parts effectivement souscrites</i>					X	X	X	
	<i>Part revenant aux femmes dans le capital</i>								
	<i>Nombre de quoi</i>	<i>Communiqués de presse/ tables-rondes des investisseurs</i>				X	X	X	DMG/ Cabinet MMG
MINE ARTISANALE ET SEMI-MECANISEE									
Objectif stratégique 1.4 : Structuration et Formalisation de l'artisanat minier	<i>Les artisans miniers sont formalisés et intègrent les meilleures pratiques d'extraction dans leurs opérations</i>	<i>Rapports SRMG</i>	<i>Mobilisation des partenaires techniques et financiers</i>			X	X		DMG/ SRMG/BMN/ADPME
Objectif Spécifique 1.4.1 : Œuvrer pour la formalisation et la promotion de pratiques d'extraction responsables	<i>Nombre d'exploitants artisanaux accompagnés pour leur formation et le renforcement de leurs capacités</i>	<i>Rapports SRMG</i>							
<i>Action 1.4.1.1 : Mettre en place d'un service administratif de proximité et des bureaux de conseils et d'orientation pour les exploitants artisanaux</i>	<i>Nombre de visites/ sessions d'orientation effectuées au bénéfice des exploitants artisanaux</i>	<i>Rapports SRMG</i>							DMG /SRMG
	<i>Nombre d'orpailleurs enregistrés officiellement dont proportion des femmes</i>								

Action 1.4.1.2 : Encourager le regroupement à travers la création d'entreprises communautaires ou de GIE d'orpaillage	Nombre de permis communautaires accordés dont part accordée aux GIE de femmes	Cadastre minier	Adhésion des communautés			X			DMG/ SRMG
	Taux de formalisation des orpailleurs dont proportion des femmes								
Action 1.4.1.3 : Accompagner et responsabiliser les groupements communautaires dans la promotion de pratiques responsables (Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement)	Nombre de formations organisées	MMG	Réformes sur l'octroi des permis artisanaux des ressources			X	X		DMG/ SRMG
	Nombre de groupements aux normes dont ceux des femmes								
Action 1.4.1.4 : Créer un rapprochement entre les exploitants artisanaux et les établissements de formation technique et professionnelle	Nombre d'orpailleurs enrôlés dans la formation technique dont % des femmes	Rapports de formation					X		SNDCL/ Centre de formation professionnelle
	Nombre de programmes conçus pour le sous-secteur artisanal								
Objectif spécifique 1.4.2 : Assurer la traçabilité de la production artisanale dans le circuit formel des comptoirs	La production artisanale est mesurée et retracée	Rapports de suivi des comptoirs/Rapports ITIE	Adhésion des producteurs artisanaux			X	X		DMG/ITIE
Action 1.4.2.1 : Définir des mesures incitatives à travers un régime de fiscalité spécifique pour la compétitivité des comptoirs	Mesures incitatives arrêtées	Nouveaux décrets/ arrêtés relatifs aux comptoirs				X			DMG/ MMG
	Décrets/ arrêtés disponibles								
Action 1.4.2.2 : Explorer des solutions de paiement via la monnaie électronique pour mieux sécuriser la commercialisation	Un système de paiement dématérialisé est en place	Rapports de suivi des comptoirs					X		SNDCL/ DMG
	Nombre de paiements retracés par année								
MINE ARTISANALE ET SEMI-MECANISEE									

Objectif Stratégique 1.5 : développement d'une chaîne de valeur (accès aux équipements, commercialisation raffinage, transformation locale)	Pourcentage d'évolution de la contribution du sous-secteur à l'économie	Rapports ITIE							DPPM/CNSCL/ITIE
Objectif spécifique 1.5.1 : Organiser les différents acteurs de la filière pour accroître la plus-value locale	<i>Nombre d'activités ou d'initiatives organisées dans le cadre de partenariats</i>	<i>Rapport de suivi</i>							
Action : 1.5.1.1 : Organiser des concertations entre différents acteurs de la filière (les exploitants, les bijoutiers, les acheteurs, les intermédiaires, etc.) afin d'optimiser les retombées en termes de contenu local	<i>Principaux acteurs mobilisés</i>	<i>Comptes rendus de réunions/ ateliers</i>				X	X		DPPM/ SNDCL
	<i>Nombre de concertations tenues</i>								
	<i>Nombre d'acteurs impliqués par catégorie socioprofessionnelle dont % des femmes</i>								
Action 1.5.1.2 : Définir avec les acteurs un plan d'action pour accroître l'intégration des différents maillons de la chaîne de valeur de l'exploitation minière artisanale	<i>Nombre de MOU, et accords-cadres signés</i>	<i>Documents cadres de partenariat</i>							SNDCL/ DPPM
	<i>Taux d'exécution du plan d'action</i>						X	X	
	<i>Nombre de Rapports d'activités produits</i>								
Action 1.5.1.3 : Mettre en place un programme de mise à niveau et de soutien aux acteurs de la filière artisanale	<i>Programme approuvé par l'Etat/PTF</i>	<i>Document de projet</i>							SNDCL / DPPM
	<i>Pourcentage du programme approuvé, financé</i>								
	<i>Taux d'exécution des PA</i>	<i>Rapport de suivi</i>							

<i>Objectif Spécifique : 1.5.2 : Rendre opérationnel les comptoirs de commercialisation des métaux précieux et pierres précieuses et assurer le système sécuritaire</i>	<i>Nombres de comptoirs de commercialisation opérationnels</i>	<i>Rapports CNSCL</i>					X		<i>DPPM-CNSCL</i>
<i>Action 1.5.2.1 : Sécuriser l'accès aux ressources (approvisionnement) en or</i>	<i>Quantité d'or achetée par les comptoirs</i>	<i>Registre des comptoirs</i>	<i>Tarifs compétitifs appliqués par les comptoirs</i>				X		<i>SNDC/ DPPM</i>
<i>Action 1.5.2.2 : Organiser des sessions de sensibilisation et d'information sur les conditions commerciales ; et autres avantages des comptoirs</i>	<i>Nombre d'utilisateurs des comptoirs dont % des femmes</i>						X		
	<i>Nombre ou % d'utilisateurs sensibilisés sur les conditions commerciales dont % des femmes</i>								
<i>Objectif Spécifique 1.5.3 : Promouvoir des solutions techniques et technologiques pour accroître les performances et la sécurité dans le secteur artisanal</i>	<i>Pourcentage d'évolution de la production du secteur artisanale</i>	<i>Rapports ITIE</i>	<i>Disponibilité financement</i>			X	X		<i>CNSCL/Partenaires financiers</i>
<i>Action 1.5.3.1 : Mettre en place des unités de traitement plus modernes et performants au niveau de l'artisanat minier</i>	<i>Nombre d'unités modernes installées</i>	<i>Vérification physique</i>	<i>Un programme a été approuvé et financé</i>				X		<i>SNDC/ DPPM</i>
	<i>Quantités de minerais traitées par jour</i>								
<i>Action 1.5.3.2 : Former les orpailleurs et les artisans miniers (hommes et femmes) sur les approches de Santé Sécurité au travail (SST) et les dangers du mercure dans le traitement des minerais</i>	<i>Nombre de personnes formées dont % des femmes</i>	<i>Rapports d'activités SNDC</i>	<i>Adhésion des orpailleurs au dialogue</i>				X		<i>DPPM/ SNDC</i>
	<i>Nombre de sites qui observent les mesures de SST</i>								
<i>Action 1.5.3.3 : Remplacer progressivement l'utilisation du mercure dans l'EMAPE par le</i>	<i>Taux d'utilisation du mercure dans les sites artisanaux</i>	<i>Évaluation mi-parcours, rapport de fin de projet</i>					X	X	<i>DCSOM/ SNDC</i>

<i>cyanure afin de relever les taux de récupération</i>	<i>Pourcentage d'exploitants qui utilisent une alternative (lixiviation) au mercure dont proportion des femmes</i>								
<i>Objectif Spécifique 1.5.4 : Améliorer l'accès aux équipements appropriés pour l'exploitation artisanale</i>	<i>Nombre d'accords de financements pour l'acquisition d'équipements appropriés</i>	<i>Accords de financement</i>	<i>Engagements des partenaires financiers</i>						<i>CNSCL/Coopérative SENOR</i>
<i>Action 1.5.4.1 : appliquer des politiques d'exonération lors de l'acquisition d'équipements pour les mines semi-mécanisées</i>	<i>Taux d'évolution des dépenses d'équipement</i>	<i>Facture d'achat d'équipements</i>				X	X		<i>SNDC/ Coopérative SENOR</i>
	<i>Nombre d'exonération accordées</i>								
<i>Action 1.5.4.2 : Accompagner l'artisanat local dans la production d'équipements aux normes</i>	<i>Nombre de fabricants formés dont pourcentage des femmes</i>	<i>Rapports de formation</i>	<i>Ressources disponibles</i>			X	X		<i>SNDC/ Coopérative SENOR</i>
<i>Action 1.5.4.3 : Mettre en place un mécanisme de financement solidaire/ partagé pour favoriser l'accès aux équipements appropriés</i>	<i>Nombre de personnes bénéficiaires</i>	<i>Convention de financement</i>				X	X		<i>SNDC/ BMN/ BNDE</i>
	<i>Montant de crédit accordé</i>								
<i>Objectif Spécifique : 1.5.5 : Elaborer une stratégie de communication pour soutenir le développement d'une image (branding)</i>	<i>Stratégie de communication élaborée</i>	<i>Document de stratégie</i>				X			<i>CNSCL/Association des bijoutiers/SENOR</i>
<i>Action 1.5.5.1 : Créer un label de l'or et produits dérivés « made in Sénégal »</i>	<i>Des standards sont définis pour la production nationale</i>	<i>Rapports d'activités SNDC</i>							<i>SNDC/ Association des bijoutiers/ SENOR</i>
	<i>Des processus de certification sont initiés avec Fairmined, Fairtrade International, Responsible Jewellery Council, ...</i>						X	X	

<i>Action 1.5.5.2 : Renforcer la Visibilité et le branding de la production artisanale sénégalaise</i>	<i>Stratégie de communication disponible</i>	<i>Campagnes publicitaires/ rapports d'activités</i>								SNDCL/ Association des bijoutiers/ SENOR
	<i>Nombre d'évènements et de foras organisés</i>						X	X		
	<i>Nombre de supports de communication produits</i>									

AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DES FACTEURS DE COMPETITIVITE TERRITORIALE DANS LES REGIONS MINIERES

Objectif Stratégique 2.1 : Créer des opportunités d'accès à l'énergie pour les sociétés minières et les entreprises fournisseurs									
Objectif Spécifique 2.1.1 : Susciter un intérêt et des partenariats d'affaires autour des zones minières pour l'approvisionnement en électricité	<i>Nombre de partenariats d'affaires pour l'approvisionnement en électricité</i>	<i>Rapports CNSCL</i>	<i>Engagement des partenaires techniques et financiers</i>		X				CNSCL/Sociétés minières/ Ministère du pétrole et de l'Énergie
<i>Action 2.1.1.1 : Dresser un état des lieux des besoins en Energie des compagnies et de l'offre disponible dans les régions minières</i>	<i>Besoins des sociétés minières quantifiés</i>	<i>Rapport d'étude sur les besoins</i>	<i>Le calendrier de production du gaz offshore est maintenu</i>		X	X			SNDCL/ Ministère du Pétrole et des Energies
	<i>Coûts de l'Énergie par source</i>								
	<i>Gaps identifiés</i>								
<i>Action 2.1.1.2 : Engager le dialogue avec les programmes et initiatives gouvernementales pour une mise en cohérence</i>	<i>Nombre de consultations effectuées</i>	<i>PV de concertations</i>			X	X			SNDCL/ Ministère du Pétrole et des Energies
<i>Action 2.1.1.3 : Etablir un partenariat durable pour la fourniture d'Énergie aux sociétés minières</i>	<i>Nombre d'accords ou de conventions signées</i>	<i>Accords et conventions signés</i>	<i>Le privé national est partie prenante dans le projet</i>				X	X	Ministère de l'Énergie/ Investisseurs nationaux
	<i>Part des énergies renouvelables (solaire/ éolienne...)</i>								
<i>Objectif Spécifique 2.1.2 : Sécuriser graduellement l'approvisionnement en électricité par les mécanismes et initiatives gouvernementales et privées</i>	<i>Quantité d'électricité destinée aux projets miniers</i>	<i>Contrat de vente</i>	<i>Accord de vente signé</i>				X		BP/ Ministère Pétrole et Énergie/ SNDCL
<i>Action 2.1.2.1 : Tirer profit des nouveaux projets gaziers pour</i>	<i>Nombre de contrats d'achat de GNL négociés et signés</i>	<i>Contrat de vente</i>	<i>Le transport du GNL est assuré du terminal</i>				X	X	BP/ Ministère Pétrole et Énergie/ SNDCL

<i>la fourniture d'électricité aux projets miniers</i>	<i>Quantité de gaz fournie aux projets miniers à partir des nouveaux projets gaziers</i>		<i>gaz vers les régions minières</i>						
<i>Action 2.1.2.2 : Réaliser les études technico-commerciales pour la faisabilité</i>	<i>Une Solution technique viable est identifiée</i>	<i>Offre des fournisseurs</i>	<i>Le privé national est sensibilisé sur ce projet</i>			X	X		Fournisseur d'Energie/ SNDCL/ Ministère de l'Energie
	<i>Les offres des potentiels fournisseurs locaux identifiées</i>								
<i>Action 2.1.2.3 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de financement des projets impliquant le privé national</i>	<i>Coût des investissements estimés</i>	<i>Plan de financement des projets</i>	<i>Ressources disponibles</i>						SNDCL/ FONSI/ Opérateurs Privés
	<i>Schéma de financement arrêté</i>						X	X	
	<i>Parts souscrites/ réservées au secteur privé national</i>								
<i>Action 2.1.2.4 : Exécuter les contrats de fourniture d'énergie</i>	<i>Quantité d'énergie fournie aux sociétés minières</i>	<i>Rapports annuels de l'opérateur</i>	<i>Capacités nationales sont créées ou renforcées</i>				X	X	Sociétés minières/privé local/ MMG
	<i>Part des PME locales dans la fourniture</i>								
Objectif Stratégique 2.2 : CONSOLIDER ET DIVERSIFIER L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT									
<i>Objectif Spécifique 2.2.1 : Encourager la réhabilitation de liaison ferroviaire dakar-Tambacounda</i>	<i>La liaison ferroviaire Dakar-Tamba est opérationnelle</i>	<i>Relevé de trafic</i>							Min. Infrastructures/ Société nationale des chemins de fer
<i>Action 2.2.1.1 : Intégrer le calendrier de réhabilitation du réseau ferroviaire dans la négociation des grands projets miniers</i>	<i>Nombre d'opérateurs utilisant l'infrastructure de transport à partir de l'an 202x</i>	<i>Rapport de la société des Chemins de Fer</i>	<i>Le programme de réhabilitation de la ligne est bien maîtrisé</i>				X	X	BOSS-PSE/ MMG/ MIFERSO
	<i>Nombre d'embranchements</i>								

	<i>appartenant aux sociétés minières</i>								
<i>Action 2.2.1.2 : Positionner l'infrastructure sénégalaise et les opérateurs du transport auprès des sociétés minières établies dans la région</i>	<i>Nombre de sociétés minières utilisant le réseau sénégalais pour l'évacuation de leurs minerais dans les pays limitrophes</i>	<i>Rapports de CL des sociétés minières</i>				X	X		<i>Sociétés Minières/ Opérateurs de Transport/ SNDCL</i>
	<i>Part des fournisseurs locaux dans le transport des minerais, et des personnes</i>								
<i>Action 2.2.1.3 : Sécuriser les contrats pour assurer le transport de minerais et de marchandises convoyés par les opérateurs</i>	<i>Nombre de contrats de transport signés</i>	<i>Rapport de CL des sociétés minières</i>	<i>Contrats et accords-cadres disponibles</i>			X	X	X	<i>Sociétés Minières/ Opérateurs de Transport/ SNDCL</i>
<i>Objectif Spécifique 2.2.2 : Faire profiter le secteur minier du projet « Hub logistique » et du port sec dans la région de Tamba</i>	<i>Externalités du projet « Hub logistique » et du port sec pour les projets miniers</i>	<i>Rapport d'activités du projet hub minier</i>							<i>Min. Infrastructures/ BOSS-PSE/ MMG</i>
<i>Action 2.2.2.1 : Intégrer les zones minières dans le tracé et la planification des ouvrages</i>	<i>Nombre de régions minières couvertes ou polarisées</i>	<i>Plan d'exécution approuvé</i>	<i>Ressources disponibles</i>				X	X	<i>Min. Infrastructures/ BOSS-PSE/ MMG</i>
	<i>Existence de Gare ferroviaire à proximité des zones minières</i>								
<i>Action 2.2.2.2 : Mutualiser les coûts financiers liés à l'exploitation du trafic et à la maintenance des voies ferroviaires</i>	<i>Pourcentage de Contribution des acteurs miniers dans le financement</i>	<i>Business plan pour le financement et l'exploitation</i>	<i>Financement mobilisé dans les 5 prochaines années</i>				X	X	<i>Sociétés Minières/ Min. des Infrastructures et Transport</i>
	<i>Part des nationaux dans le financement</i>								

Action 2.2.2.3 : Densifier les équipements miniers, de transport et de soutien logistique autour des zones Thiès, Tamba, Kedougou et Matam	Taux de couverture des besoins logistiques par site	Rapport d'activités du projet hub minier	Ressources disponibles				X	X	Projet Hub Minier/ MMG/ SNDCL
Action 2.2.2.4 : Encadrer le partenariat avec le privé pour la mutualisation des infrastructures	Nombre d'infrastructures mutualisés	Accords/ conventions de partenariat signés					X	X	Projet Hub Minier/ MMG/ SNDCL
Objectif spécifique 2.2.3 : Construire des plateformes logistiques (transit et stockage) pour fluidifier le transport interne régional	Nombre de plateformes logistiques construites pour fluidifier le transport interne régional	Projet Hub minier	Ressources disponibles			X	X	X	CNSCL/Projet Hub minier
Action 2.2.3.1 : Sécuriser les espaces de transit et de stockage (Partenariat Public Privé) avec les collectivités territoriales	Nombre d'accords signés	Convention signée avec la CT	Ressources disponibles pour l'aménagement et la mise en valeur				X	X	SNDCL/ Collectivités territoriales/
	Part réservée au privé national								
Action 2.2.3.2 : Mener les études de faisabilité et le business plan	Décision d'investissement	Rapport d'étude disponible					X	X	CNSCL/ Collectivités territoriales/
	Taux de rentabilité								
Action 2.2.3.3 : Réaliser l'investissement sur un site pilote	Montant de l'investissement		Ressources disponibles				X	X	Coll Territoriale/ Projet Hub minier/ CNSCL
Action 2.2.3.4 : Mettre en place un guichet unique regroupant les chambres consulaires, le BMN, l'APIX, l'ADEPME	Nombre de jours pour créer une entreprise	Rapports trimestriels des agences d'encadrement					X	X	BMN/ ADEPME/ APIX/ Chambre de commerce/ CNSCL
Action 2.2.3.5 : Mettre en place une plateforme avec des loyers et commodités pour les fournisseurs (connexion wifi, bureaux, salle de réunion, etc.)	Nombre de fournisseurs locaux dont % des femmes implantés dans ces plateformes								

<i>Objectif stratégique 2.3 : Procéder à l'ouverture de zones franches industrielles dans les principales régions minières</i>									
<i>Objectifs spécifique 2.3.1 : Créer les zones franches et de soutien à l'implantation des fournisseurs locaux</i>	<i>Nombre de zones franches et de soutien ouvertes pour l'implantation de fournisseurs locaux</i>	<i>Décret et Arrêtés ministériels</i>	<i>Adhésion de l'autorité</i>		X				<i>CNSCL/Ministères sectoriels</i>
<i>Action 2.3.1.1 : Mener les diligences administratives, juridiques, techniques, économiques, etc.</i>	<i>Les études préalables et les validations administratives sont obtenues</i>	<i>Rapports d'activités CNSCL</i>	<i>Zone identifiée et disponible</i>				X		<i>Collectivités territoriales/ CNSCL/ Projet Hub minier</i>
<i>Action 2.3.1.2 : Etablir et exécuter un plan d'investissement (Equipement et infrastructure, connectivité) pour rendre opérationnelles ces zones</i>	<i>Taux de réalisation des projets</i>	<i>Rapports d'exécution</i>					X	X	<i>Collectivités territoriales/ CNSCL/ Projet Hub minier</i>
	<i>Nombre de zones promotionnelles créées</i>								
<i>Action 2.3.1.3 : Installation des bases logistiques pour la maintenance industrielle, la location d'engins, et la vente/ stockage des pièces de rechange</i>	<i>Nombre de services offerts</i>	<i>Gestionnaire/ administrateur du site</i>					X	X	<i>Collectivités territoriales/ CNSCL/ Projet Hub minier</i>
	<i>Nombre de PME et MPMEs installées dont % de PME et MPMEs dirigées par des femmes</i>								
<i>Objectif spécifique 2.3.2 : Accompagner le développement des chaînes agro-industrielles et manufacturières</i>									<i>CNSCL/Structures d'encadrement</i>
<i>Action 2.3.2.1 : Cibler et valider les domaines d'activités et les chaînes de valeur à renforcer</i>	<i>Nombre de domaines d'activités ciblés</i>	<i>Rapports d'activités CNSCL</i>					X		<i>SNDC/ ADEPME/ BMN/</i>

Action 2.3.2.2 : Renforcer les bonnes pratiques et les capacités des acteurs pour optimiser les chaînes de production	Programme de mise à niveau des acteurs de la chaîne de valeurs disponible	Rapports d'activités CNSCL					X		SNDCL/ ADEPME/ BMN/
Action 2.3.2.3 : Mettre en place des mécanismes de financement innovants pour faciliter l'accès aux intrants	Nombre d'organisations accédant au financement dont celles dirigées par des femmes	Rapports d'activités CNSCL	Ressources disponibles				X		SNDCL/ FONGIP/ FONSI/ BNDE
Action 2.3.2.4 : Améliorer les pratiques de gestion QHSE, conditionnement, stockage, des produits et leur transport	Programme de mise à niveau disponible						X		SNDCL/ BMN/ ADEPME/
Action 2.3.2.5 : Contribuer au désenclavement des zones de production	Taux de fréquentation des zones	Statistiques régionales Division du transport					X		Projet hub minier/ CNSCL/
	Durée du trajet avant et après						x		
Action 2.3.2.6 : améliorer l'accès aux marchés	Nombre de contrats cadre ou long termes obtenus	Rapports CL des sociétés minières					x	x	
Objectif spécifique 2.3.3 : Accompagner le déploiement de l'économie numérique dans les régions minières	Dépenses d'investissement dans le numérique au niveau des régions minières	Budget d'investissement	Ressources disponibles				X		Ministère de l'économie numérique/Sociétés minières
Action 2.3.3.1 : Faciliter l'implantation de datacenter au niveau des régions ciblées	Part du secteur minier dans la connectivité globale	Visite de terrain	Faible prise en compte dans les priorités du Ministère de tutelle				X		CNSCL/ Min. Economie numérique /sociétés minières
	Nombre d'entreprises utilisant les services dont % des entreprises dirigées par des femmes								
Action 2.3.3.2 : Mettre en place d'un pôle technologique	Nombre d'établissements spécialisés installés dans les pôles	Rapport du gestionnaire							CNSCL/ Min. Economie numérique /sociétés minières

<i>pour l'innovation et les services high-tech</i>	<i>Nombre de mesures incitatives pour l'investissement dans la R&D</i>	<i>Réglementation/ décret instituant le parc technologique</i>					X		CNSCL/ MMG/ Min. Economie numérique /sociétés minières
	<i>Nombre d'investisseurs internationaux attirés</i>	<i>Rapport du gestionnaire</i>					X		CNSCL/MMG/ Min. Economie numérique /sociétés minières
	<i>Coût estimé de l'investissement</i>	<i>Ministère de tutelle/ autorité contractante</i>					X		CNSCL/MMG/ Min. Economie numérique /sociétés minières

AXE D'INTERVENTION 3 : DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES, INNOVATION, RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

Objectif stratégique 3.1 : Développement de compétence									
Objectif spécifique 3.1.1 : Améliorer la collaboration entre les acteurs de la formation technique et professionnelle et l'industrie minière	<i>Nombre d'accords de partenariat signés</i>	<i>Rapports RSE Compagnies minières</i>	<i>Engagement des sociétés minières</i>	X	X				<i>CNSCL/Sociétés minières/Etablissements de formation</i>
<i>Action 3.1.1.1 : Effectuer un diagnostic ciblé des différentes filières de formation correspondants aux besoins clés</i>	<i>Nombre de profils de compétences identifiés</i>	<i>Rapport d'activité CNSCL</i>			X				CNSCL/ Ministère des Mines et de la Géologie
<i>Action 3.1.1.2 : Procéder à la mise à jour des curricula grâce à l'approche par compétence</i>	<i>Gaps de formation identifiés</i>								
	<i>Nombre de nouvelles filières lancées</i>								
	<i>Nombre d'établissements impliqués</i>								
<i>Action 3.1.1.3 : Créer des espaces de dialogue et d'échange (foras, journées portes ouvertes) pour favoriser la collaboration entre mines et établissements de formation professionnelle</i>	<i>Nombre de rencontres organisées</i>	<i>Rapports d'activité CNSCL</i>	<i>Financement disponible</i>		X	X	X	X	CNSCL/ Ministère des Mines et de la Géologie
	<i>Taux de participation des entreprises</i>								
<i>Action 3.1.1.4 : Promouvoir les formations en alternance dans les centres de formation et dans l'enseignement supérieur</i>	<i>Pourcentage d'étudiants admis en alternance par année</i>	<i>Rapports annuels compagnies minières/ Rapport d'activité CNSCL</i>	<i>Engagement des compagnies minières</i>		X	X	X	X	Compagnies minières/ CNSCL

Action 3.1.1.5 : Inciter les professionnels du secteur minier à intervenir dans la formation professionnelle et technique	Pourcentage de professionnels intervenant dans la FTP	Rapport d'activité SNDCL/ Rapport annuel CNSCL			X	X			Ministère des Mines et de la Géologie/ CNSCL
Action 3.1.1.6 : Formaliser les partenariats (conventions) entre entreprises minières et établissements de formation	Nombre d'établissements ayant signé des conventions	Rapports annuels compagnies minières/ Rapport d'activité SNDCL			X				Compagnies minières/Ministère des Mines et de la Géologie/ CNSCL
Objectif spécifique 3.1.2 : Favoriser la reconversion de la main d'œuvre non qualifiée pour compenser les pertes d'emploi liées aux nouvelles technologies	Nombre de personnes reconverties	Rapports d'activités CNSCL	Engagements des compagnies minières		X	X	X		CNSCL/Compagnies minières
Action 3.1.2.1 : Evaluer les pertes d'emploi liées à l'introduction des nouvelles technologies	Nombre d'emplois perdus dans les mines par catégorie et par sexe	Rapport d'évaluation sur les impacts de l'introduction des NT	Suivi de la mise en œuvre de la SNDCL		X				Compagnies minières
Action 3.1.2.2 : Mettre en place de politiques d'accompagnement pour la reconversion de la main d'œuvre non qualifiée et les intégrer dans la RSE des entreprises minières	Pourcentage de personnes reconverties par sexe	Rapports annuels compagnies minières	Engagement des compagnies		X	X	X	X	Compagnies minières
	Parts de Formation dans les métiers émergents								
Action 3.1.2.3 : Adapter les programmes de formation vers les nouveaux métiers induits par la révolution technologique	Nombre de personnes formées dans les NME par sexe	Curricula de formation			X	X	X	X	Etablissements/instituts de formation
	Part de programmes de formation adaptés aux nouveaux métiers								
Objectif spécifique 3.1.3 : Promouvoir le personnel sénégalais aux postes de direction	Pourcentage de sénégalais promu aux postes de responsabilité	Plan de succession de chaque entreprise	Suivi des exigences en matière d'emploi local		X		X	X	Compagnies minières/ CNSCL

<i>Action 3.1.3.1 : Procéder à l'élaboration ou l'actualisation des plans de succession au niveau de chaque société minière et des sous-traitants</i>	<i>Plan de succession de chaque entreprise élaboré</i>	<i>Plans d'affaires</i>	<i>Suivi par le CNSCL</i>		X	X	X	X	Compagnies minières/ CNSCL
	<i>Taux de réalisation annuelle</i>								
<i>Action 3.1.3.2 : Règlementer les délais de transferts/ mise à niveau ou habilitation du personnel sénégalais pour l'effectivité de la mise en œuvre</i>	<i>Un calendrier réglementant le transfert des postes clés est intégré dans les conventions</i>	<i>Rapport d'activité SNDCL</i>			X				CNSCL/ Ministère des Mines et de la Géologie
	<i>Taux de réalisation annuelle</i>								
<i>Action 3.1.3.3 : Suivre les plans de succession ou de remplacement du personnel expatrié par les sénégalais des compagnies minières</i>	<i>Taux de promotion par catégorie d'emploi</i>	<i>Rapport SNDCL/ Rapport annuel CNSCL</i>			X	X	X	X	CNSCL/ Ministère des Mines et de la Géologie
Objectif stratégique 3.2 : Innovation (Mise en place de centres d'incubation, protection et vulgarisation de l'Innovation, Financement de projets innovants...)									
<i>Objectif spécifique 3.2.1 : Développer l'entrepreneuriat et attirer les start-ups sénégalaises vers les services pertinents pour l'industrie minière</i>	<i>Nombre de nouveaux entrepreneurs et de nouveaux services pertinents créés</i>	<i>Rapport annuel CNSCL</i>	<i>Engagement des organismes d'encadrement de l'Etat/ Disponibilité des financements</i>		X	C			CNSCL/ADEPME/ DER/ Compagnies minières
<i>Action 3.2.1.1 : Installer des centres d'incubation pour l'accompagnement à la création d'entreprise, la recherche de financement,</i>	<i>Nombre d'incubateurs installés par région</i>	<i>Rapport annuel CNSCL</i>	<i>Engagement des organismes d'encadrement de l'Etat/ Disponibilité des financements</i>		X	X			CNSCL/ADEPME/ DER/ Compagnies minières

<i>l'élaboration de plan d'affaires... pour les porteurs de projets innovants dans les régions de Thiès, Kédougou et Matam, Dakar.</i>	<i>Nombre d'entreprises enrôlées accompagnées dont celles dirigées par des femmes</i>								
<i>Action 3.2.1.2 : Encourager des initiatives innovantes dans les domaines ciblés pour l'approvisionnement des sociétés minières</i>	<i>Nombre d'entreprises dont pourcentage des femmes ou initiatives créées</i>	<i>Rapport CNSCL/ Rapports annuels Compagnies minières</i>	<i>Engagement des compagnies</i>		X	X	X	X	CNSCL/ Opérateurs miniers
	<i>Taux de participation des femmes dans les initiatives</i>								
<i>Objectif spécifique 3.2.2 : Promouvoir l'innovation et la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle</i>	<i>Initiatives de promotion de l'innovation créées et mesures de protection des droits relatifs à la propriétés</i>	<i>Rapport CNSCL</i>	<i>Engagement organismes d'encadrement de l'Etat</i>		X	X	X		<i>CNSCL/structures d'encadrement</i>
<i>Action 3.2.2.1 : Mettre en place d'un système de référencement ou de sélection d'entreprises performantes et innovantes pour l'admission à des programmes de formation, de certification, et d'accès au crédit</i>	<i>Nombre d'entreprises sélectionnées dont celles dirigées par des femmes</i>	<i>Rapport CNSCL/ Rapport ADEPME/Rapport DER</i>	<i>Engagement organismes d'encadrement de l'Etat</i>		X	X	X	X	CNSCL/DER/ADEPME
	<i>Le système de référencement est mis en place</i>								
<i>Action 3.2.2.2 : Aider à l'obtention de brevets pour la protection des droits à la propriété intellectuelle</i>	<i>Nombre de brevets/ innovations enregistrés et protégés</i>	<i>Rapport CNSCL</i>	<i>Engagement ASN</i>			X	X	X	CNSCL/ASN
Objectif stratégique 3.3 : Promotion de la Recherche – Développement (Financement de la Recherche, Recherche sur les matériaux de construction, produits dérivés des substances minérales, soutien au Développement des laboratoires)									
<i>Objectif spécifique 3.3.1 : Créer des conditions propices pour la recherche développement</i>	<i>Des partenariats et des ressources sont sécurisés pour la recherche développement</i>	<i>Rapports annuels compagnies/ Rapport CNSCL</i>	<i>Engagement des compagnies/ Disponibilité des financements</i>		X	X	X	X	Compagnies minières/ CNSCL

<i>Action 3.3.1.1 : Créer un fonds d'Appui pour la recherche orientée vers les mines et les travaux de laboratoire</i>	<i>Fonds d'appui à la recherche créé</i>								
	<i>Budget de fonctionnement est arrêté</i>	<i>Rapport de mise en œuvre SNDCL</i>	<i>Source de financement pérenne</i>		X				Ministère des Mines et de la Géologie
<i>Action 3.3.1.2 : Octroyer des subventions/ bourses/ prix pour les travaux de recherche orientés vers la gestion et la revalorisation des résidus miniers</i>	<i>Nombre d'études réalisées grâce aux subventions accordées</i>	<i>Rapports annuels compagnies/ Rapport CNSCL</i>	<i>Engagement des compagnies/ Disponibilité des financements</i>		X	X	X	X	Compagnies minières/ CNSCL
	<i>Rapports/ résultats des recherches</i>								
<i>Action 3.3.1.3 : Vulgarisation, valorisation et protection des résultats des travaux de recherche des Laboratoires</i>	<i>Rapports d'activités de dissémination des résultats</i>	<i>Rapport CNSCL</i>	<i>Financement disponible</i>		X	X	X	X	CNSCL/BRGM
	<i>Nombre de découvertes/ résultats de recherche publiés et enregistrés</i>								

AXE D'INTERVENTION 4 : RENFORCEMENT DU CADRE DE GOUVERNANCE ET DES MECANISMES DE SUIVI

Objectif Stratégique 4.1 : <i>Mettre à niveau du cadre réglementaire (spécifiant un niveau d'exigences minimal à atteindre) et intégrant les dispositions communautaires en matière de contenu local</i>									
Objectif Spécifique 4.1.1 <i>Sécuriser la participation des fournisseurs et l'utilisation des produits fabriqués ou vendus au Sénégal dans l'approvisionnement des sociétés minières</i>	<i>Les mesures juridiques pour promouvoir la participation des fournisseurs locaux et l'utilisation des produits fabriqués ou vendus sont prises</i>	<i>Textes d'application</i>	<i>Adoption des textes</i>	X					Ministère des Mines et de la Géologie
Action : 4.1.1.1: <i>Définir la notion d'entreprise sénégalaise en mettant en exergue la participation au capital et le contrôle</i>	<i>Texte de loi élaboré</i>	<i>Texte de Loi</i>	<i>Adoption de la loi sur le contenu local dans le secteur minier</i>	X					Ministère des Mines et de la Géologie
Action 4.1.1.2: <i>Etablir des régimes qui garantissent la participation obligatoire des PME sénégalaises selon des seuils à définir</i>	<i>Part réservée aux fournisseurs sénégalais</i>	<i>Texte de Loi</i>	<i>Adoption de la loi sur le contenu local dans le secteur minier</i>	X					Ministère des Mines et de la Géologie
Action 4.1.1.3: <i>Accorder un pourcentage d'achats locaux pour les fournisseurs dans les zones impactées par les opérations minières</i>	<i>Quota défini pour les FZI</i>	<i>Texte de Loi</i>	<i>Adoption de la loi sur le contenu local dans le secteur minier</i>	X					Ministère des Mines et de la Géologie
Action 4.1.1.4: <i>Définir une liste de biens, équipements et services à acquérir localement</i>	<i>Nombre d'articles concernés</i>	<i>Texte de Loi</i>	<i>Adoption de la loi sur le contenu local dans le secteur minier</i>	X					CNSCL

	Périodicité de renouvellement	Rapport CNSCL	Suivi des exigences de contenu local par le CNSCL		X	X	X	X	CNSCL
Objectif Spécifique 4.1.2 Définir un cadre qui favorise le transfert de technologie au profit des entreprises sénégalaises	Des dispositions et des clauses sont définies dans les textes de loi et convention minière type	Texte de loi et convention minière type		X					Ministère des mines et de la géologie
Action 4.1.2.1: Définir un encadrement juridique pour favoriser le transfert de technologie dans les contrats avec des sous-traitants	Texte de loi élaboré	Loi sur le contenu local	Respect des exigences de contenu local par les compagnies minières						Compagnies minières/CNSCL
	Taux de conformité calculé par année	Rapport d'activité du CNSCL	Disponibilité des rapports annuels de contenu local des sociétés minières	X	X	X	X	X	Compagnies minières/CNSCL
Action 4.1.2.2: Introduire des mesures incitatives pour favoriser le transfert de brevets, des franchises et les partenariats avec des PMI sénégalaises	Nombre de technologies transférées	Loi sur le contenu local	Respect des exigences de contenu local par les compagnies minières						Compagnies minières/CNSCL
	Nombre de partenariats signés								
Action 4.1.2.3: Elaborer un plan de formation et de remplacement du personnel étranger actualisé périodiquement avec des objectifs quantitatifs	Taux de réalisation annuel	Plans stratégiques des compagnies minières	Respect des engagements contractuels par les compagnies minières		X	X	X	X	Compagnies minières/CNSCL
	Taux de promotion des cadres sénégalais.								
Objectif Spécifique 4.1.3 Faire la promotion de la marque « made in Sénégal » afin de promouvoir le sourcing local auprès des entreprises minières	Liste des produits à acquérir auprès des fournisseurs locaux arrêtée	Plan d'action CNSCL	Compétitivité et respect des normes QHSE		X				CNSCL

Action 4.1.3.1: Définir annuellement une liste de produits approuvée pour un sourcing local	Part de produits locaux classés « fabriqués au Sénégal »	Plan d'action CNSCL	Mise à jour annuelle de la liste des produits à acquérir localement		X	X	X	X	CNSCL
	Nombre de critères établis pour le classement								
Action 4.1.3.2: Etablir des exigences et standards pour la normalisation des produits	Nombre d'entreprises respectant les exigences dont % des entreprises dirigées par des femmes	Rapport CNSCL			X				CNSCL
	Nombre de produits conformes aux exigences								
	Nombre de fournisseurs accompagnés dont % des femmes pour leur production								
	Avantages fiscaux et emplois induits estimés								
Action 4.1.3.3: Organiser des campagnes de communication au niveau national et international pour promouvoir la marque	Une stratégie de communication élaborée	Rapport CNSCL			X				CNSCL
	Taux de réalisation des activités								
Objectif Spécifique 4.1.4 Rendre effective la participation des Sénégalais dans le capital de la société d'exploitation	Evolution du pourcentage de participation des sénégalais dans les sociétés d'exploitation	Rapports ITIE	Suivi des exigences/ Implication des investisseurs sénégalais		X	X	X	X	Ministère des Mines et de la Géologie/ Investisseurs/ CNSCL
Action 4.1.4.1: Introduire une clause de cession 5% symbolique obligatoire aux ressortissants sénégalais dans le capital de la société d'exploitation	Taux de mise en œuvre sur les nouveaux permis	Permis octroyés après l'entrée en vigueur de la Loi sur le contenu local	Mise en place de conditions pour l'implication des investisseurs	X					Ministère des Mines et de la Géologie/ Investisseurs
	Taux de mise en œuvre sur les nouvelles cessions et transfert								

<i>Action 4.1.4.2: Conférer le statut de propriétaire exclusif aux ressortissants sénégalais pour certaines substances (les carrières)</i>	<i>Proportion de sénégalais titulaires de titre de valorisation de ces substances</i>	<i>Loi sur le contenu local</i>	<i>Adoption des mesures d'application/ Implication des investisseurs sénégalais</i>	X						CNSCL/Ministère des Mines et de la Géologie
Objectif Stratégique 4.2 : <i>Etablir un cadre harmonisé avec un référentiel pour la passation des marchés et la communication des besoins</i>										
<i>Objectif Spécifique 4.2.1 Centraliser l'information sur les fournisseurs locaux et les opportunités disponibles auprès des sociétés minières et de leurs sous-traitants</i>	<i>Une plateforme de passation est fonctionnelle et diffuse l'information sur les opportunités</i>	<i>Plateforme en ligne</i>	<i>Disponibilité du financement</i>			X				CNSCL/ Ministère des Mines et de la Géologie
<i>Action 4.2.1.1 : Créer une plateforme/ portail pour la publication des plans de passation des marchés, les appels d'offre et les offres de recrutement des compagnies minières et de leurs sous-traitants</i>	<i>Nombre de plans de marchés, d'appels d'offre et d'offres de recrutement publiés dans la plateforme</i>	<i>Rapport annuel CNSCL/ Plateforme en ligne</i>	<i>Disponibilité du financement</i>		X					CNSCL/ Ministère des Mines et de la Géologie
<i>Action 4.2.1.2: Développer des supports de travail et les faire approuver par l'ensemble des parties prenantes</i>	<i>Canevas de publication des avis élaborés</i>	<i>Rapport CNSCL</i>	<i>Collaboration des différentes parties prenantes</i>	X						CNSCL/ Compagnies minières et Fournisseurs
	<i>Seuils définis pour les types d'appels d'offres</i>									
	<i>Grille d'évaluation ou de sélection définie</i>									
<i>Action 4.2.1.3 : S'accorder sur les conditions pour garantir la confidentialité et les normes d'utilisation de l'information</i>	<i>Manuel de Procédure élaboré</i>	<i>Rapport CNSCL</i>	<i>Adhésion des parties prenantes</i>	X						CNSCL
<i>Action 4.2.1.4 : Organiser la collecte de la documentation</i>	<i>Fréquence de mise à jour du portail de PPM</i>	<i>Rapport CNSCL</i>			X	X	X	X		CNSCL

(Avis, PPM, etc.) pour la passation des marchés	Nombre d'annonces publiées par mois		Disponibilité des ressources financières et logistiques						
Action 4.2.1.5: Organiser une campagne d'inscription des utilisateurs potentiels de la plateforme	Nombre de fournisseurs inscrits dont % des femmes	Rapport CNSCL	Disponibilité des ressources financières et logistiques	X					CNSCL
	Nombre de sociétés minières inscrites dont % des sociétés dirigées par des femmes								
Objectif Spécifique 4.2.2 Suivre et évaluer la SNDCL ainsi que les exigences formulées par la loi sur l'utilisation de l'expertise, des biens et services locaux, le transfert de technologie etc.	Rapports d'étape de suivi de la mise en œuvre de la SNDCL	Rapport annuel CNSCL	Affectation des ressources pour le fonctionnement du comité	X	X	X	X	X	Ministère des Mines et de la Géologie/ CNSCL
Action 4.2.2.1: Elaborer une stratégie et un plan de travail pour une supervision efficace	Plan de travail élaboré	Rapport annuel CNSCL	Affectation des ressources pour le fonctionnement du comité		X				Ministère des Mines et de la Géologie/ CNSCL
Action 4.2.2.2: Tenues de sessions de mise à niveau des fournisseurs	Nombre de sessions de mise à niveau tenues	Rapport annuel CNSCL	Financement disponible		X	X			CNSCL
	Nombre de fournisseurs formés dont % des femmes								
Action 4.2.2.3: Procéder à la publication de rapports d'évaluation annuels	Table des recommandations arrêtée	Rapport annuel CNSCL	Mise en place du Comité	X	X	X	X	X	CNSCL
	Mesures correctives définies								

<p>Objectif Stratégique 4.3 : Mettre en place une agence pour l'application de la politique afin d'optimiser tous les aspects de la loi</p>									
<p>Objectif spécifique 4.3.1: Rendre opérationnel l'organe de suivi et de coordination de la politique de contenu local</p>	<p>Le décret portant création et fixant les modalités de fonctionnement de l'organe est arrêté</p>	<p>Journal officiel</p>	<p>Adoption du décret</p>	<p>X</p>					<p>Ministère des Mines et de la Géologie</p>
<p>Action 4.3.1.1: Elaborer les supports de gouvernance (Manuel de procédure, règlement intérieur, responsabilités de l'instance décisionnelle et du bras technique, Charte éthique, etc.)</p>	<p>Instruments de gouvernance élaborés</p>	<p>Feuille de route du ministère</p>	<p>Validation au niveau supérieur</p>	<p>X</p>					<p>Ministère des Mines et de la Géologie</p>
<p>Action 4.3.1.2: Doter l'organe d'un personnel compétent et de ressources appropriées</p>	<p>Budget arrêté et personnel recruté</p>	<p>Budget ministère</p>	<p>Inscription budgétaire</p>	<p>X</p>					<p>Ministère des Mines et de la Géologie</p>
<p>Objectif spécifique 4.3.2: Suivre et évaluer la stratégie de développement du contenu local ainsi que les exigences formulées par la loi sur l'utilisation de l'expertise, des biens et services locaux, le transfert de technologie etc.</p>	<p>Les rapports d'activités annuels publiés</p>	<p>Site web du CNSCL</p>	<p>Organe de suivi opérationnel</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>CNSCL</p>

<i>Action 4.3.2.1: Elaborer une stratégie et un plan de travail pour une supervision efficace</i>	<i>Les objectifs et ressources sont définis</i>	<i>Stratégie CNSCL</i>	<i>Mise en place du Comité</i>	X						CNSCL
<i>Action 4.3.2.2: Tenues de sessions de mises à niveau des fournisseurs</i>	<i>Nombre de cessions de formation</i>	<i>Rapport CNSCL</i>	<i>Financement disponible</i>							CNSCL
<i>Action 4.3.2.3 : Procéder à la publication de rapports d'activités annuels</i>	<i>Un rapport par année d'activité</i>	<i>Site web du CNSCL</i>	<i>Exigence statutaire de la publication de rapport annuel</i>		X	X	X	X		CNSCL
Objectif Stratégique 4.4 : Mettre en place un cadre et des outils appropriés pour le suivi de l'intersectorialité										
<i>Objectif Spécifique 4.4.1 Impliquer les autres ministères dans la prise en charge des questions sectorielles liées à la politique de contenu local qui relèvent des autres ministères</i>	<i>Nombre de ministères intégrant le Comité National en charge du suivi de l'intersectorialité</i>	<i>Décret instituant l'organe et son fonctionnement</i>	<i>Adoption du décret</i>	X						Ministère des Mines et de la Géologie/CNSCL
<i>Action 4.4.1.1: Créer un Comité national chargé du suivi de l'intersectorialité</i>	<i>Décret instituant l'organe et son fonctionnement publié</i>	<i>Journal officiel</i>	<i>Validation de l'autorité politique</i>	X						Ministère des Mines et de la Géologie/CNSCL
<i>Action 4.4.1.2: Elaborer et mettre en œuvre un programme de travail pour le Comité</i>	<i>Taux de réalisation des activités</i>	<i>Plan de travail du CNSCL</i>	<i>Mise en place du Comité</i>	X	X					Ministère des Mines et de la Géologie/CNSCL
<i>Action 4.4.1.3: Développer des partenariats pertinents avec les ministères sectoriels (Transport, Commerce, Industrie, Agriculture) pour créer et optimiser les chaînes de valeurs</i>	<i>TDR et MoU définis avec chaque Ministère impliqué</i>	<i>Plan de travail du CNSCL</i>	<i>Plan de travail approuvé</i>	X	X	X				Ministère des Mines et de la Géologie/CNSCL

